

INTRODUCTION

1. **Contextualisation et intérêt du sujet**
2. **Etat de l'Art**
3. **L'étude de cas : la littérature professionnelle**
4. **Questionnements et organisation de la réflexion.**

PARTIE I : LES FEMMES SONT-ELLES COMPÉTENTES POUR TOUTES LES TÂCHES BIBLIOTHÉCONOMIQUES ?

1. **Traditionnellement, les femmes sont-elles reconnues comme légitimes dans la culture et dans les bibliothèques ?**

- 1.1. Des femmes qui choisissent la mauvaise lecture par rapport aux hommes éduqués ?
- 1.2. Des femmes présentes dans des bibliothécaires populaires : des lieux de cultures illégitimes ?

2. **Des qualités féminines à mettre en œuvre dans les bibliothèques ?**

- 2.1. Des femmes uniquement utiles et compétentes pour accueillir le public ?
- 2.2. Les nouvelles missions et la féminisation sont-elles synonymes d'une désacralisation des vertus viriles de la profession ?

3. **Des femmes autant qualifiées que les hommes pour devenir bibliothécaire ?**

- 3.1. Les études faites par les femmes bibliothécaires sont-elles autant légitimes que celles des hommes ?
- 3.2. L'école américaine des bibliothécaires de Jessie Carson : entre critiques et reconnaissance dans littérature professionnelle.

PARTIE II : LES FEMMES SONT-ELLES CANTONNÉES À DES BIBLIOTHÈQUES SPÉCIFIQUES ?

1. **Quelle est la place faite aux femmes dans les bibliothèques d'études ?**

- 1.1. La bibliothèque nationale : un monde d'hommes inadapté aux femmes ?
- 1.2. Quelques pionnières à la Bibliothèque Nationale.

2. **Les bibliothèques pour enfants : un lieu cerné par les femmes ?**

- 2.1. Les bibliothèques pour enfants, un secteur culturel non légitime ?
- 2) L'Heure Joyeuse : une bibliothèque pour enfants légitime ?

3. **Des actions novatrices reconnues par la profession.**

- 3.1. Les BCP et les bibliobus : des innovations majeures saluées par la profession
- 3.2. Des femmes expertes en lecture publique ?

PARTIE III : QUELLE PLACE EST DONNÉE À L'EXPERTISE DES FEMMES DANS LA PROFESSION ?

1. **La présence des femmes dans la littérature professionnelle : reconnue ou effacée ?**

- 1.1. Les femmes dans les équipes de rédaction de l'ABF
- 1.2. Etude statistique des articles écrits par les femmes dans les revues professionnelles.
- 1.3. Dans le BBF, les femmes ont-elles les mêmes sujets d'expertises que les hommes ?

2. **Le regard porté sur les conservatrices dans la littérature professionnelle**

- 2.1. Le regard porté sur les femmes bibliothécaires aux postes de gestion.
- 2.2. Distinctions honorifiques
- 2.3. Les appellations dans la littérature professionnelle

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

- 1. Sources**
 - 1.1. OUVRAGES SPECIALISES
 - 1.2. ARTICLES
 - 1.3. NECROLOGIES
- 2. HISTOIRE DE LA LECTURE**
 - 2.1. GENERALITES
 - 2.2. OUVRAGES SPECIFIQUES
- 3. HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES**
 - 3.1. GENERALITES
 - 3.2. ARTICLES
 - 3.3. THESES ET MEMOIRES
- 4. HISTOIRE DES FEMMES ET DU GENRE**
 - 4.1. GENERALITES
 - 4.2. OUVRAGES SPECIALISES
 - 4.3. ARTICLES

ANNEXES

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TABLE DES TABLEAUX

TABLE DES ANNEXES

INTRODUCTION

1. Contextualisation et intérêt du sujet

Aujourd'hui, quand il faut choisir entre « le » ou « la » bibliothécaire, nous n'hésitons presque plus : c'est « la » bibliothécaire qui l'emporte. De même, dans les nombreuses représentations que l'on peut trouver des bibliothécaires (littérature, cinéma, caricature, etc.), l'image est souvent la même. La bibliothécaire est une gardienne sévère, détestant le bruit, faisant régner l'ordre avec ses célèbres « chut ». Souvent, c'est une dame coiffée d'un chignon, vieille fille, qui n'a pas d'autres passe-temps que la lecture, le rangement et les papiers administratifs¹.



Image 1 : *Wilson Library Bulletin*, 1974.

Dans d'autres représentations, plus positives cette fois, la bibliothécaire est la personne qui aide pour la recherche d'informations. Par exemple, dans le film de Sam Raimi, *Un plan simple*, c'est aidé d'une bibliothécaire que deux frères vont trouver l'issue de leur problème. La bibliothécaire est représentée au service des autres (accueillant plus ou moins chaleureusement selon les représentations). Aujourd'hui, le métier de bibliothécaire est donc représenté comme presque exclusivement féminin.

Pourtant, cette image que l'on pense comme allant de soi aujourd'hui, ne l'a pas toujours été. En effet, les bibliothécaires ne sont devenues en majorité des femmes que très récemment. Traditionnellement de l'Antiquité à la fin du XIXe siècle, les bibliothèques sont faites et tenues pour et par des hommes. A l'occasion du 50^e anniversaire de l'ABF, André Hahn, conservateur de la bibliothèque de médecine de Paris définissait le bibliothécaire de la façon suivante : « homme cultivé et d'initiative, actif et curieux, il doit, au sein de l'université et de la cité, tenir un rang que ses titres universitaires, ses qualités personnelles et ses travaux justifient »². Les bibliothèques ont donc été longtemps dominées par les hommes.

Pour bien comprendre l'évolution du regard porté sur les femmes bibliothécaires, il est nécessaire de faire une remise en contexte historique. Le mot bibliothèque vient du grec « biblio » livre et « thêkê » place. Littéralement, la bibliothèque est un endroit où l'on range les

1

Image 1.

2

HAHN André, discours pour le 50^e anniversaire de l'ABF, 1957, cité par BOISARD Geneviève, « Les Femmes ont-elles le pouvoir dans les bibliothèques françaises ? », *Bulletin de l'Unesco pour les bibliothèques*, 1975, p.325

1

livres. Dans ses plus petites formes, la bibliothèque est un meuble, dans ses formes plus conséquentes c'est un lieu où l'on peut consulter des ouvrages (que ce soit des collections privées ou publiques).

Les premières bibliothèques du Moyen-Age viennent tout d'abord de l'Eglise et proposent surtout des livres de nature théologique. Avec la naissance des universités au XIII^e siècle, les collèges se munissent de bibliothèques pour répondre aux besoins des étudiants. Les livres deviennent donc accessibles aux laïcs pour les aider dans leurs études et leur travail. Ainsi, une élite de notables lettrés se constitue. Parallèlement, les princes et les rois s'intéressent peu à peu aux livres et se constituent leur propre bibliothèque. Ce sont des possessions prestigieuses qui montrent la puissance et la richesse de celui qui en possède. C'est Charles V (1364-1380), qui, le premier, va organiser la bibliothèque du roi, en installant les livres de manière stable dans l'ancienne Tour de la Fauconnerie du palais du Louvre.

A partir de l'invention de l'imprimerie en 1453 et son développement réel dans les années 1520, les bibliothèques privées se développent. En 1537, François Ier organise le dépôt légal : chaque exemplaire imprimé doit être déposé dans la bibliothèque du roi. L'esprit de mécénat du souverain permet, à présent, l'accès à sa collection pour les savants et lettrés qu'il protège. Cependant, c'est seulement au XVIII^e siècle (légalement en 1720, réellement en 1735) que la Bibliothèque Royale devient publique. Officiellement, elle est désormais accessible à toute personne qui se présente aux jours et heures d'ouvertures, officieusement c'est toujours cette élite de notables lettrés qui fréquente le lieu.

Avec les confiscations de la Révolution, les livres ont besoin d'endroits de stockage où on pourrait les consulter. C'est pourquoi, le décret de 1796, soucieux de permettre à chaque citoyen l'accès à l'information et à la culture écrite, décide d'utiliser les livres accumulés à l'occasion des différentes confiscations, pour créer des bibliothèques publiques. C'est la création des Ecoles centrales des bibliothèques ouvertes à tous et destinées à satisfaire tous les besoins de lecture : d'études comme de loisirs. Toutefois, le Consulat rompt avec cet idéal démocratique et modifie le décret en 1803. Ce dernier met les bibliothèques sous l'autorité des municipalités. C'est un véritable retour en arrière qui se produit : ces bibliothèques municipales sont les héritières des bibliothèques publiques de l'Ancien Régime et abandonnent complètement le projet révolutionnaire. Les bibliothécaires qui tiennent ces établissements ont tous un profil semblable : ce sont des hommes, bourgeois, lettrés, historiens ou linguistes. Ces hommes sont souvent des notables à la retraite, professionnels de la lecture, descendants de ceux qui possédaient les premières bibliothèques privées. Les usagers des bibliothèques municipales sont des hommes du même profil. Tout au long du XIX^e siècle, les bibliothèques vont peu évoluer et rester sur le même principe.

Les femmes sont exclues du monde des bibliothèques pendant longtemps. Bien que le taux d'alphabétisation féminin progresse, surtout dans les milieux nobles et bourgeois, les

femmes lettrées, au sens des hommes lettrés, sont rares et mal perçues. Il est donc impensable qu'elles fréquentent les bibliothèques qui sont des lieux réservés aux hommes.

Cependant, dès la fin du XIXe siècle, les femmes accèdent plus facilement à l'éducation. Les lois Ferry de 1881-1882 imposent l'école laïque, gratuite et obligatoire pour tous et pour toutes, même si les classes et les programmes ne sont pas mixtes (par exemple, alors que les garçons s'exercent à la gymnastique, les filles font plutôt de la danse rythmique). Tout ça a pour but de former les enfants à leur futur rôle dans la société. Les lois Camille Sée de 1880 complètent les lois Ferry en accordant l'accès aux filles dans le secondaire. Ce sont les premiers lycées pour filles qui naissent avec un enseignement dispensé exclusivement par des femmes. Même si la première femme à obtenir son baccalauréat fut Julie Daubié 1861, peu de filles obtiennent ce diplôme. Souvent, elles s'arrêtent au « brevet d'études secondaires » dont les épreuves sont différenciées des garçons (elles n'ont, par exemple, pas de langues anciennes et moins de sciences). Le baccalauréat est véritablement ouvert aux filles en 1905 et les épreuves deviennent mixtes en 1924. Avec ce diplôme, elles peuvent à présent accéder aux universités, même si en 1914, on estime que seulement 7% des étudiants sont des filles³.

A partir des années 1920, l'idée qu'une femme puisse exercer une profession émerge. Avant cette date, les femmes n'avaient pas de véritable droit au travail sauf si elles étaient célibataires et qu'elles devaient subvenir à leurs besoins. Les hommes acceptent donc peu à peu qu'elles travaillent mais sous certaines conditions. Tout d'abord, cette profession doit être une occupation : elle ne doit donc pas déborder sur les vraies tâches des femmes (domestiques et maternelles) et doit venir en complément du salaire de base des époux. Ensuite, elle doit correspondre aux capacités « naturelles » des femmes c'est-à-dire la charité, les tâches domestiques ou le service aux autres. En effet, les femmes doivent avant tout être de bonnes ménagères, de bonnes épouses et de bonnes mères. Les métiers du tertiaire, qui proposent beaucoup de travail de ce genre, constituent la catégorie qui se féminise le plus.

Parallèlement, le début du XXe siècle marque aussi une redéfinition des missions des bibliothèques publiques qui s'ouvrent au plus grand nombre. Les modernistes, penseurs d'un nouveau modèle de lecture publique inspirés par le modèle anglo-saxon vont encourager les femmes à entrer dans les bibliothèques aux postes d'accueil. De plus, les Guides de Carrières Féminines, qui définissaient ce qu'étaient un métier acceptable pour une femme (pour cela il fallait qu'il utilise leurs capacités féminines naturelles), insistent sur les perspectives de carrière que peuvent offrir ces établissements de lecture publique aux femmes. Cependant, la présence des femmes dans les bibliothèques reste marginale jusqu'à l'entre-deux-guerres.

3

PERROT Michelle, « La conquête du travail », HERITIER Françoise, PERROT Michelle, AGACINSKI Sylvianne, BACHARAN Nicole, *La plus belle histoire des femmes*, Seuil, 2011, p.181-204

3

Ce sont les grandes lois de la moitié du XXe siècle pour le travail féminin qui vont encourager le travail des femmes. En 1965, les femmes mariées sont considérées comme aptes à gérer leurs biens et à exercer une profession sans l'autorisation de leur mari. Cette loi majeure permet aux femmes de prendre une vraie place au sein de la vie professionnelle. Ainsi, les femmes deviennent une majorité dans la fonction publique à partir des années 1950-1960. Même s'il est difficile de trouver la proportion des femmes dans les bibliothèques, l'étude statistique relative à l'évolution de la féminisation du personnel scientifique de Forlani⁴, nous montre que les femmes à des postes de conservation dans les bibliothèques représentent par exemple en 1959, 68.3% des conservateurs. Si elles sont présentes en majorité à des postes de direction alors elles le sont aussi à des postes techniques. Bien que totalement absente des bibliothèques pendant longtemps, ces statistiques prouvent que les femmes deviennent une majorité dès la moitié du XXe siècle.

C'est pourquoi, il est intéressant d'étudier l'évolution du regard porté sur les femmes bibliothécaires françaises dans la littérature professionnelle du début du XXe siècle aux années 1970. En effet, on passe d'une quasi-absence des femmes dans le monde des bibliothèques au début du XXe siècle à un personnel majoritairement féminin dans les années 1970.

Ces bornes temporelles peuvent être justifier par plusieurs points. Tout d'abord, le début du XXe siècle marque le début d'un changement du rôle des femmes dans la société. En effet, depuis la fin du XIXe siècle et les grandes lois scolaires de Ferry, puis Sée, les femmes ont de plus en plus accès aux études (même si les programmes scolaires ne sont pas encore mixtes). Peu à peu, les femmes peuvent exercer une profession, surtout dans le tertiaire, qui correspond à leurs qualités féminines. En 1900 (quelques mois avant son décès), Marie Pellechet est la première femme à être titularisée à la bibliothèque nationale. De plus, 1906 dans l'histoire des bibliothèques, est aussi la date à laquelle l'Ecole des chartes, institution prestigieuse d'études pour les métiers de la conservation de la culture, ouvre ses portes aux étudiantes. Les années 1970 comme bornes de fin sont intéressantes puisqu'elles marquent l'acceptation totale des femmes dans les bibliothèques et leur prédominance à la fois dans le nombre mais aussi dans les postes à responsabilités. Toujours selon l'étude de Forlani, les femmes conservatrices en 1973, représentent 73.2% des postes. Ainsi, c'est dans cette mesure que l'on peut considérer que le regard porté sur elle est le même que celui porté sur les hommes.

Il s'agit à présent, de justifier l'intérêt historique de cette étude. En effet, les bibliothèques publiques sont au cœur de notre société où la culture écrite s'est généralisée à la fin du XIXe siècle. Les bibliothèques sont porteuses d'enjeux forts de culture mais aussi d'éducation, de citoyenneté, d'intégration, etc. Cette entrée des femmes dans la profession témoigne à la fois d'un changement dans la gestion des établissements mais aussi d'une nouvelle perception de leur nature et des rôles qui en découlent. Les bibliothèques étant au

4

FORLANI Séverine, *Femmes et pouvoir en bibliothèques*, ENSSIB, Villeurbanne, 2009.

4

centre de la société culturelle, la place des femmes en tant que professionnelles dans ces établissements permet d'étudier leurs histoires. Effectivement, l'entrée des femmes dans la profession amène des changements dans les missions des bibliothécaires. De plus étudier le regard sur ces femmes bibliothécaires, permet de faire le lien avec le regard porté sur les femmes qui travaillent, et donc de faire une histoire du travail des femmes.

En effet 2007, les femmes représentaient en France 47.2% de la population active, dont 59.1% dans la fonction publique contre 42% dans le secteur privé⁵. Aujourd'hui Les emplois de la fonction publique et des bibliothèques sont donc composés en majorité de femmes. Ainsi, il est intéressant d'étudier, par le regard qu'on leur a porté, leur histoire et leurs évolutions.

2. Etat de l'Art

Pour étudier ces sujets, il faut donc à la fois croiser les travaux de recherches concernant l'histoire des bibliothèques et les travaux de recherches concernant l'histoire du travail des femmes.

Tout d'abord, pour étudier le regard porté sur les femmes dans la culture et dans les bibliothèques il est important de faire une histoire du discours sur la lecture. Pour cela, l'ouvrage d'Anne-Marie Chartier, *Discours sur la lecture (1880-1980)* est indispensable. Ce dernier permet de comprendre le regard porté sur les nouveaux lecteurs (c'est-à-dire les publics populaires et les femmes) amenés par l'alphabétisation et les réformes scolaires. En effet, traditionnellement, ce sont les hommes lettrés, notables, souvent professionnels de la lecture (c'est-à-dire qui l'utilisent au quotidien) qui sont considérés comme des lecteurs sérieux. Avec le renforcement de l'alphabétisation qui étend la possibilité de lectures subversives, ces professionnels de la lecture vont s'inquiéter de les éduquer. C'est pourquoi, les femmes, qui font parties de ce nouveau public de lecteurs vont subir ce même regard de jugement. Pour comprendre, le regard porté sur les femmes bibliothécaires, il faut d'abord comprendre le regard qu'on porte sur leur comportement (ou leur rôle) dans la culture. Un autre ouvrage important permet aussi de comprendre les mêmes enjeux est celui de Noé Richter, *Cinq siècles de lecture populaire : la formation du système de lecture français de la Renaissance à nos jours*.

Ensuite, il convient bien évidemment d'étudier l'histoire des bibliothèques, qui est un des thèmes les plus importants du sujet. La première référence qu'il faut absolument consulter est la série de livres *Histoire des bibliothèques françaises*, dont deux tomes nous intéressent

5

SERVICE DES DROITS DES FEMMES ET DE L'EGALITE, *L'égalité entre les femmes et les hommes : chiffres clés 2008*, [Paris], 2009

5

particulièrement : celui couvrant la période de la Révolution à la fin du XIXe siècle (dirigé par Dominique Varry), et celui couvrant l'ensemble du XXe siècle (dirigé par Martine Poulain). Le premier sert de contextualisation du sujet, il rappelle l'évolution des bibliothèques publiques depuis la Révolution pour bien comprendre le contexte de l'entrée des femmes dans la profession. Le second nous explique l'environnement dans lequel les femmes bibliothécaires ont évolué et contribué. Cependant, ce dernier ne suffit pas à comprendre la place des femmes dans les bibliothèques et l'éventuel regard que l'on a pu leur porter à des périodes précises. En effet, bien que majoritaires dans les bibliothèques dès la deuxième moitié du XXe siècle, les femmes bibliothécaires ne sont que très peu évoquées dans cet ouvrage. Il occulte même complètement l'entrée des femmes dans les bibliothèques. Cette collection de livres ne suffit donc pas à comprendre le regard porté sur les femmes. Il permet seulement de contextualiser l'histoire *générale* des bibliothèques en tant qu'institutions. Le regard porté sur les femmes est donc à mettre en relation avec d'autres travaux.

Pour compléter ces deux ouvrages, il s'agit de les croiser avec des articles de la littérature professionnelle traitant de la féminisation de la profession, de l'évolution des valeurs professionnelles ou des représentations des bibliothécaires. Dans cette visée, plusieurs articles sont intéressants : celui de Dominique Arot *Les valeurs professionnelles du bibliothécaire* qui permet de mieux comprendre comment définir la profession et quelles sont les attentes envers les professionnels ; celui de Anne Kupiec *Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ?* qui a le même objectif. Enfin l'article de Mary Maack Niles *Women librarians in France : the first generation* nous permet de comprendre l'entrée des femmes dans les bibliothèques et son impact dans la profession.

Pour étudier les femmes dans les bibliothèques, il convient également de faire une contextualisation historique de la place des femmes à la fois dans la société mais aussi dans le travail. Pour cela, de nombreux ouvrages historiques et sociologiques sont incontournables. En effet, l'histoire des femmes est l'autre partie du sujet tout aussi importante que l'histoire des bibliothèques.

Tout d'abord, les travaux de Michelle Perrot (qui est l'historienne incontournable du sujet) et Christine Bard, relatifs à l'histoire des femmes (par exemple *Mon histoire des femmes*, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*) pose le contexte dans lequel les femmes bibliothécaires évoluent tout au long du XXe siècle. Ensuite, des ouvrages plus précis relatifs au travail des femmes permettent de comprendre les enjeux d'un tel sujet et les regards que l'on pouvait porter sur ces femmes. Ainsi les ouvrages de Françoise Battagliola (*Histoire du travail des femmes*), de Margaret Maruani et Monique Meron (*Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*) ou encore de Juliette Rennes (*Femmes en métiers d'hommes : cartes postales : 1890-1920 : une histoire visuelle du travail et du genre*), nous permettent tous d'avoir un aperçu sur la situation au XXe siècle et le regard porté sur les femmes qui travaillent. Ainsi, en mettant tous ces ouvrages en lien avec l'histoire des bibliothèques et leurs

évolutions, cela permet de comprendre une partie du regard porté sur les femmes bibliothécaires.

Enfin, le troisième champ d'étude est celui qui croise les trois sujets c'est-à-dire l'histoire des femmes dans les bibliothèques. Ce sujet a été peu exploité. En effet, l'histoire des femmes est un sujet relativement récent et les travaux sont peu nombreux. Ainsi, l'histoire des femmes dans les bibliothèques est d'autant plus rare. Cependant, il existe des mémoires et des thèses sur le sujet. Tout d'abord, le mémoire incontournable est celui de Séverine Forlani, déjà cité plus haut, relatif aux femmes de pouvoir dans les bibliothèques. Celui-ci permet de comprendre le regard porté sur les femmes à leur entrée dans la profession, d'étudier des statistiques intéressantes sur la place des femmes à des postes importants, et d'autres informations qui peuvent servir sur le regard porté sur les femmes de la profession, puisqu'elle utilise de nombreux articles et ouvrages de la littérature professionnelle. Ensuite, le mémoire de Maggy Pezeril-Toullec et Caroline Rives sur la féminisation des emplois en bibliothèques complète bien celui de Forlani, en apportant des statistiques et des regards sur les femmes en bibliothèques. Le mémoire de Geneviève Boisard, relatif aux statistiques des femmes de pouvoir dans les bibliothèques entre 1946 et 1973, nous permet d'étudier la place des femmes au sein des bibliothèques. Enfin, le dernier mémoire incontournable du sujet est celui de Geneviève Sonnevile, qui fait un index des articles et des fonctions de l'ABF, qui permet d'étudier les sujets des articles écrits par les femmes dans l'ABF, et leur place au sein des postes à responsabilités de l'association.

3. L'étude de cas : la littérature professionnelle

La littérature professionnelle justement, est la source principale de l'étude. En effet, nous étudions le regard porté sur les femmes bibliothécaires dans la littérature professionnelle. La littérature professionnelle dans les bibliothèques s'articule autour de deux revues principales pour la seconde moitié du XXe siècle : le bulletin de l'ABF et le BBF.

- L'Association des bibliothécaires français est une association reconnue d'utilité publique depuis 1969. C'est une association qui regroupe des bibliothécaires professionnels ou bénévoles depuis 1906, quels que soit leurs établissements (bibliothèques d'étude, populaires, de lecture publique, etc.). C'est la première association à intégrer les femmes bibliothécaires, qui étaient, au début du XXe siècle, majoritaires dans les bibliothèques populaires. Elle publie un bulletin de l'ABF depuis 1907 de façon trimestrielle.



- Le Bulletin des bibliothécaires de France relève d'abord du ministère de l'Education Nationale puis de l'ENSSIB. Ce bulletin publie mensuellement des informations officielles comme les résultats des concours, les circulaires ou les rapports. Ces revues nous sont utiles pour trois principaux points : l'étude des traitements des hommes et des femmes dans les nécrologies, les statistiques des articles, avant-propos et équipes de rédaction et les articles concernant directement l'entrée des femmes dans la profession et les réactions que cela a suscité.

Les nécrologies de ces revues constituent les principales sources pour le sujet : d'une part pour l'étude des qualificatifs donnés aux femmes dans leur travail, d'autre part pour évaluer la reconnaissance qu'on leur témoigne ou non. Ces qualités féminines sont à replacer dans le contexte de l'époque à savoir les Guides de Carrières féminines ou encore les travaux des hommes qui ont réfléchi au travail des femmes. En effet, ces deux autres types de sources permettent de connaître les attentes envers les femmes et parallèlement le regard que l'on porte sur leur comportement et leur travail. Cependant, les nécrologies présentent une difficulté : toutes les femmes bibliothécaires de l'époque ne sont pas représentées dans ces hommages. Il est donc difficile d'étudier, à travers les nécrologies, le regard porté sur ces femmes (et parallèlement ces hommes) bibliothécaires « banales » qui n'ont pas un parcours suffisamment « brillant » pour recevoir un hommage dans ces grandes revues professionnelles. De plus, les nécrologies ont un regard posthume et contemporain de l'époque à laquelle est sont rédigées. Ainsi, si l'auteur ou l'auteure ne fait pas de commentaires sur un choix de la personne ou si les hommages ne sont pas recroisés avec les sources contemporaines à l'exercice de la personne, alors le regard sera faussé. Les nécrologies sont donc à prendre avec précaution et à replacer dans leur contexte historique.

Ensuite, il est intéressant d'établir des statistiques sur la présence des femmes dans ces revues professionnelles. En effet, cela peut servir pour évaluer l'influence des femmes au fil des années dans les revues, et leur légitimité scientifique selon les sujets et leur présence dans les revues. La difficulté que ces statistiques présente c'est qu'elles ne sont pas forcément significatives du regard porté sur l'expertise donnée aux femmes dans les bibliothèques.

Il convient aussi d'étudier les publications scientifiques des bibliothécaires du début du XXe siècle qui réfléchissent aux changements des bibliothèques de lecture publique. On peut citer par exemple Eugène Morel et Ernest Coyecque qui ont produit de nombreux travaux sur ces bibliothèques ou Antoine Bonnefoy qui a écrit un traité sur l'entrée des femmes dans l'administration française. Trois publications nous serviront particulièrement : *Place aux femmes : les carrières féminines, administratives et libérales* de Bonnefoy, *La librairie publique* et l'article *L'Enseignement post-scolaire, la Bibliothèque moderne. - Annexe-rapport de 1920-1921 sur les bibliothèques de l'Aisne, indication de budget et premiers résultats. [Signé : Jessie Carson.]* de Morel.

A ces publications individuelles il faut ajouter la *Revue des bibliothèques*, revue professionnelle la plus importante dans le monde des bibliothèques qui va de la fin du XIXe siècle aux années 1940. Cette revue nous permet d'étudier le regard contemporain porté sur les femmes bibliothécaires de la première moitié du XXe siècle. De plus, elle est utile pour évaluer les mentions du travail fait par les femmes dans les bibliothèques dans cette période.

Pour compléter ces points de vue masculins, les témoignages (les articles ou des citations) des femmes bibliothécaires contemporaines de l'époque comme Jessie Carson, Suzanne Briet, Claire Huchet etc. sont nécessaires. Ces femmes ont témoigné dans leurs écrits des difficultés qu'elles ont eu lors de leurs entrées dans la profession et du regard que les hommes portaient sur elles. De plus, les articles qu'elles ont rédigés dans la littérature professionnelle nous permettent de comprendre le regard qu'elles portaient elles-mêmes sur leur travail et sur la place des femmes dans les bibliothèques.

Enfin, les discours d'inauguration ou de presse concernant les nouvelles bibliothèques de lecture publique qui naissent en France dès l'entre-deux-guerres, nous permettront d'étudier un autre regard sur le travail des femmes dans les bibliothèques.

4. Questionnements et organisation de la réflexion.

Avec l'ensemble des travaux de recherches, couvrant tous les aspects du sujet, et les sources de la littérature professionnelle, il est possible de répondre à la question suivante : comment le regard porté sur les femmes bibliothécaires dans la littérature professionnelle a-t-il évolué du début du XXe siècle aux années 1970 ? A-t-on assisté à une légitimation progressive des femmes ?

De cette problématique principale découlent d'autres problèmes : les femmes sont-elles perçues comme faites pour des secteurs ou types de bibliothèques en particulier ? Le portrait de la bibliothécaire idéale est-il conforme à celui de la « bonne travailleuse » décrit par les guides de carrières féminines au fil des années ?

Ces questionnements amènent un besoin de définitions des enjeux du sujet. Le premier d'entre eux est de déterminer le regard porté sur les femmes bibliothécaires à leurs débuts dans la profession : sont-elles vues comme des auxiliaires ou des professionnelles à part entière ? Pour cela, il conviendra de prendre plusieurs points de vue : les carrières féminines, l'influence du CARD avec Jessie Carson ou encore la professionnalisation des bibliothécaires. Ensuite, il s'agira de déterminer l'aire d'influence des femmes. Dans quelle mesure sont-elles considérées autant compétentes que les hommes et à quel moment ? Enfin, le dernier enjeu

sera d'inscrire le regard porté sur les femmes bibliothécaires dans un regard plus général sur le travail des femmes au XXe siècle.

Pour répondre à ces questions il s'agira de développer la réflexion en trois temps bien distincts. La première grande partie se questionnera sur la compétence des femmes pour les tâches bibliothéconomiques. Dans un premier temps, il s'agira d'étudier le regard porté sur les femmes dans la culture et dans les bibliothèques, avec plusieurs questionnements : choisissent-elles les bonnes lectures par rapport aux hommes éduqués ? Lorsqu'elles sont présentes dans les bibliothèques populaires, qui sont des lieux qui veulent éduquer les nouveaux lecteurs aux bonnes pratiques de lecture, sont-elles totalement légitimes et assez cultivées pour être à la hauteur des hommes bibliothécaires traditionnels ? Le second point se demandera quel est le regard porté sur les qualités féminines dans les bibliothèques avec un questionnement sur la place des bibliothèques dans les carrières féminines et ce que les femmes peuvent y apporter et la question de la dévalorisation de la profession par la féminisation. Enfin, le troisième point abordera le regard sur les femmes éduquées qui deviennent bibliothécaires et le regard que l'on porte sur elles. Il se questionnera également sur l'école américaine des bibliothécaires, instaurée par le CARD, les innovations qu'elle a apportées et les critiques qu'elle a suscitées.

Dans une deuxième grande partie il s'agira de se demander si les femmes, du fait des qualités et des rôles qu'on leur reconnaît et dans lesquels elles se définissent, se sont / ont été cantonnées à certains secteurs des bibliothèques. La réflexion se découpera en trois espaces différents : les bibliothèques d'étude (et notamment la bibliothèque nationale), les bibliothèques pour enfants, les bibliothèques centrales de prêts et de lecture publique, et étudiera chaque regard porté sur les femmes qui y travaillent.

Enfin, la troisième grande partie étudiera en deux points la reconnaissance des femmes par leurs pairs dans la littérature professionnelle et dans les postes à responsabilités. Dans un premier grand point, il s'agira d'étudier la place des femmes dans la littérature professionnelle de l'ABF et du BBF, à la fois dans les postes à responsabilités (présidence, secrétariat), dans la proportion d'articles écrits mais aussi dans les sujets des articles. Le deuxième grand point abordera la reconnaissance professionnelle par les postes à responsabilités occupés, les distinctions honorifiques et les qualificatifs qu'on utilise pour les décrire et ce qu'ils engendrent par rapport au regard porté sur elles.

La réflexion sur le sujet se fera de manière thématique, même si les thèmes abordés permettront de comprendre l'évolution du regard porté sur les femmes dans la littérature professionnelle.

Partie I : Les femmes sont-elles compétentes pour toutes les tâches bibliothéconomiques ?

1. Traditionnellement, les femmes sont-elles reconnues comme suffisamment compétentes pour la culture et les bibliothèques ?

1.1. Des femmes qui choisissent la mauvaise lecture par rapport aux hommes éduqués ?

Sous l'Ancien Régime, les femmes lectrices se sont généralisées au sein des élites. Cependant, il faut attendre la fin du XIXe siècle pour que les femmes rattrapent leur retard sur les hommes en matière d'alphabétisation. A partir du moment où la lecture des femmes s'est généralisée, les hommes se sont demandé quels livres leurs proposer. L'objectif était d'accompagner les femmes vers des lectures utiles. Cette notion d'accompagnement est très importante car la lecture symbolise le savoir, et le savoir détenu par les femmes peut être potentiellement dangereux. De plus, les femmes qui lisent, même si elles ne font pas étalage de leurs connaissances, sont considérées comme absurdes car cette situation est inadaptée à leur rôle social qui est avant tout domestique. Par exemple, le courant des précieuses (1656-1720) n'avait pas manqué d'inquiéter les hommes. En effet, ces femmes lettrées se réunissaient secrètement pour parler de leurs lectures (de tous types) et étaient vues comme des juges impitoyables. Ces précieuses étaient très mal perçues par les hommes qui leur prêtaient des ambitions sectaires démesurées. Elles étaient souvent considérées comme de piètres lectrices qui critiquaient sans avoir véritablement lu⁶.

Cette méfiance perdure au XIXe siècle. Les femmes sont soit considérées comme incapables de lire des livres qui font penser car cela les ennue profondément (*cf* : Image p.13), soit elles sont considérées comme dénaturées avec le phénomène des « Bas-bleu ». Ce terme désigne, à l'instar des Précieuses, des femmes qui ont des connaissances littéraires élevées. Cette expression, à l'origine anglo-saxonne (« *blue stocking* » qui désignait les habitués des

6

ARAGON Sandrine, « Pour une rhétorique de la lecture féminine : évolution des images de lectrices dans les fictions françaises du XVIIe au XIXe siècle (1656-1856) », BROUARD-ARENDS Isabelle (dir.), *Lectrices de l'Ancien Régime*, Interférences, Rennes, Presse Universitaire, 2003, p.455-472

salons littéraires présidés par une femme), est utilisée de manière péjorative. Selon le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, les « Bas-Bleu » sont définies comme des « savantes d'une pédanterie ridicule ». En outre, les femmes sont soit ennuyées (donc incompetentes) soit détournées de leur nature par la lecture. Elles doivent, dans cette mesure, être guidées par les hommes.

Les lectrices ont en effet une pratique différente de celle des hommes lettrés traditionnels (jusqu'à la fin du XIXe siècle). Ces hommes lisent à la fois des références (dont ils se sont servis pendant leurs études et dont ils se servent encore dans leurs pratiques professionnelles), des livres aux savoirs utiles (comme l'Histoire par exemple), et en dernier lieu, des livres de distractions (les romans en autre) qu'ils ne conservent pas dans leur bibliothèque. Dans les représentations les femmes lisent deux types de lectures : des lectures pieuses (qui sont bien vues puisqu'elles participent à leur construction morale) et des lectures romanesques (qui sont critiquées puisque non sérieuses). De plus, elles sont dépeintes comme ennuyées par les lectures sérieuses⁷ dont les hommes lettrés sont friands. C'est pourquoi elles leurs préfèrent les romans, qui leur donnent une échappatoire au quotidien. Dans la littérature, on a souvent l'image de la « vierge folle »⁸ qui découvre un roman et le relit à l'infini, sans s'intéresser à d'autres lectures. Dans les représentations, les femmes semblent donc naturellement attirées par la lecture de distraction car elles sont profondément ennuyées (et incapables de les lire puisqu'elles s'endorment) par les livres qui stimulent la raison plus que les émotions. Ainsi, on peut dire que « par nature » elles font naturellement les mauvais choix de lectures. Les hommes lettrés qui par leur éducation savent utiliser les pratiques de lectures ont le devoir de les diriger vers des ouvrages de morale spécialement faits pour les femmes afin de les guider dans leur conduite de chrétienne, de fille, d'épouse ou de mère, pour que leurs lectures ne soient pas vaines. Ainsi, la lecture devient une activité à encadrer : l'homme lettré doit accompagner sa partenaire vers les bons livres.



Image 2 « Le résultat des lectures sérieuses sur les femmes ! », Ortego, *Le livre sérieux* (BN, 1881)

Toutefois, le projet de révolutionnaire de l'instruction de mai 1796 pour les Bibliothèques d'Ecoles centrales, mets les deux sexes sur un plan d'égalité en instaurant l'accès à la lecture pour tous et pour toutes, même sous forme de loisirs. Cette instruction crée des bibliothèques publiques :

« Ces bibliothèques doivent avoir pour objet :

7

Image 2.

8

ARAGON Sandrine, « Pour une rhétorique de la lecture féminine : évolution des images de lectrices dans les fictions françaises du XVIIe au XIXe siècle (1656-1856) », *art.cit*, p.455-472

12

1° de faciliter tant aux élèves qu'aux professeurs l'étude de toutes les sciences qui seront enseignées dans les écoles ;

2° de suppléer aux parties utiles d'enseignement qui n'y sont pas comprises, et de compléter ainsi l'instruction ;

3° d'offrir de plus au public, auquel ces bibliothèques seront ouvertes plusieurs jours de chaque décade, les objets d'utilité, de curiosité et d'agrément dignes d'une nation instruite et polie. »

Le projet culturel pour ces bibliothèques est donc large. Le but est d'offrir aux usagers de ces bibliothèques publiques le moyen de pouvoir lire. Le citoyen est désormais électeur, il doit donc s'informer pour ne pas faire de mauvais choix. Ainsi, l'accès à la lecture, c'est l'accès à l'information, à la culture et donc à la réflexion. Les autorités révolutionnaires considèrent que la lecture est primordiale dans l'émancipation. Cette idéologie connaît un grand retour à partir de la consolidation du régime républicain au début des années 1880, et les grandes lois républicaines qui s'en suivent (liberté d'expression de juillet 1881 par exemple. De plus, les lois scolaires de Ferry de 1881-1882 marquent l'avènement de la lecture pour tous, rendu possible grâce à la consolidation des écoles (pour filles et garçons). Les communes décident d'y investir pour les équiper convenablement (tableau noir, manuels) et renforcer les connaissances enseignées. La lecture n'est donc plus un apprentissage fragile mais devient un automatisme, qui transforme les écoliers en potentiels futur lecteurs actifs.

Cependant, Les bibliothèques municipales du début du XXe siècle sont totalement différentes du projet initial de 1796. Elles ont été instaurées par le décret du 28 janvier 1803 à travers les articles suivants :

« Article 1^{er} : Immédiatement après l'organisation des lycées, les bibliothèques des écoles centrales, sur lesquelles les scellés auront été apposés en vertu des arrêtés du 24 vendémiaire, seront mises à la disposition et sous la surveillance de la municipalité.

Article 2 : Il sera nommé par ladite municipalité un conservateur de la bibliothèque, dont le traitement sera payé aux frais de la commune.

Article 3 : Il sera fait de tous les livres de la bibliothèque un état certifié véritable, dont un double sera envoyé au ministre de l'Intérieur par le préfet du département. »

Dans ces articles, on voit nettement que le projet n'est plus la lecture pour tous et pour toutes mais a seulement une vertu patrimoniale (loi promulguée par le Ministère de l'Intérieur et non

de l'Instruction Publique) de conservation des livres hérités de la Révolution. En effet, ces bibliothèques municipales françaises étaient composées essentiellement des confiscations de la Révolution, de legs et de dons. Ce ne sont donc pas des collections construites, bien qu'elles soient abondantes. Les confiscations révolutionnaires s'apparentent à des livres de morale, théologiques ou juridiques. Les legs et les dons viennent des grandes bibliothèques de notables. Les bibliothèques municipales se sentent bientôt submergées par l'ampleur de leur fond qui les empêchent d'avancer⁹. Ces institutions restent en nombre limité, on en compte moins de 400 en 1900. Le développement de ces établissements est, par conséquent étroitement lié à la municipalité. Ce sont souvent des établissements sous-financés, laissés à l'abandon. Jusqu'à la première moitié du XXe siècle, les bibliothèques municipales, tenues par des hommes lettrés, ont un rôle de conservation et de classification scientifique des collections. Par manque de moyen, le personnel est limité. Ce sont souvent des notables retraités, qui sont heureux de pouvoir se reposer en se consacrant aux livres. Ces bibliothécaires sont des professionnels de l'écrits. Ils ont donc de très grandes compétences bibliographiques et se considèrent comme des experts et des vecteurs de la culture savante. La réalisation du catalogue de bibliothèque est leur tâche principale avec une classification propre à chaque collection (sachant qu'il n'en existe pas d'universelle). Ces bibliothèques sont destinées à une petite partie de la population. Elles ne s'adressent qu'à un public studieux qui a des solides habitudes de lectures sérieuses. La lecture comme loisirs étant exclue, les femmes (et les lecteurs des milieux populaires), du fait de leurs mauvaises habitudes de lecture, le sont tout autant.

C'est pourquoi, les bibliothécaires du XIXe siècle jusqu'à la première moitié du XXe siècle, ont mauvaise réputation. Dans l'opinion publique, on considère leur travail comme une occupation. Le portrait qu'on dresse de ces bibliothécaires est très péjoratif. En 1929, A. Bouvier décrit le bibliothécaire type de la façon suivante : « Son érudition est hargneuse, il porte des lunettes, il enfile tous les matins des manches de lustrine ; il se livre à de savantes études sur d'ennuyeux sujets, il applique avec pédanterie les méthodes critiques »¹⁰. Nous l'avons vu, les femmes ne peuvent pas être des savantes car elles sont incapables de lire des livres sérieux. Or, si on regarde la définition de Bouvier, le bibliothécaire ne se consacre qu'à des lectures savantes. Par conséquent, les femmes, qui sont étrangères à ce milieu savant, ne peuvent pas être incluses dans les bibliothèques : d'une part en tant qu'usager puisqu'elles ne lisent pas de livres sérieux, d'autre part en tant que professionnelle puisqu'elles n'ont pas les compétences bibliographiques nécessaires. Dans l'imaginaire collectif, le bibliothécaire traditionnel n'est pas au service du public. Il se contente de garder les collections et d'utiliser

9

VARRY Dominique, *Histoire des bibliothèques : Les bibliothèques de la révolution et du XIXe siècle (1789-1914)*, Editions du Cercle de la Librairie, 2009, p.579-580.

10

Cité par DESGRAVES Louis, « Les bibliothécaires », VARRY Dominique, *Histoire des bibliothèques (...)*, op. cit, p. 372

les livres pour ses propres recherches personnelles en accueillant les potentiels lecteurs avec froideur. Eugène Morel confirme cette image négative en décrivant l'attitude des bibliothécaires de la manière suivante : « Le public est l'ennemi, celui qu'il faut écarter de la bibliothèque, asile sacré de l'archéologie, sorte de tombeau où l'on ne fête pas la Toussaint. »¹¹. Enfin, Pol Neveux, inspecteur général des bibliothèques fait le constat suivant : « A coup sûr les premiers bibliothécaires provinciaux ont été plus hantés d'augmenter leurs fonds, et surtout les séries locales que de les ordonner. N'oublions pas que, chez eux, c'est l'amour du livre, du sol natal et de l'étude, et non le goût des inventaires scientifiques qui avait déterminé leur vocation. »¹². Dans les faits, les bibliothécaires de cette période se consacrent plus à leur propre développement intellectuel qu'à celui du public. Le lecteur anonyme n'est pas bien accueilli. En revanche, les membres de la bourgeoisie lettrée sont beaucoup mieux reçus puisqu'ils appartiennent à la même classe sociale que ceux qui tiennent l'établissement. Il faut ainsi appartenir à cette élite pour avoir une bonne utilisation de ce temple du savoir. Les femmes en sont donc également exclues.

A cet égard, les bibliothèques basées sur ce modèle attirent peu de public. En 1878, 80% des bibliothèques municipales reçoivent moins de 20 lecteurs par jour. Les collections savantes ne correspondent pas forcément aux besoins des lecteurs et sont parfois en mauvais état. La fréquentation des débuts de ces bibliothèques est donc faible. De plus, ces établissements restent très souvent fermés avec des horaires d'ouvertures très limités. Ainsi, les bibliothèques municipales sont fréquentées par le même type de public que ceux qui les détiennent, c'est-à-dire des notables, souvent professionnels de l'écrit, qui sont habitués aux bonnes pratiques de lecture. Les bibliothèques laissent donc de côté tout le lectorat populaire, et par la même occasion, les femmes. En effet, comme nous l'avons vu auparavant, les lectrices ne semblent pas légitimes aux yeux des hommes. Si on suit la logique de ces hommes lettrés (bibliothécaires), les femmes n'ont rien à faire en bibliothèques. Elles peuvent être lettrées mais ne font pas les bons choix de lectures et ne doivent pas devenir trop savantes sous peine de paraître ridicules. Logiquement, elles n'ont donc pas le savoir bibliographique nécessaire pour ne serait-ce que penser à fréquenter les bibliothèques. Il est donc inconcevable que ces mêmes femmes travaillent dans des bibliothèques, puisqu'elles n'ont pas les bonnes pratiques de lecture.

Toutefois, Eugène Morel fait un constat différent dans son étude sur les « librairies publiques » (désigne dans son vocabulaire les bibliothèques *faites* pour accueillir le public) : il semblerait que des femmes fréquentent les bibliothèques malgré le fait qu'elles ne semblent

11

MOREL Eugène, *La librairie publique*, Armand Colin, Paris, 1910, p.152.

12

NEVEUX Pol, *Les Richesses des bibliothèques provinciales de France*, Paris, 1932, p.17. Cité par DESGRAVES Louis, « Les bibliothécaires », VARRY Dominique, *Histoire des bibliothèques (...), op. cit.*, p.375

15

pas légitimes aux yeux des hommes. Cependant, c'est une autre forme de bibliothèque que les femmes fréquentent : les bibliothèques populaires, qui sont différentes des établissements municipaux traditionnels. Ces derniers restent largement fréquentés par l'élite jusqu'à la première moitié du XXe siècle, et excluent donc par conséquent les femmes et autres lecteurs populaires.

En effet, les bibliothèques municipales du début du XXe siècle ne répondent pas au besoin du lectorat populaire. De ce fait, les intellectuels de l'époque craignent un éparpillement de ces lecteurs vers des lectures sensationnelles, qui ne sont plus du tout dans l'idéologie du citoyen-lecteur. Plus précisément dans le sujet, les femmes sont considérées comme faisant des mauvais choix de lectures, il serait donc dangereux de les laisser lire n'importe quels livres sans accompagnement. De plus, une femme doit lire des livres qui lui sont utiles : à la fois pour sa vie personnelle (devenir une bonne épouse et une bonne mère), sa vie religieuse (mener une vie de bonne chrétienne) puis, plus tard, sa vie de citoyenne (soutien de son époux dans sa vie publique et instruction des enfants dans la pensée républicaine). Les femmes comme les publics populaires ont donc besoin d'être guidés par une institution. Pour cela, une autre forme de bibliothèque va naître : les bibliothèques populaires. Celles-ci vont commencer à faire véritablement office de guides pour ce lectorat populaire (et ces femmes), perdu dans des lectures qui peuvent ne pas être morales.

1.2. Des femmes présentes dans des bibliothécaires populaires : des lieux de cultures illégitimes ?

Les bibliothèques populaires sont destinées par essence « au peuple »¹³ (dans ce sens, tout ceux qui n'ont pas un accès égal aux bourgeois à la lecture). Elles se développent à la fois dans l'idéologie du citoyen-lecteur (et donc de l'accès à la lecture pour tous et pour toutes) et à la fois dans la crainte du potentiel subversif des lectures populaires, qu'il faut, par conséquent, encadrer et moraliser très fortement. Les idées de la Révolution ont donc fait leur chemin et s'incarnent dans ces bibliothèques populaires. Le but est l'acculturation par l'écrit des usagers de ces institutions. On leur fournit à la fois des méthodes pédagogiques pour le développement de l'alphabétisation, ou les nourrit de livres convenables¹⁴. Des initiatives privées sont prises dans cette lignée. Elles émanent le plus souvent des Eglises soucieuses de lutter contre les livres immoraux qui détournent les lecteurs des voies morales de conduites. Elles peuvent

13

Notice de DEROCHE Frédéric, *Bibliothèques populaires*, ENSSIB, 2015.

14

HEBRARD Jean, « Les bibliothèques scolaires », VARRY Dominique, *Histoire des bibliothèques (...)*, op. cit., p.708.

16

également venir d'associations, d'entrepreneurs ou encore d'initiatives publiques des municipalités ou de l'Etat. Afin de limiter les dérives, le ministère de l'éducation met en place une circulaire en 1864, qui fixe les conditions d'ouverture de toute bibliothèque : le président doit être agréé par le préfet, le catalogue des collections est soigneusement étudié pour éviter tous risques immoraux et l'assemblée des sociétaires doit être autorisée¹⁵.

Il y a donc une volonté de guider les lecteurs et les lectrices vers les bonnes lectures et pas celles sensationnelles dont le peuple est friand et que les éditeurs fournissent désormais en grande quantité à bas prix. L'idée est de proposer des livres gratuits qui sont de bonnes lectures. Les bons livres sont définis par deux objectifs pour le lectorat populaire : ils doivent instruire et moraliser. En outre, ces institutions reprennent le modèle des bibliothèques publiques de la Révolution que Louis Fontaine de Saint-Fréville, en 1791, définissaient comme des lieux débarrassés des mauvaises lectures : « tout livre de controverse, tout livre peu décent, tout écrit en un mot qui pourrait égarer leur esprit, corrompre leur jugement et leur cœur en sera scrupuleusement banni »¹⁶. Les bibliothèques ne sont donc plus seulement des lieux de ressources, ce sont aussi des lieux de culture qui doivent initier et amener vers les bonnes lectures.

Ainsi, ces bibliothèques populaires vont d'abord refuser les lectures pourtant très répandues dans le lectorat populaire : les romans et la presse. Toutefois, ce sont précisément ces types de lectures qui attirent. Selon, Emmanuel de Saint-Albin, historien et littérateur, « Un bibliothécaire ne remplit pas tout son devoir s'il ne s'efforce pas d'élever le goût de ses lecteurs et cela il peut le faire, non en refusant de mettre en leurs mains les livres que le plus grand nombre d'entre eux demandent mais en tâchant de diriger leurs choix »¹⁷. Il est ainsi impossible pour les bibliothèques populaires de les ignorer puisque cela impacterait la fréquentation des établissements. C'est pourquoi nombre de ces institutions achètent quelques exemplaires de romans de qualités (des grands auteurs et grandes auteures (Hugo, Balzac, Sand), et pas des romans sensationnels comme les romans policiers) pour attirer les usagers et les guider par la suite vers une meilleure pratique de la lecture. Les femmes qui, nous l'avons vu, lisent essentiellement des romans, sont donc présentes dans les bibliothèques. Cependant, ce n'est pas pour autant qu'elles gagnent en légitimité culturelle puisque, comme leurs noms l'indiquent, celles-ci sont destinées à un public populaire. Elles n'ont donc pas pour but d'élever

15

Circulaire aux préfets du 19 avril 1864, citée par HEBRARD Jean, « Les bibliothèques scolaires », VARRY Dominique, *Histoire des bibliothèques (...)*, op. cit., p.735-736

16

Cité par RICHTER Noë, « Les bibliothèques populaires et la lecture ouvrière », VARRY Dominique, *Histoire des bibliothèques (...)*, op. cit., p.671

17

SAINT-ALBIN Emmanuel (de.), *Les bibliothèques municipales de la Ville de Paris*, Paris, Nancy : Berger Levrault, 1896, XXXVI-334p.

17

intellectuellement leurs lectorats mais bien de contrôler et guider leurs choix de lectures pour éviter qu'ils soient subversifs. Les femmes ne sont donc pas plus reconnues comme légitimes face à leurs choix de lectures.

Les bibliothèques populaires apparaissent sous une nouvelle forme dès 1862 : les bibliothèques scolaires. Elles prennent des formes modestes : l'armoire à livre dans le fond de la classe. Toutefois, cela n'est pas important puisqu'elles prêtent les livres et ont donc besoin de peu de moyens. Elles permettent un développement considérable de ces institutions, en 1900, on compte 50 milles établissements de ce type. A la tête des bibliothèques scolaires on trouve des instituteurs et des institutrices. C'est Gustave Rouland, ministre de l'Instruction Publique, qui leur confie cette tâche dans l'arrêté de 1862 relatif à l'organisation de bibliothèques scolaires dans les écoles primaires publiques. Ces bibliothèques scolaires ont deux objectifs : la sauvegarde des manuels scolaires et le prêt aux familles des livres prévus pour l'apprentissage. Réservées au début aux enfants, elles étendent progressivement leurs prêts aux parents. Ces prêts gratuits ont permis aux familles populaires d'avoir un accès facile aux bonnes lectures. Les bibliothèques scolaires sont rapidement un succès. La lecture devient le complément de l'école et permet d'augmenter les connaissances. Peu à peu, le lectorat populaire va être encadré par ces institutions. Ainsi, les enfants, filles ou garçons, ont dès leur apprentissage de la lecture, une meilleure pratique qui leur permet de devenir des lecteurs actifs performants. Les filles, devenues des femmes, grâce à ce nouvel apprentissage de la lecture, gagnent une place dans les bibliothèques populaires.

La « bonne lecture » est donc à présent mixte. Les femmes ont une place importante dans les bibliothèques populaires. En effet, jusque dans les années 1870, les institutions de lectures faisaient preuve de ségrégation envers les femmes. L'instruction comme la lecture étaient surtout réservées aux jeunes garçons et aux hommes. Lorsqu'elles sont admises dans les bibliothèques, les règlements prévoient parfois des séances de prêts distinctes, des droits d'admissions, de cotisations inférieurs à ceux des hommes ou carrément des ouvrages spécifiquement féminins différenciés par des gommettes¹⁸. Avec l'avènement des bibliothèques populaires, les femmes ont autant accès que les hommes à la lecture. Elles ne sont donc plus laissées de côté. Cependant, c'est parce que ces bibliothèques s'adressent à des publics populaires qui sont globalement considérés comme ne sachant pas « lire » qu'on y a accepté les femmes. Tout cela montre bien que les femmes n'ont pas de légitimité culturelle puisqu'elles sont mises au niveau du lectorat populaire en ce début du XXe siècle.

C'est donc logiquement dans ces mêmes bibliothèques populaires que les femmes font leur entrée en tant que professionnelles de la lecture. En effet, ces établissements sont avant

18

BOULOGNE Arlette, PERROT Michelle (préface), *Des livres pour éduquer les citoyens : Jean Macé et les bibliothèques populaires (1860-1881)*, Histoire et mémoire de la formation, L'Harmattan, Paris, 2016, p.154.

18

tout des œuvres sociales avant d'être des institutions culturelles. Par conséquent, les femmes y ont naturellement une place puisqu'elles sont habituellement représentées comme actives dans les œuvres caritatives. Ce sont les responsables de la Société Franklin, association approuvée par le Ministère de l'Intérieur pour la diffusion des bibliothèques populaires, qui ont encouragé la présence des femmes dans ces types d'établissements. Pour eux, ce sont les femmes, spécialement les bourgeoises, qui sont aptes à guider les autres femmes (de leur entourage et ouvrières) dans la lecture. En août 1869, M. Chasseloup-Laubat, président de la Société Franklin fait un appel en ce sens :

« Vous, Mesdames, qui semblez placées auprès de nous pour nous montrer la charité sous ses plus douces formes ; vous qui ne pouvez voir un pauvre sans lui tendre la main, une souffrance sans vouloir la soulager, laissez-nous vous dire que la plus grande misère est celle que vous ne voyez pas, à laquelle vous ne songez peut être pas assez : la misère de l'âme et de l'esprit, l'ignorance enfin, puisqu'il faut l'appeler par son nom. C'est là, sachez-le bien, la misère qui engendre presque toutes les autres ! Aidez-nous donc à la détruire, aidez-nous dans notre œuvre ! »¹⁹.

Les femmes bourgeoises sont donc admises comme légitimes dans les bibliothèques populaires et sont considérées comme des guides potentiels comme leurs collègues masculins. Toutefois, cela peut s'expliquer par le fait que ces bibliothèques populaires, contrairement aux bibliothèques municipales, ne sont pas considérées comme des lieux de la culture savante. Cependant, bien que présentes dans les listes des sociétaires des bibliothèques et dans des publications populaires (Mmes André, Pierret, Hyppolyte Meunier), elles ne font jamais partie des comités ou des conseils d'administration de la société Franklin (sauf dans des cas exceptionnels). La tâche de ces femmes bibliothécaires est représentée comme une œuvre de bienfaisance ou de « charité intellectuelle ».²⁰ On peut donc dire qu'elles ne sont pas reconnues au même niveau de légitimité que les hommes en ce qui concerne l'administration des bibliothèques populaires associatives.

Les femmes sont aussi présentes dans les bibliothèques populaires des écoles publiques. En effet, elles peuvent devenir institutrices depuis la circulaire de 1836 qui recommande aux préfets l'ouverture d'Écoles normales pour filles. Cette circulaire fait suite à la loi du 28 juin 1833, relative à l'indépendance des Ecoles normales pour instituteurs. Ces deux décrets sont modifiés par celui du 18 août 1920, qui instaure les règlements suivants : les

19

Cité par BOULOGNE Arlette, « Les femmes et les bibliothèques populaires », *Des livres pour éduquer les citoyens (...)*, op.cit, p.155.

20

Ibid. p.157

19

écoles normales sont établies et entretenues par les départements, elles sont sous l'autorité d'un recteur (et donc du ministère de l'instruction publique) et admettent gratuitement des élèves externes ou internes pour une durée de 3 ans²¹. Les femmes institutrices sont, par ces Ecoles Normales, reconnues presque comme les égales des instituteurs. Elles gagneront encore en légitimité après les lois Duruy de 1867, qui développent l'enseignement primaire féminin et les lois Ferry de 1881-1882. Elles sont, par conséquent, chargées des mêmes missions que leur homologue masculin, et donc des bibliothèques scolaires.

Ainsi, c'est précisément au moment où les femmes sont reconnues légitimes en tant qu'institutrices qu'on peut dire qu'elles commencent à l'être face à la culture. En effet, puisqu'elles peuvent être à la tête des bibliothèques scolaires, il faut qu'elles sachent quelles sont les bonnes lectures, et par conséquent avoir le savoir bibliographique nécessaire pour guider les enfants et leurs familles. On admet donc petit à petit l'idée qu'une femme puisse travailler en bibliothèque même si le savoir bibliographique nécessaire est faible puisque les associations, comme le ministère publient des listes de recommandations de lectures. On peut quand même dire que les femmes gagnent en légitimité culturelle à la fois par leur capacité à être à la tête de bibliothèques populaires (même si leur expertise savante est limitée) et par l'instruction qui leur est plus accessible au XIXe siècle.

Toutefois, il serait incorrect de dire que c'est seulement du fait des institutrices et de leurs écoles normales que les femmes deviennent un peu plus légitimes face à la culture. A cet égard, il faut prendre une vision plus globale de l'éducation des femmes. Les lois Guizot 1833, Duruy 1867 et les lois Ferry de 1881-1882 ont posé et renforcé les bases de l'éducation féminine. Au cours du XIXe siècle, les femmes ont la possibilité d'obtenir le baccalauréat, puis des licences (même si celles qui les obtiennent réellement représentent une infime minorité). Ensuite, plus spécifiquement aux bibliothèques, elles accèdent à l'Ecole des Chartes (seule école professionnalisante dans le domaine en France) en 1906. Cependant, il faut attendre l'entre-deux guerres pour que la scolarité des filles tende à rattraper celle des garçons, surtout dans l'enseignement primaire supérieur. C'est dans cette période que les enseignements s'adaptent aux milieux populaires et aux classes moyennes. Ces changements ont permis aux meilleurs élèves des milieux modestes de poursuivre leurs études. Bien que les mouvements catholiques des années 1930 offrent un regain de l'éducation spécifiquement féminine (à savoir l'acquisition des connaissances utiles pour entretenir un ménage), les familles leurs préfèrent un enseignement prolongé pour une formation professionnelle. Les femmes peuvent à présent exercer des métiers qualifiés comme institutrice, dactylographes ou comptables. Les jeunes-filles sont de plus en plus actives à partir de l'entre-deux guerres (au moins jusqu'à leur mariage). Le taux d'activité féminin passe de 20% entre 1920 et 1930 à près de 40% en

21

BODIN, Marguerite, *L'institutrice une féministe militante de la Belle époque* (Avant-propos de KARNAOUCH Denise), L'Harmattan, Paris, 2012, p.219

20

1936²². Les femmes sont considérées plus aptes à faire des études supérieures et donc plus légitimes face à la culture. On peut donc dire que l'amélioration du système d'éducation pour filles a largement contribué à leur légitimation face à la culture légitime et par conséquent, à leur entrée en tant que professionnelles dans les bibliothèques.

Avec l'amélioration de l'éducation des filles, les femmes gagnent un peu en légitimité culturelle. Parallèlement, les bibliothèques populaires qui ont pour but de guider les usagers vers les bonnes lectures font offices d'œuvres caritatives : les collections sont peu abondantes, parfois contenues dans un seul meuble, et les choix de lectures sont élémentaires, contenant même des romans, bêtes noires des bibliothèques municipales. Les femmes qui y travaillent sont donc vues comme des dames de charité. C'est pourquoi, elles sont légitimes dans ce milieu puisqu'on les considère comme telle. Toutefois, les bibliothèques populaires et les personnes qui y travaillent amènent donc de nouvelles missions par rapport aux bibliothèques municipales. Elles n'ont plus uniquement un rôle de conservation et de collecte du fond, elles doivent à présent s'orienter vers le public pour diffuser les bonnes lectures. Cette nouvelle mission des bibliothèques populaires va inspirer les modernistes (comme Morel) à réfléchir à un nouveau modèle de bibliothèques publiques, qui garde à la fois leur légitimité culturelle et s'ouvre vers le public. Celles-ci vont demander de nouvelles compétences d'accueil aux bibliothécaires, qui nous l'avons vu, sont traditionnellement réticents à l'idée d'accueillir le public populaire. Les femmes, pendant longtemps laissées à l'écart des bibliothèques municipales, vont jouer un rôle important dans cette mission d'accueil puisque cela est considérée comme une de leur capacité naturelle.

2. Des qualités féminines à mettre en œuvre dans les bibliothèques ?

2.1. Des femmes uniquement utiles et compétentes pour accueillir le public ?

Avec ce tournant des bibliothèques vers le public, être bibliothécaire n'est plus seulement une activité intellectuelle, c'est aussi une tâche professionnelle, un statut, une carrière. Or traditionnellement, les femmes sont peu visibles dans l'espace public. Le travail des femmes se fait en privé : elles agissent dans le cadre domestique et y sont confinées. Lorsque les femmes exercent une véritable activité professionnelle, elles sont présentes en

22

BATTAGLIOLA, Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Repères, La Découverte, Paris, 2000, .57-70.
21

majorité dans le commerce, qui propose une bonne tradition d'accueil féminin. Le mari fabrique le produit vendu pendant que la femme accueille les clients pour la vente.

Parallèlement, les hommes portent sur elles une attention réduite ou guidée par les stéréotypes. C'est dans la deuxième moitié du XIXe siècle avec les mouvements de protestations pour les droits des femmes, que naît la réflexion sur les carrières féminines. Selon Antoine Bonnefoy²³, l'opinion publique accueille cette idée avec « un rire presque universel ». Il semble en effet inconcevable que les femmes puissent sortir de leur cadre naturel pour mener une carrière. A la fin du XIXe siècle, une majorité d'hommes a toutefois accepté l'idée, à condition que cette activité reste une simple occupation (c'est-à-dire en complément d'un salaire de base de l'époux) et considérée comme convenable et respectable pour les femmes. Dans l'esprit des hommes, une carrière féminine doit être dans la continuité du travail domestique. Pour Antoine Bonnefoy, ces « femmes nouvelles » sont conscientes de leur double rôle : professionnel et maternel. Pour lui : « elles demandent à gagner leur vie dans la voie la plus conforme à leurs aptitudes et à leurs convenance ». Si on considère son point de vue, les femmes semblent donc être conscientes de leur situation, c'est pourquoi elles n'ont aucune prétention à faire carrière puisque cette option est réservée aux hommes. De plus, elles paraissent conscientes de leurs compétences « naturelles » (c'est-à-dire domestiques) et ne cherchent que des professions qui y correspondent.

Ainsi, le secteur du tertiaire incarne la solution idéale pour les femmes. Le corps, les apparences et les qualités vues comme féminines (comme la serviabilité, le sourire) sont mis en avant dans les tâches qui leur sont attribuées. En effet, la notion de travail féminin est liée à l'idée qu'on se fait des femmes dans la société. On exige de leur corps une docilité particulière, une tenue appropriée (lisse et passe-partout, sans ostentation ni excès), une rectitude des gestes, des yeux baissés sur leur ouvrage. Il y a une double exigence envers les femmes dans leurs professions : des exigences techniques et de discipline (morales). Le but est de contribuer à la construction de l'identité de la bonne ménagère en prolongeant les fonctions « naturelles » des femmes, c'est-à-dire maternelles, caritatives et secourables²⁴. Il y a donc deux types de métiers féminins : ceux qui font appel aux qualités esthétiques (charme, séduction) et ceux qui utilisent leur dévouement, leur discrétion (le service)²⁵. Dans les carrières désignées comme typiquement féminines, on cherche à mettre en œuvre les qualités physiques et morales vues comme innées : la souplesse du corps, l'agilité des doigts, la dextérité, la patience, la douceur,

23

BONNEFOY, Antoine, *Place aux femmes ! Les carrières féminines administratives et libérales*, Fayard, Paris, 1914, Introduction.

24

PERROT, Michelle, *Mon histoire des femmes*, Editions du Seuil, Points, Lonrai, 2006, p.145-150.

25

PEZRIL-TOULLEC Maggy, RIVES Caroline, *La féminisation des bibliothèques*, Note de synthèse, ENSSIB, 1977, p.12-20.

22

la discrétion, etc.²⁶ Les femmes sont, dans le domaine privé comme dans le domaine public, vues comme des ménagères. Elles sont cantonnées à la fois dans leurs tâches typiquement féminines et dans un code moral de discipline pour avoir une image correcte vis-à-vis des hommes. C'est donc ces qualités féminines que l'on va mettre en avant lorsqu'on parle de carrières féminines.

L'idée que les bibliothèques peuvent être un espace professionnellement féminin émerge alors. Certaines tâches issues de ces qualités féminines se retrouvent de plus en plus dans les missions attribuées aux bibliothécaires. Au-delà du traitement intellectuel des documents, les bibliothécaires doivent aussi accueillir le public, le conseiller, et répondre à ses questions dans la mesure du possible. Nous l'avons vu, les femmes sont reconnues comme sachant « tendre la main » aux autres, elles sont donc dans toutes leurs capacités lorsqu'il s'agit d'accueillir le public des bibliothèques. Dans les nécrologies on retrouve ces qualités « féminines » qui sont mises en valeur jusqu'à la fin des années 1970.

Tout d'abord, il s'agit de présenter l'échantillon utilisé. Les nécrologies choisies proviennent à la fois du BBF et à la fois de l'ABF²⁷. Ils proviennent tous de la période contenue entre 1956 (date des premières archives disponibles en lignes du BBF) et la fin des années 1970. Ce sont deux revues incontournables de la profession. L'Association des bibliothécaires français est une association reconnue d'utilité publique depuis 1969. C'est une association qui regroupe des bibliothécaires professionnels ou bénévoles (donc qui a dès le départ inclut les bibliothèques populaires au même niveau que les bibliothèques municipales). Elle publie un bulletin de l'ABF depuis 1907 de façon trimestrielle. Le Bulletin des bibliothécaires de France relève d'abord du ministère de l'Education Nationale puis de l'ENSSIB. Ce bulletin publie mensuellement des informations officielles comme les résultats des concours, les circulaires ou les rapports. L'échantillon étudié comporte 40 personnes : 33 femmes et 7 hommes. Le but étant de comparer le traitement des hommes et des femmes dans les nécrologies. Les hommes ne sont donc étudiés qu'en simple comparaison des femmes. Les nécrologies sont des sources intéressantes à étudier car elles montrent, sous une figure idéalisée, le parcours des hommes et des femmes qui ont marqué la profession.

En étudiant ces hommages, on remarque que les qualités féminines avancées sont plus souvent physiques et morales que techniques. Alors que les hommes sont décrits avec les qualités traditionnelles des bibliothécaires c'est-à-dire l'érudition, l'exigence, la sévérité, les qualités littéraires, la grande probité, les femmes sont décrites avec des qualités « féminines ». Ainsi, dans les trois quarts des nécrologies féminines étudiées, les qualités qui reviennent sont

26

PERROT, Michelle, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Flammarion, Paris, 1998, p. 191-199, 201-206.

27

Voir Figure 1 en annexe.

23

le sourire, la gaîté, la gentillesse, la générosité, le volontariat, les bonnes grâces, etc. Par exemple, l'hommage rendu à Yvonne Oddon (pionnière des bibliothèques et auteure de manuels bibliothéconomiques) la décrit comme une « femme volontaire au grand cœur défendant cause et gens avec acharnement »²⁸. Un autre exemple avec la nécrologie de Gabrielle Fabre, conservatrice de la BNF spécialiste de la monnaie de la Gaule, dont on brosse le portrait suivant : « son visage s'éclairait d'un sourire pour nous recevoir », « son courage, sa gentillesse, son esprit »²⁹. Un dernier exemple avec Françoise Paquet³⁰, directrice de la BU d'Orléans, qui est montrée comme la bibliothécaire type avec son « besoin de servir les autres », sa « douceur et fermeté », « sa compréhension animée de droiture et de force morale », son « sourire, charme et dévouement ». Au contraire, François Galabert³¹, bibliothécaire en chef d'une bibliothèque municipale est décrit avec les termes suivants : « affabilité », « discrétion », « droiture », « bibliothécaire modèle », « érudit de grande classe », « esprit supérieur », « modestie », « simplicité ». Les termes qui le décrivent sont plus centrés sur ses compétences savantes que sur ses compétences d'accueil.

A travers les qualificatifs donnés aux femmes on découvre des liens entre vie de famille et vie professionnelle. Ces bibliothécaires semblent avoir un goût infini pour le service des autres. Les qualités mises en avant reprennent le schéma familial traditionnel : l'homme en père et chef de famille qui peut faire preuve de sévérité, qui est aux commandes et qui amène la culture, la femme comme « bonne ménagère » qui reçoit avec douceur, sourire et gentillesse. En parallèle, les « bonnes ménagères » doivent aussi faire preuve de qualités morale. Elles ne doivent pas se montrer vaniteuses, ni égoïstes mais au contraire charitable. L'implication caritative est importante dans la vie professionnelle d'une femme puisqu'elles sont censées le faire naturellement (que ce soit dans leur foyer ou dans leur vie publique). Ce lien entre foyer et profession est aussi valorisé dans les nécrologies. En effet, on semble attendre d'une bonne bibliothécaire, une vie privée moralement irréprochable. C'est pourquoi, les nécrologies des femmes abordent en grand nombre la vie privée de ces bibliothécaires. On met en avant le mariage, les enfants et la vie de famille. En effet, dans 37.5% des cas des nécrologies de femmes étudiées, l'auteur ou l'auteure aborde les origines familiales (souvent la profession du père) et dans 20% des cas, la vie d'épouse et de famille est mentionnée. Par exemple, la nécrologie de Marie-Roberte Guignard, conservatrice à la BNF, rappelle son mariage prestigieux avec un conservateur qui a contribué à son « enrichissement personnel et

28

WEIL, Françoise. « Hommage à Yvonne Oddon (1902-1982) ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1982, n° 12, p. 712-712.

29

Babelon, Jean. « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1960, n° 5, p. 132-133.

30

GALLON, Marie-Rose, « Françoise Pasquet (1933-1967), *Bulletin de l'ABF*, 1968, n°58.

31

« Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1957, n° 12, p. 904-905.

24

professionnel ».³² Pour les hommes, le constat n'est pas le même : on aborde les origines familiales dans 28% des cas et aucune ne mentionne une possible vie de famille. Une femme bibliothécaire est donc complète si elle mène à la fois une vie professionnelle et une vie de famille. On voit donc bien ici la nécessité que la profession reste au niveau d'une occupation. Ainsi, dans le foyer comme au travail, les femmes sont reléguées au service plutôt qu'à la direction.

Cette différence de traitements dans les carrières (et parallèlement dans les nécrologies) peut avoir des conséquences sur l'évolution professionnelle des femmes. Le fait d'enfermer les femmes dans les qualités de la « bonne ménagère » peut aussi décourager les éventuelles ambitions de carrière, ce qui permet d'éviter une potentielle concurrence féminine aux postes de gestion. En effet, avec cette vision, les femmes gardent longtemps le statut d'auxiliaire. Lorsqu'elles deviennent titulaires, elles sont cantonnées dans la catégorie de « dame employée »³³ avec une grille de salaire spécifique et peu de perspectives de carrières. Ces nouvelles bibliothécaires sont loin du portrait que dresse Maurice Caillet à la fin du XIXe siècle qui décrit les professionnels comme un « grand commis quand il s'agissait de la bibliothèque du Roi, hommes de lettres, historiens, linguistes, tous ou presque issus de la bourgeoisie, abbé à petits collet à la vocation incertaine ou religieux choisis par leurs confrères en raison de leur goût pour les livres de leur érudition et de leurs aptitudes en matière de classement et de catalogage ces bibliothécaires paraissaient avoir eu comme point commun une culture classique étendue »³⁴. Le bibliothécaire traditionnel est donc un homme érudit choisi pour ses capacités intellectuelles. Les qualités, précédemment évoquées que l'on reconnaît aux femmes dans l'exercice de la profession, sont bien loin de ce portrait. C'est pourquoi on observe une ségrégation des tâches et des espaces et des inégalités de responsabilités et de traitement au début du XXe siècle.

Cette ségrégation des tâches est en lien avec la féminisation des métiers qui ne manque pas d'inquiéter les hommes. Le terme de féminisation est utilisé dans le sens péjoratif. Il symbolise « l'infiltration » des femmes dans un milieu d'hommes.³⁵ Ce mot s'accompagne d'un discours argumentatif de la part des hommes qui vise à la fois à légitimer leur emploi par les « qualités féminines » tout en veillant à décourager leurs éventuelles ambitions par peur de

32

Séguy, Marie-Rose. « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1972, n° 4, p. 187-189..

33

BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes* (troisième édition), Repères, La Découverte, Paris, 2000, p. 57-70

34

CAILLET, Maurice, « Les bibliothécaires ». JOLLY, Claude (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises : [2] Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789*, Paris, Ed. du Cercle de la librairie, 2008, p. 475.

35

BATTAGLIOLA, Françoise. *Histoire du travail des femmes...*, op. cit., p. 57-70

25

concurrence. Par exemple, les femmes dans les emplois de bureaux sont reconnues comme plus compétentes que les hommes. Elles semblent plus assidues, plus minutieuses et prennent leur activité à cœur. Toutefois, l'employée de bureaux doit savoir rester à sa place et n'être qu'une auxiliaire. Elle doit se comporter comme dans son foyer. De la parfaite secrétaire on attend qu'elle soit une bonne ménagère, qu'elle mette des fleurs, qu'elle prenne soin de son patron comme elle prendrait soin de son époux³⁶. Cette prédestination à certaines tâches se retrouve aussi dans les bibliothèques. Eugène Morel argumente dans ce sens en 1914. Il plaide en faveur du travail des femmes en bibliothèques en remarquant que ces dernières mettent plus de soin et d'habileté à l'ouvrage, ce qui les rend particulièrement aptes au catalogage au classement et à la dactylographie. Cependant, pour lui, les femmes sont si soigneuses et si précises qu'elles n'ont pas l'âme d'un chef et ne peuvent pas exercer des responsabilités.³⁷

Dans une autre publication, Morel admet que les femmes travaillent ou sont obligées de travailler, et reconnaît que « bien des métiers de femmes seraient mieux exercés par des hommes et réciproquement³⁸ ». Cependant, pour lui, la question de l'égalité hommes-femmes par rapport aux postes n'intéresse que les discussions de salon. A son avis, en admettant qu'une femme soit aux mêmes fonctions de direction qu'un homme (tout en conservant ses charges maternelles et familiales), cela n'apporterait rien d'autres que de la vanité. Cette réflexion sur une potentielle vanité féminine est confirmée à plusieurs reprises par le modèle des Américaines. En effet, Morel raconte sa rencontre à Paris avec les bibliothécaires américaines du CARD avec Coyecque : « On m'affirme que les Américaines rendent des services aussi prétentieux que détestables, et la vanité de quelques-unes que j'ai rencontré à Paris était d'un grand comique. La possibilité d'atteindre les hauts-grades, jusque-là réservés à des savants leur avait tourné la tête. »³⁹. Si on écoute l'avis de Morel, les femmes n'ont pas besoin d'accéder aux mêmes postes que les hommes puisque cela n'apporterait rien d'autre que de la vanité. Il y a donc ici une dévalorisation des femmes qui seraient par nature vaniteuses. C'est pourquoi, pour résoudre ce problème il propose que des tâches d'accueil et de gestion du fond soient attribués aux femmes. Les postes de direction leurs sont donc inaccessibles pour deux raisons : elles n'arriveraient pas à se faire obéir (car elles n'ont pas les qualités masculines nécessaires) et perdraient une part de leur féminité en se rendant insupportables, ridicules par vanité.

36

PERROT, Michelle, *Mon histoire des femmes...*, *op.cit.*, p.145-147.

37

FORLANI, Séverine, *Femmes et pouvoir en bibliothèque...*, *op.cit.*, p.13-25.

38

MOREL, Eugène, *La librairie publique (...),op. cit.*, p. 300-303

39

Ibid.

26

Le Dr. Henri Ekhard Greve⁴⁰, un Allemand, confirme cette idée. Selon lui, les femmes sont à leur place au guichet de prêt ou dans les bibliothèques pour enfants. Encore une fois, cela montre que les femmes bibliothécaires sont cloisonnées dans un rôle domestique et maternel. Elles sont efficaces pour l'accueil, en utilisant des sourires agréables et en servant les lecteurs avec bienveillance, pour les tâches de gestion matérielle du fond (rangement, entretien des collections), comparables aux tâches domestiques, et pour les actions en direction des enfants, pour leur côté maternel. En outre, par ces tâches, on tente de mettre en avant une maternité symbolique.

Ces qualités attendues des femmes qui travaillent, permettent leur entrée dans de nouveaux métiers. Les femmes sont vues comme des personnes accueillantes, souriantes, au service des autres (et prenant plaisir à l'être) comme elles le sont pour leur famille, ordonnées, etc. Les hommes leur confient donc sans crainte des occupations qui utilisent ces qualités féminines. Petit à petit, des professions qu'on considérait anciennement comme masculines (bibliothécaire par exemple), s'ouvrent vers de nouvelles perspectives qui s'annoncent comme compatibles avec le rôle naturel des femmes. Tout cela est évidemment lié à l'évolution du métier avec l'ouverture de bibliothèque de lecture publique où l'accueil prend le pas sur le traitement intellectuel des fonds documentaires.

2.2. Les nouvelles missions et la féminisation sont-elles synonymes d'une désacralisation des vertus viriles de la profession ?

Le métier de bibliothécaire s'étant féminisé et ouvert à l'accueil du public, on peut s'interroger sur la perception de cette double évolution. Est-ce perçu comme une amélioration du service (car les professionnels deviennent plus adaptés et accueillant avec le public) ou comme une dévalorisation de la profession (car les hommes bibliothécaires traditionnels perdent de leur « pouvoir » savant au service d'eux-mêmes et de la communauté scientifique). Pour répondre à cette question, il faut prendre en compte que le phénomène de la féminisation d'une profession amène parfois l'idée qu'elle se dévalorise. Lorsqu'on applique cette opinion aux bibliothèques, on peut s'interroger sur le ou les facteurs de cette dévalorisation. Il est possible d'en dégager deux : les nouvelles missions des bibliothèques qui rattachent les bibliothèques de lecture publique aux bibliothèques populaires ou la présence des femmes croissante. Ce sont deux faits qui peuvent expliquer à plusieurs points de vue cette dévalorisation de la profession. Ils sont étroitement liés.

40

Cité par MOREL Eugène, *op.cit.*, p.297, GREVE Henri-Ekhard (Dr.), *Das Problem der Bücher und Lesehallen*, Maas et Van Suchtelen, 1908



Pour commencer, ces nouvelles missions des bibliothèques sont en tout point différentes de l'image négative du bibliothécaire érudit traditionnel décrit par Arot: « érudit solitaire fermé au changement sans organisation, dépourvu de toute rigueur administrative »⁴¹. En effet, ce portrait critique devient désuet avec l'arrivée des modernistes. Les bibliothécaires traditionnels se voyaient comme des érudits, gardiens d'un patrimoine culturel. Les modernistes vont rompre avec cette image d'intellectuels supérieurs et vont considérer que ce sont des amateurs, dépourvus de toute rigueur et enfermés dans de vieilles certitudes qui empêchent les bibliothèques d'évoluer vers la lecture publique. Les bibliothécaires ne sont donc plus seulement des experts en savoir bibliographique qui se reconnaissaient eux-mêmes comme des professionnels au XIXe siècle. Ces changements statutaires dans les bibliothèques (et par la même occasion dans les missions du bibliothécaire) sont unanimement reconnus comme la sortie de l'amateurisme à partir des années 1940-1950. Ces nouvelles missions amènent des besoins en nouvelles qualités (l'accueil, le service au public, le sourire) et donc en femmes.

Le développement de la lecture publique et des nouvelles formes de bibliothèques amène à une redéfinition des missions du bibliothécaire. Le portrait du bibliothécaire type fait par Maurice Caillet⁴² (précédemment cité) est bien différent des nouvelles missions du bibliothécaire. En effet, le ou la bibliothécaire ne doit plus seulement être un érudit, il ou elle doit aussi être un ou une « guide » pour mener les nouveaux usagers vers les bonnes lectures, ce qui implique un contact avec le public. L'ambition n'est donc plus de mettre sa culture savante au service des collections de la bibliothèque mais de la mettre au service du public. Comme nous l'avons vu précédemment, le rôle des femmes est d'être en premier lieu au service des autres à commencer par leur famille. Ces tâches sont censées être faites naturellement. On crée donc une image neuve du ou de la bibliothécaire. Ce sont des professionnels formés, compétents, sachant accueillir les lecteurs qui fournissent des références bibliographiques ou racontent des histoires aux enfants.

Le début de la lecture publique marque l'entrée des femmes dans la profession. Il s'accompagne d'une redéfinition des missions du bibliothécaire. En 1906, le secrétaire de l'ABF, Charles Sustrac définit le bibliothécaire moderne de la façon suivante :

Le bibliothécaire n'est pas un savant : comme bibliothécaire il n'a pas de travaux originaux à réaliser, il n'a pas même à faire progresser les études sur l'histoire du livre des bibliothèques ou du papier par exemple, bien que cette occupation soit tout à fait recommandable pour ses heures de travail personnel. Il a seulement à

41

Dominique Arot, « Les valeurs professionnelles du bibliothécaire », *BBF*, no 1, 2000, p. 33-41.

42

FORLANI, Séverine, *Femmes et pouvoir en bibliothèque...*, *op.cit.*, p.14

28

mettre ce savoir à la disposition du lecteur en lui évitant le plus possible de tâtonnements et de pertes de temps (...). Il n'est donc pas d'avantage un homme de lettres, pas davantage un éducateur, ni un historien, ni un philosophe, ni un sociologue, ni un penseur (...), il est simplement l'auxiliaire de la science, de l'histoire, de l'art, en un mot de toute forme d'activité humaine en tant qu'elle a besoin du livre à son service ⁴³

Ces nouvelles missions peuvent se justifier par l'apparition, dès 1907 de la lecture publique. Ce concept désigne à la fois un domaine d'intervention de l'Etat et une gestion spécifique des collections de livres et de documents mais aussi une pratique de la lecture (collections abondantes, variété des médias, meilleur accès aux livres, etc.).⁴⁴ Autrefois réservées à une culture élitiste, les bibliothèques s'ouvrent à un public plus large dès la fin du XIXe siècle. Pour cela, de nouvelles bibliothèques publiques sont créées. Pour les libéraux, il s'agit d'accroître la diffusion des « bonnes lectures » pour ces nouvelles lectrices et nouveaux lecteurs. Il s'agit d'empêcher la lecture de « mauvais livres » qui pourraient leur donner des idées immorales. Les femmes, comme nous l'avons dans la première sous-partie, trouvent leur place dans ces bibliothèques populaires en tant que dame de charité, et d'accueil. Les bibliothèques de lecture publique, héritière en partie des bibliothèques populaires, mettent l'accent sur l'accueil du public.

Ainsi, ces nouvelles missions des bibliothécaires laissent naturellement une place aux femmes. Il devient inacceptable de laisser un homme savant au service des autres savants car cela dévaloriserait l'image de l'homme érudit. Antoine Bonnefoy confirme cette idée avec : « En réalité l'homme n'est pas à sa place dans les fonctions de bibliothécaire car servant des autres sciences et savants. Ce rôle subordonné convient mal à la fierté naturelle de l'homme ». Il ajoute que les hommes seraient incompétents au service du public puisque « souffrant d'être au service des autres », pourraient faire preuve d'un manque d'égard envers les usagers. Cette « souffrance » décrite par Bonnefoy, se retrouve dans le manuel bibliothéconomique de L-A Constantin:

« Un des devoirs les plus pesants d'un bibliothécaire est l'obligation d'accueillir et de satisfaire aux questions les plus triviales, aux demandes insignifiantes et indiscrettes, avec autant de prévenances et d'indulgence qu'aux plus savantes et aux plus intéressantes interrogations ; il doit pour ainsi dire, faire abnégation de soi-même et identifier en quelques sortes avec toute personne qui sollicite des

43

SUSTRAC, Charles, *De l'orientation des bibliothèques modernes*, ABF, 1907, p.106. Cité par CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD Jean, *Discours sur la lecture (1880-1980)*, BPI Centre Georges Pompidou, Gap, 1989

44

CHARTIER, Anne-Marie, HEBRARD Jean, *Discours sur la lecture (...)*, op.cit p. 81-103.

29

*renseignements, et qui souvent abuse de son temps et de son intarissable complaisance. C'est un sacrifice qu'il doit faire sa situation. ».*⁴⁵

L'accueil du public et le fait de se mettre à son service est considéré comme dégradant pour ces hommes érudits. En effet, cela revient à s'abaisser à un niveau trop bas par rapport à leur condition de savant. C'est précisément à ce moment qu'interviennent les femmes dans les bibliothèques. Effectivement, il y a un besoin urgent d'un personnel naturellement accueillant. Selon Bonnefoy, les femmes remplissent parfaitement ce rôle puisqu'elles ne se sentent pas humiliées de servir le public des bibliothèques.

Le manuel pratique du bibliothécaire de Crozet met bien en avant ces nouvelles missions tournées vers le public. La fréquentation d'une bibliothèque doit être l'occasion de « donner oralement des conseils bibliographiques » mais aussi de « profiter du passage d'un spécialiste pour savoir si l'on possède les plus récents et meilleurs ouvrages sur une question importante »⁴⁶. Il y a donc nettement cette idée de service et d'échange avec le public et non plus seulement de guide et d'expertise pour les « bonnes lectures ». Comme nous l'avons vu précédemment avec les qualités féminines dans les nécrologies et les guides de carrière féminine, elles sont censées être plus souples, plus dociles, plus complaisantes et elles accomplissent leur rôle avec joie et le sourire aux lèvres, sans se lasser des fonctions modestes qui ne conviennent pas à l'autre sexe. Les femmes semblent donc parfaites pour exercer ces nouvelles missions dans les bibliothèques.

Cette conviction va être renforcée par l'arrivée du CARD (Comité Américain pour les Régions Dévastées) et de Jessie Carson qui aide au développement des bibliothèques de lecture publique en France dans la période de l'entre-deux guerres. Ce sont des américaines responsables de bibliothèques de lecture publique modernes aux Etats-Unis. Elles vont inspirer le courant moderniste en France en apportant des idées neuves sur les bibliothèques de lecture publique. Plusieurs établissements de ce type vont ouvrir en France. Ces bibliothèques se composent d'un mobilier attrayant, d'espaces clairs et d'un coin réservé aux enfants. C'est donc un espace qui montre une transposition du rôle domestique des femmes dans le domaine professionnel. Ce sont des lieux bien tenus, agréables aux visiteurs et adaptés aux enfants. En outre, les bibliothèques de lecture publique offrent un travail d'intérieur qui consiste à classer des livres avec soin, à les préserver de la poussière, à mettre de l'ordre dans les rayons à recopier méticuleusement les titres sur un catalogue, à apporter du goût dans le choix des reliures, à servir les lecteurs avec empressement⁴⁷. Dans la vision traditionnelle, ce rôle

45

CONSTANTIN, Léopold-Auguste, *Bibliothéconomie ou Nouveau manuel complet pour l'arrangement, la conservation et l'administration des bibliothèques*, Roret, Paris, 1841, p.26-27

46

CROZET, Léo, *Manuel pratique du bibliothécaire*, ABF, 1932, p.149-150.

47

BONNEFOY, Antoine, *Place aux femmes !...*, *op.cit.*, p.104

30

convient beaucoup mieux à une femme qu'à un homme, puisqu'encore une fois cela correspond parfaitement aux tâches domestiques. Cependant, l'érudition des bibliothécaires semblent reculer face aux nouvelles missions d'accueil qu'on leur octroie. La question est de savoir si ces hommes bibliothécaires, érudits, peuvent être au service des autres et notamment ceux qui sont moins savants qu'eux.

C'est pourquoi, on peut dire que la féminisation crée une inquiétude de la désacralisation des vertus viriles de la profession.⁴⁸ En effet, un érudit au service des autres et plus particulièrement des ruraux, des femmes et des enfants, est considéré comme dévalorisé dans ses compétences. De leur point de vue, leurs savoirs doivent être consacrés à la recherche et à la bibliographie et non aux éventuelles questions « futiles » d'un public moins érudit qu'eux. Cette désacralisation de la profession amène les femmes à être traitées avec condescendance par leurs collègues masculins. Dans ses mémoires, Mary W. Plummer, la présidente de l'*American Library Association*, rapporte que, lors d'une visite de bibliothèques en Allemagne en 1894 : « l'idée qu'une femme s'intéresse aux bibliothèques provoque un amusement poli des employés »⁴⁹. L'amie qui l'accompagne précise que derrière leur politesse, les bibliothécaires se comportaient comme « comme s'ils voyaient la femme bibliothécaire comme une nouvelle espèce de singe ». Les femmes bibliothécaires sont donc vues comme des bêtes curieuses car cela reviendrait pour elles à « devenir savantes autant dire ridicules et monstrueuses »⁵⁰. Ces femmes seraient donc incompétentes et dévaloriseraient, par extension, l'image de la profession.

Au début du XXe siècle, les détracteurs à l'entrée des femmes dans les bibliothèques vont mettre en avant plusieurs oppositions. Ils vont par exemple avancer l'idée que les femmes n'ont pas des tenues appropriées au travail en bibliothèques, seraient des tentatrices pour le personnel masculin (dans l'ambivalence personne pure et responsable du péché originel)⁵¹. En effet, selon le secrétaire général de la BNF les tenues des femmes seraient trop encombrantes : « Au point de vue matériel, nos salles, avec leurs grillages, leurs passages étroits ne sont pas faits pour recevoir des femmes. ». Forlani se questionne sur cette remarque : « Faut-il en déduire que les vêtements des femmes, leurs jupes, jupons et autres

48

FORLANI, Séverine, *Femmes et pouvoir en bibliothèques*, *op.cit.*, p. 20-30

49

MAACK, Mary Niles, « Telling Lives : women librarians in Europe and America at the turn of the century ». In KERSLAKE Evelyn, MOODY, Nickianne (éd.), *Gendering library history*, Liverpool, Media critical and creative arts, Liverpool John Moores University, Association for research in popular fictions, 2000, p.63. Cité par FORLANI, Séverine dans *Femmes et pouvoir en bibliothèques...*, *op.cit.* p.15

50

FORLANI, Séverine, *Femmes et pouvoir en bibliothèques...*, *op.cit.*, p. 16.

51

Interview du secrétaire général de la Bibliothèque nationale à propos de l'octroi de poste de surveillantes aux femmes dans les bibliothèques et musées. Cité par PEZERIL-TOULLEC, Maggy, RIVES, Caroline, *op.cit.*, p. 21.

31

corsets, auraient pu se prendre et se déchirer dans ces fameux « grillages » ? Pourquoi les femmes eussent-elles été trop larges pour se frayer un chemin parmi les « passages étroits » de la bibliothèque ? ». En plus de l'environnement de travail inadapté aux femmes, on peut se questionner sur la conséquence d'un travail côté-à-côté quotidien. Même si les femmes travaillent comme les hommes, ils sont rarement mélangés. Ainsi, il se peut qu'il y ait une crainte morale derrière. Ne serait-ce pas mettre en péril la vertu de ces femmes ?

Eugène Morel énonce un autre type de réticence à un nombre exagéré de femmes dans ce milieu d'hommes. En effet, cela écarterait « les plombiers, étameurs, charpentiers, et autres hommes qui voudraient poser des questions sur des métiers dont les femmes n'ont en général aucune idée »⁵². Les femmes ne seraient donc pas aussi spécialisées que les hommes dans ces domaines précis (non-naturels aux femmes) et empêcheraient donc un public potentiel de se rendre en bibliothèques.

Toutefois, l'idée de femmes bibliothécaires est de plus en plus acceptée à partir de l'entre-deux-guerres. En effet, cette période symbolise le renouveau. Les femmes ont commencé à travailler pendant la guerre, et l'idée qu'elles puissent exercer une profession en temps de paix (et dans certaines conditions) émerge. La bibliothèque semble le lieu parfait grâce aux nouvelles missions dont elles sont responsables. La désacralisation de la profession (et donc de l'institution érudite élevée) permet l'entrée des femmes en tant que professionnelles et leur offre un environnement tout à fait acceptable qui ne les met pas trop en avant. Parallèlement, les hommes qui n'ont plus à accueillir le public (puisque cette tâche est remplie par les femmes), et donc à se mettre au service des autres et se dévaloriser. Sans ces tâches considérées comme futiles, ils peuvent s'adonner aux occupations traditionnelles des bibliothécaires, c'est-à-dire la culture savante, et mener de front une carrière prestigieuse. De plus malgré les réticences du début du siècle c'est sous l'influence des américaines que les modernistes vont définir les nouvelles bases des bibliothèques publiques. Les bibliothèques s'ouvrent aux femmes (comme professionnelles ou comme usagers) grâce aux qualités féminines d'accueil et d'organisation qu'on leur reconnaît. Les nouvelles missions d'accueil des bibliothécaires et l'introduction d'un nouveau type de personnel amène un besoin certains de formation. L'entrée des femmes dans la profession est aussi liée à l'émergence des formations et des concours pour tous et pour toutes. En effet, tant que les bibliothécaires étaient recrutés librement par une tutelle formée d'hommes notables et lettrés, les bibliothécaires étaient majoritairement de ce même profil. Avec les concours s'ouvre une possibilité de diversification des profils.

52

MOREL, Eugène, *La librairie publique...*, *op.cit.*, p.206

32

3. Des femmes autant qualifiées que les hommes pour devenir bibliothécaires ?

3.1. Les études faites par les femmes bibliothécaires sont-elles aussi légitimes que celles des hommes ?

Comme nous l'avons vu dans la partie relative à la légitimité des femmes face à la culture, les filles ont obtenu tardivement le même accès que les garçons à l'école primaire. La IIIe République a comme objectif de faire de l'Ecole un des fondements de l'unité nationale⁵³. Toutefois, on ne peut pas dire que les programmes et les formations selon l'un ou l'autre sexe sont unifiés. Pour les femmes, l'héritage domestique est très présent. L'éducation de base reste morale et sexuée. Le but est de favoriser la future intégration sociale des petites filles pour qu'elles deviennent de bonnes épouses, de bonnes femmes et de bonnes ménagères. Il y a donc, dès l'école primaire, des différences fondamentales entre les garçons et les filles en matière d'éducation, bien que les deux sexes aient le même droit d'accès à l'école depuis les lois Ferry. Les femmes partent donc avec un temps de retard sur les hommes, ce qui peut expliquer les différences fondamentales de traitement dans leur travail. En effet, dès leur plus jeune âge elles sont élevées pour être de bonnes maîtresses de maison, ce qui va augmenter leurs prérequis pour toutes les compétences qu'on qualifie de « féminines » (comme l'accueil du public dans les bibliothèques).

Pour l'accès à l'enseignement secondaire, l'égalité vient plus tardivement. Longtemps, les femmes sont vues comme incapables de développer une pensée qui leur est propre. Charles Seignobos, cadre général de l'éducation pour les jeunes filles, déclare :

« Les jeunes filles intelligentes, sortant du lycée pourraient... s'intéresser à la vie de leur temps, et adopter aveuglément celle de leur journal, de leur revue, ou de leur entourage... Rien n'importe plus que de fortifier l'éducation historique de nos jeunes filles : c'est les préparer à bien remplir leur rôle civique... »⁵⁴.

Par ses mots, les femmes sont placées implicitement sous la tutelle des hommes qui doivent les guider dans les enseignements pour qu'elles acquièrent la bonne façon de penser. Il envisage également une formation historique pour construire le « rôle civique » des femmes, afin qu'elles comprennent bien le fonctionnement de la société pour qu'elles puissent agir à

53

LUCAS Nicole, OHANA Danielle, *Education de femmes : héritages, expériences, identités*, Logiques Sociales, L'Harmattan, Paris, 2013, p.15

54

SEIGNOBOS Charles, *Revue Universitaire*, 1909. Cité par *Ibid.*, p.17.

33

leur niveau. Il est, à cet égard, plus difficile pour une femme de poursuivre ses études dans le secondaire. Effectivement, la première femme bachelière entre à la Faculté de Lettres de Lyon (après avoir été refusé à celle de Paris) en 1861. Il faut attendre 1880 et les lois de Camille Sée pour que l'accès des femmes à l'université soit autorisé.

Cependant, bien que des lois accordent aux étudiantes l'accès à l'université, une femme qui étudie est toujours mal vue. Le but n'est pas l'émancipation de la femme mais toujours la formation à un futur rôle social, encore limité au foyer. Camille Sée déclare que « les écoles que nous voulons ont pour but, non d'arracher les femmes à leur vocation naturelle, mais les rendre plus capables de remplir les devoirs d'épouses, de mères et de maîtresses de maisons »⁵⁵. En effet, on craint pour son avenir : une femme savante pourrait faire peur aux hommes. Ainsi, elle romprait avec son rôle naturel qui est de fonder un foyer. Camille Sée rajoute « L'enseignement secondaire doit assurer la formation des dignes compagnes républicaines pour les notables républicains. (...) Il est aussi un moyen d'éviter le divorce intime entre la femme croyante et le libre penseur ». L'opinion de ce ministre montre que les femmes font des études pour mieux accomplir leur rôle domestique et non pour s'élever socialement. Le nombre de femmes dans les études supérieures est donc limité. Toutefois, on observe une augmentation des femmes dans les universités au tournant du XXe siècle. Au XIXe siècle, on compte seulement 3% de femmes dans les universités, contre presque 10% en 1910⁵⁶. Il faut noter que malgré cette augmentation, les femmes qui font des études ne représentent qu'une infime minorité. Comme l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire prépare les femmes à leur rôle social. Elles sont conditionnées pour être compétentes seulement dans les qualités féminines, et même quand elles font des études supérieures, leurs bases d'éducation ne sont pas les mêmes que les hommes. Dans les bibliothèques par exemple, cela peut avoir des conséquences sur les évolutions de carrières, freinant des éventuelles ambitions puisqu'elles sont cantonnées à des tâches de service (de leurs époux, des nécessiteux) dès leur plus jeune âge.

Les femmes n'étudient pas non plus la même chose que les hommes dans le secondaire. En effet, comme il existe des métiers féminins, il y a logiquement des formations spécifiquement féminines. Les formations dans le secondaire ont pour but de développer l'instinct « naturel » des femmes en leur inspirant le sens des responsabilités féminines⁵⁷. Ainsi,

55

Cité par DU ROY Albert et Nicole, *Citoyennes*, Flammarion, 1994, p.66. *Ibid.*, p.71

56

Statistique générale de la France. Annuaire statistique de la France, Paris, 1895/1896. Cité par Natalia Tikhonov Sigris, « Les femmes et l'université en France, 1860-1914 », *Histoire de l'éducation*, 122, 2009, p.53-70.

57

LUCAS Nicole, OHANA Danielle, *Education de femmes : héritages, expériences, identités (...)*, op. cit., p.101

34

on leur enseigne l'économie pour gérer les finances du foyer, la moralité pour fonder l'unité de la famille, la dactylographie, l'hygiène ou encore l'esthétiques. Toutes ces connaissances ont pour objectif de les aider à accomplir leur rôle social prédestiné, tout en leur permettant d'exercer une occupation (bénévole ou non) à côté. La formation est triple : elle est à la fois sociale, morale et technique. Pour les futures professionnelles des bibliothèques, cela va s'incarner dans une prédestination des femmes pour certaines tâches comme celles de l'accueil et du service aux usagers ou de l'entretien matérielle des collections (poussière, rangement).

Il est nécessaire de se demander si cette différence de traitement dans les études secondaires est la même dans les études consacrées aux bibliothèques. Depuis la fin du XIXe siècle, et l'organisation des bibliothèques universitaires, le ministère de l'Instruction publique a été obligé de définir des méthodes recrutement des bibliothécaires. Le premier diplôme à être mis en place est le Certificat d'Aptitudes aux Fonctions de Bibliothécaire (CAFB) en 1879. Au départ ce diplôme est surtout réservé aux personnes exerçant déjà le métier mais voulant attester de leur connaissances⁵⁸. Peu à peu cette certification devient exigée pour tous les sous-bibliothécaires possédant un baccalauréat, et au moins une licence ès-lettres ou sciences. Puis, le diplôme technique des bibliothécaires (DTB) succède au certificat en 1932. Pour l'obtenir, l'école des Chartes propose une préparation à ce diplôme. Il demande les mêmes qualifications que le CAFB mais rajoute une obligation de stage dans une bibliothèque publique. Ce diplôme ne donne pas accès directement à un poste en bibliothèques mais il est amplement reconnu comme une aptitude aux fonctions (en plus des diplômes universitaires). Le DTB est rapidement remplacé par le Diplôme supérieur des bibliothécaires, en 1950, qui demande beaucoup plus d'exigences de départ (il faut venir d'une école prestigieuse : Ecole des Chartes, Ecole du Louvre ou obtenir des certificats universitaires, par exemple). Il est donc plus difficile à obtenir. Pour cela, le CAFB est remis en place dans les années 1960, pour proposer un diplôme inférieur au DSB. Toutes ces certifications proposent donc un large panel de choix aux bibliothécaires en devenir. Les femmes accèdent de plus en plus à des postes de bibliothécaires puisque ces diplômes sont mixtes et sans distinction de genres. On remarque d'ailleurs que, quels que soit le niveau de certification, les femmes y sont présentes en majorité et réussissent plus que les hommes⁵⁹.

Pour étudier l'impact de ces diplômes mixtes sur les études faites par les femmes bibliothécaires, il est intéressant de revenir aux nécrologies et d'en faire une étude statistique. Sur les 40 nécrologies récoltées, 33 concernent des femmes et 7 concernent des hommes. Sur ces 40 nécrologies, 8 ne mentionnent aucun parcours scolaire. Les informations recueillies sur

58

Arrêté du 23 Août 1879, III, Article 11, Bibliothèque de l'École des Chartes, 1879, tome 40, p. 520

59

FERRARIS Laetitia, *Evolution des attentes et des conceptions du métier de bibliothécaire : Étude sur les certifications*, Université d'Angers, 2016, p.41.

35

les études faites par ces femmes et ces hommes bibliothécaires permettent d'étudier le regard sur les diplômes et les qualifications obtenus.

Tableau 1 : Répartitions des femmes par type d'étude suivi

Etudes	Hommes	Femmes	Taux de femmes	Taux d'hommes
Université	4	13	39,39	57,14
Ecole américaine des bibliothécaires	0	4	12,12	0,00
Ecoles des chartes	2	2	6,06	28,57
Ecole du Louvre	0	3	9,09	0,00
Autres	0	4	12,12	0,00
Pas de mention de diplôme	1	7	21,21	14,29
Totaux	7	33	100	100

Dans la population étudiée, on voit que les femmes étudiées ont été en majorité à l'université. Lorsqu'on regarde leur parcours de plus près, on remarque que ces bibliothécaires viennent majoritairement de lettres. Comme nous l'avons vu dans la première sous-partie, les lettrés sont traditionnellement des hommes qui utilisent la lecture dans le cadre de leurs études et de leurs métiers. Les femmes de lettres, au contraire, sont plutôt mal vues. En effet, on observe un phénomène de célibat chez ces femmes car elles vivent trop longtemps recluses dans les internats⁶⁰. De plus, les hommes considèrent que les femmes en savent toujours assez. Elles sont aussi parfois reconnues comme extravagantes (autant dans la mode que dans leurs propos). On leur reconnaît toutefois les mêmes caractéristiques morales qui définissent leurs homonymes : l'esprit large, l'hypertrophie du moi., tandis que les différences viennent plus souvent de l'éducation spécifiquement donnée aux femmes⁶¹.

Quand on observe le tableau de statistiques, on voit nettement une différence entre les bibliothécaires hommes et femmes. Effectivement, alors que l'Ecole des Chartes est majoritairement fréquentée par le public masculin étudié, c'est celle la moins fréquentée pour les femmes. L'Ecole des Chartes a été créée en 1821 par une ordonnance de Louis XVIII pour former de nouveaux professionnels auxiliaires aux études historiques. En effet, les confiscations de la Révolution ont été nombreuses ce qui a fait que les professionnels traditionnels se sont vite trouvés débordés. Les élèves, exclusivement masculins au début, reçoivent des enseignements à la fois scientifiques (paléographies, droit féodal, etc.), et professionnels (techniques archivistiques). Les femmes ne sont admises à l'école des Chartes qu'en 1906. Elles sont 4 en 1917, et représentent plus de 50% des promotions en 1924.

60

CHARRON Hélène, *Les formes de l'illégitimité intellectuelle : les femmes dans les sciences sociales françaises (1890-1974)*, CNRS Edition, Paris, 2013, p.278.

61

Ibid, p. 279.

36

Rapidement, les femmes donc prennent une place importante dans ce qui était jadis réservé aux hommes. Cependant, dans les nécrologies choisies, peu de femmes ont étudié à l'Ecole des Chartes. On peut donc se demander où elles sont passées. A cette question peut se former plusieurs hypothèses : soit elles travaillent dans les services d'archives, soit elles ne sont pas suffisamment reconnues par la profession pour avoir leur propre nécrologie, soit elles se sont mariées et ont abandonné leur activité professionnelle. Il est difficile de répondre car aucun document ne permet de tracer la vie de ces femmes chartistes "invisibles".

Toutefois, cette formation reste relativement une formation de « l'élite » des professionnels de la culture. L'Ecole des Chartes, longtemps la seule école professionnelle pour les bibliothécaires (et archivistes), éduquait en petit nombre les « gardiens des temples »⁶² pour des missions de conservation. Nombre de femmes étudiées dans les nécrologies, qui ont fait leurs études au début du XXe siècle, ont un parcours universitaire classique complété par un brevet, un diplôme technique (supérieur ou non) ou un certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires. On remarque cependant qu'il n'y a pas de différences de traitement dans les nécrologies entre des études à l'université et les études à l'Ecole des Chartes. Par exemple, on présente les études Jean Bonnerot⁶³, conservateur en chef de la bibliothèque universitaire de Paris, de la manière suivante : « il suivit les cours de la Faculté des lettres et de l'École des Hautes-Études, renonçant à l'École des Chartes qui l'avait d'abord attiré. ». Son choix ne semble pas être remis en cause. Ses études sont simplement présentées de manière objective sans aucun commentaire. Les prestigieuses études de Joseph Macquart de Terline⁶⁴, pourtant thésard de l'Ecole des Chartes, sont présentées sans mise en valeur particulière : « licencié ès lettres, archiviste paléographe de la promotion de 1913, avait soutenu sa thèse de l'École des Chartes sur l'Abbaye de Cercamps ». De la même manière, le parcours de Marie-Roberte Guignard⁶⁵ est seulement évoqué comme un simple CV : « Très jeune, elle obtint à l'École nationale des Langues orientales vivantes, les diplômes de chinois et de japonais et fut attachée de 1930 à 1933 au Département des Imprimés de la Bibliothèque nationale où elle travailla à titre bénévole tout en préparant le diplôme technique des bibliothèques qu'elle obtint en 1933. ». Le diplôme décerné par l'institution, bien que prestigieux et très reconnu, n'est pas plus valorisé qu'un autre. On peut ainsi se demander si le diplôme obtenu est

62

DIEBOLT Evelyne, FOUCHE Nicole, « 1917-1923 : Les Américaines en Soissonnais, leur influence sur la France » dans *Revue Française d'Etudes Américaines*, N°59, février 1994, pp. 45-63.

63

CAIN, Julien. « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1964, n° 5, p. 219-221.

64

« Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1957, n° 4, p. 306-306.

65

SEGUY, Marie-Rose. « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1972, n° 4, p. 187-189.

37

réellement important dans l'exercice de la profession de bibliothécaire ou si c'est seulement le fait des nécrologies qui mentionnent les études seulement comme un déroulé d'événements.

Il y a donc une diversité de formations et diplômes pour les femmes des bibliothèques, et pas forcément de filières évidentes.

Cependant, dans les statistiques sur les études, la deuxième formation la plus fréquente pour les femmes est l'école américaine des bibliothécaires. En effet, cette école est souvent mise en avant et valorisée dans les nécrologies. Par exemple la nécrologie d'Odette Dourver, directrice de la bibliothèque municipale de Brest, présente l'école dans les termes suivants : "c'est en revenant en France qu'elle entra à la célèbre école américaine de formation des bibliothécaires, d'où sont sortis tous les pionniers de la lecture publique dans notre pays.⁶⁶" C'est pendant la période de l'après-guerre, alors que l'Ecole des chartes reste la seule véritable formation professionnelle pour les bibliothécaires (bien que très concentrée sur les valeurs traditionnelles), les américaines vont apporter un élan de modernité avec cette nouvelle formation.

3.2. L'école américaine des bibliothécaires de Jessie Carson : entre critiques et reconnaissance professionnelle.

Cette école américaine des bibliothécaires est née à la suite de la bibliothèque américaine de Paris. Celle-ci a été inaugurée en 1920 par l'*American Library Association* qui a mis à disposition des soldats américains ayant servi pendant la première guerre mondiale, des livres et périodiques. Cette nouvelle bibliothèque au cœur des Champs-Élysées, utilisait les nouvelles méthodes bibliothéconomiques alors inconnues en France. En effet, bien que les courants des bibliothèques populaires eussent partiellement réduit les problèmes de fréquentation des bibliothèques, cela n'était pas suffisant. Rapidement, les bibliothécaires modernistes œuvrant pour la lecture publique vont s'intéresser à ces innovations américaines. Les modernistes vont y voir l'occasion d'expérimenter leurs théories et d'en montrer l'efficacité par l'exemple.

C'est le comité américain pour les régions dévastées (CARD), qui a beaucoup travaillé à la reconstruction de la France après la première guerre mondiale, qui s'attache, dans cette même période, à développer la lecture publique avec ces méthodes bibliothéconomiques modernes. C'est une association humanitaire reconnue d'utilité publique qui emploie des volontaires et bénévoles américains (civils américains francophiles, surtout des femmes). Ce comité a été fondé par Anne Morgan (une photographe qui montrait les paysages français

66

PONS, Jacques. « Nécrologie ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1971, n° 9-10, p. 527-529

dévastés) et Anne Murray Dike (une femme médecin) qui ont toutes deux organisé le regroupement des volontaires. Ces volontaires agissent dans plusieurs secteurs : l’approvisionnement (en alimentation et habillement), la santé publique, le logement, l’éducation et les loisirs. Le CARD se déplace dans une région déterminée (l’Aisne en France) grâce à des camionnettes, qui nous le verrons, est un élément important pour les futures bibliothèques. Les américaines ont rapidement fait le lien entre santé publique et environnement culturel. Pour elles, la morale, les loisirs et la lecture étaient tout aussi importante que le reste⁶⁷.

Pour commencer, les Américaines font venir de New-York des livres pour enfants, afin de les mettre à disposition des populations. Rapidement, c’est un succès total. Les modernistes français accueillent ces bibliothèques avec admiration. La nouvelle bibliothèque de Soisson est qualifiée de « révolutionnaire »⁶⁸. Les Américaines sont donc admirées par ces hommes français de référence. Par exemple, dans son ouvrage *La librairie publique*, Eugène Morel reconnaît largement la bonne influence qu’elles ont eu sur les bibliothèques publiques et notamment celles pour enfants : « Les femmes ont accaparé toute l’influence sur ces librairies de jeunesse mais il faut convenir que leur influence a été constamment exercée dans le sens d’une littérature saine, simple d’expression, naturelle et opposée au « sensationnalisme », à la vulgarité et aux anormalités de toute sorte »⁶⁹. Ernest Coyecque, dans un article vantant les mérites de Jessie Carson, se décrit « émerveillé »⁷⁰ par la mise en place de la bibliothèque de Soissons. Il déclare que cette dernière a été confiée « de manière éclairée » aux bibliothécaires françaises formée à l’école américaine. Ces femmes bibliothécaires semblent donc être reconnues comme de véritables professionnelles qui amènent un vent de fraîcheur sur la lecture publique française. Ernest Coyecque rajoute à propos du départ de Jessie Carson : « a quitté la France et regagné son pays, emportant avec leurs regrets, l’estime, la reconnaissance et la respectueuse affection de tous ceux qui l’ont ici connu et vue à l’œuvre »⁷¹. L’action des femmes du CARD est, en ces points, reconnue par tous. Elles se sont attachées à développer à la fois la lecture publique et à la fois la formation à leurs méthodes de nouvelles bibliothécaires.

67

DIEBOLT Evelyne, FOUICHE Nicole, (...), *op.cit*, p.54

68

Ibid, p.55

69

MOREL Eugène, *La librairie publique* (...), *op.cit*, p.137

70

COYECQUE Ernest, « L’œuvre française d’une bibliothécaire américaine : Miss Jessie Carson », dans *Revue des bibliothèques*, E. Bouillon Librairie Ancienne, H. Champion, Paris, n°07, 1924, p.261

71

Ibid, p.259

39

À la suite de ce grand succès, Jessie Carson, la responsable du secteur enfant à la bibliothèque publique de New-York, et quelques-unes de ses collègues, vont employer des assistantes françaises (comme Victorine Vérine ou Alice Montillet) pour les former aux méthodes américaines. En 1921, une bibliothèque est fondée par le CARD à Soisson. C'est de là que naît l'idée d'une école américaine de bibliothécaires. L'idée d'ouvrir l'école américaine des bibliothécaires devient nécessaire. Les Américaines décident d'en ouvrir une au même endroit que la bibliothèque américaine sur les Champs-Élysées. Au début de ce projet, elles cherchent à obtenir des bourses d'Etat pour que des Françaises puissent acquérir une formation complète aux Etats-Unis et puissent recevoir des enseignements en France⁷². Rapidement, un accord est trouvé pour 13 bourses destinées à des Françaises⁷³. Cette décision de l'Etat est primordiale dans la compréhension de l'influence des Américaines. En effet, il était rarissime que des bourses d'études soient attribuées à des femmes : cela montre donc que le renouvellement des méthodes de la lecture publique devient indispensable. L'école américaine avenue des Champs-Élysées ouvre le 6 octobre 1924 sous la direction de Mary Prescott Parsons et Sarah Bogle, deux Américaines du CARD.

Cependant, l'ouverture de l'école apporte avec elle des craintes des bibliothécaires traditionnels notamment les chartistes. Par exemple, Colette Meuvret, bibliothécaire de l'après-guerre et chartiste déclare :

« Nous étions très complexés par l'évidente supériorité américaine en matière de lecture publique : bibliothèque de l'Aisne, bibliothèque modèle donnée à la Ville de Paris. L'attitude courtisane de certains Français qui exaltaient la générosité américaine nous était très pénible. Mais nous fûmes consternés par le projet de création d'une école américaine de bibliothécaires, réclamée à grands cris par le Comité américain pour les régions dévastées. »⁷⁴

Malgré les réticences des chartistes, la nouvelle école des bibliothécaires remporte un succès immédiat. Les demandes sont nombreuses pour des places très limitées. Les femmes ayant assisté les Américaines dans la reconstruction de la lecture publique acquièrent une formation mixte. L'école des bibliothécaires propose une formation à la fois française et américaine. Les formateurs (comme Gabriel Henriot, un chartiste) et formatrices (comme Miss Famin, Mann, Hitchler et Mlle Seyden) dispensent des cours généraux et pratiques. L'enseignement chartiste classique est assuré par les Français : droit, paléographie, sciences

72

DIEBOLT Evelyne, FOUICHE Nicole, (...) ,*op.cit.*, p.57

73

Ibid

74

Ibid, p.58

40

naturelles, sociales, etc., tandis que les américaines assurent toute la partie professionnelle. C'est donc un enseignement riche qui forme des professionnels polyvalents. L'activité de l'école américaine des bibliothécaires est encore une fois saluée par les modernistes. Ces femmes sont considérées comme de véritables professionnelles soufflant un vent de modernité sur la lecture publique de la France. Ernest Coyecque, dans son article consacré à Jessie Carson ne tarit pas d'éloge sur la formation dispensée aux Françaises :

« Miss Carson réunit un groupe de huit jeunes Françaises ayant une bonne culture générale, leur apprend le métier, suivant les doctrines et les méthodes américaines, et leur communique avec son ardeur au travail, sa foi dans l'utilité morale et sociale de la lecture organisée. (...) »⁷⁵

Ici, Coyecque applaudit les doubles compétences de Carson : à la fois sa « bonne culture générale » et son « utilité morale et sociale ». Il associe donc les qualités traditionnelles des bibliothécaires et les qualités modernes et féminines des nouvelles missions de la lecture publique. Pour les modernistes, l'aide des américaines est un moyen de restaurer et développer les bibliothèques de lecture publique en France, en suivant les nouvelles méthodes bibliothéconomiques. Les femmes formées sur cette méthode (par Jessie Carson ou l'école américaine des bibliothécaires) sont élevées au rang d'expertes en lecture publique dans le regard des modernistes. Elles sont également vues comme des aides au développement des bibliothèques pour ces hommes qui veulent en révolutionner la gestion.

Toutefois malgré l'entrain suscité et après avoir proposé des cours d'été, puis des cours du soir, puis des cours en journée l'école ferme ses portes prématurément en 1929, faute de financements. Les modernistes comme Coyecque et Henriot et les deux cents diplômés supplient l'Etat d'intervenir, vantant les mérites de la modernité sans précédent insufflée par les méthodes américaines (bien que le diplôme ne soit pas reconnu en France). Seuls les chartistes, toujours férus des anciennes méthodes, semblent trouver un certain contentement dans la fermeture de l'école :

« L'Amérique nous tendit une main secourable. En plein cœur des Champs-Élysées, elle ouvrit une école de bibliothécaires pour former les jeunes et perfectionner les vieux. Nous n'exagérons rien. Chacun de nous a reçu des prospectus engageants. La farce dura peu. Et pourtant cette école aurait pu s'attacher de très distingués confrères qui furent, pendant un ou deux ans, contraints de cuisiner à l'usage de primaires cosmopolites un indigestible Sic de bibliothéconomie populaire. Cette Ecole des chartes du Far West a fermé ses portes. (...) Nous devons beaucoup aux Américains... Nous ne le savons que trop. Tout de même la guerre est finie et nous

75

COYECQUE, Ernest, « L'œuvre française d'une bibliothécaire américaine : Miss Jessie Carson » (...), *op.cit.*, p.261

voudrions bien pouvoir régler nos petites difficultés en famille sans entendre à tout moment crier « La Fayette nous voici ! ». Dans le domaine de l'intelligence et de la culture désintéressée, les Français ont, semble-t-il quelques petites compétences »

76

La fermeture de l'école américaine est donc regrettée pour les modernités qu'elle insufflait par les uns, et applaudit par les valeurs traditionnelles des bibliothécaires chartistes. Outre l'anti-américanisme très présent (« Ecole des chartes du Far West », dans cette citation les critiques sont multiples. Tout d'abord, « à l'usage de primaires cosmopolites » montrent que les chartistes craignent un mélange incompatible entre les savants (ceux qui fréquentaient traditionnellement les bibliothèques) et un public plus populaire (amené par la lecture publique) qui souhaitent devenir bibliothécaires. On peut peut-être voir ici une peur de dégradation de l'image des bibliothèques et des professionnels. En effet, il semble impensable que des chartistes, érudits comme Gabriel Henriot, se mettent au service d'un public populaire pour le former. Cette idée de dévalorisation est confirmée avec « indigestible Sic de bibliothéconomie populaire ». Les bibliothèques sur le modèle américain sont comparées aux bibliothèques populaires, qui nous l'avons vu, n'avaient aucune légitimité culturelle et relevaient surtout de l'œuvre sociale. Les femmes Américaines ne sont pas du tout évoquées dans cette longue citation, pourtant on peut imaginer qu'elles sont directement visées par cette critique, les femmes qu'elles ont formées avec, puisque c'est de leur fait si les bibliothèques sont dévalorisées.

Dans les années 1920, les femmes bibliothécaires françaises ont gagné en légitimité et visibilité. Grâce à l'action du CARD et des bibliothécaires américaines, elles sont considérées par une part croissante de leurs collègues masculins comme de véritables professionnelles. Le métier de bibliothécaire change, et on peut dire en cette mesure qu'il se professionnalise réellement. Les nouvelles tâches qu'impliquent les méthodes américaines sont reconnues par les modernistes comme possiblement destinées aux femmes. De plus, les innovations qu'elles ont apportées dans les bibliothèques jeunesse, les rendent encore plus légitimes. Morel les reconnaît comme de véritables expertes de ce domaine :

« Il faut les voir dans leur cercle de bambins, lisant à haute voix, montrant des images... Tant de zèle, de soins si particuliers, si différents de l'idée que nous nous faisons du bibliothécaire exigeant une instruction spéciale. »⁷⁷

Encore une fois, les femmes ne sont reconnues professionnellement qu'à travers leurs qualités féminines (ici leur qualité de mère de famille.).

76

DIEBOLT Evelyne, FOUCHE Nicole, (...), *op.cit.*, p.59

77

MOREIL Eugène, *La librairie publique (...), op.cit.*, p.139

42

Ainsi, les femmes font à présent les mêmes études que les hommes. Dans les bibliothèques, comme a pu nous montrer l'étude des nécrologies, leurs parcours sont peu différents. Pourtant, ces parcours scolaires ne les amènent pas aux mêmes types de postes selon leur sexe. C'est pourquoi, bien que les hommes et les femmes puissent travailler à présent presque uniformément dans les bibliothèques, les femmes semblent avoir des prédispositions particulières pour certains secteurs.

Partie II : Les femmes sont-elles cantonnées à des bibliothèques spécifiques ?

Les qualités qu'on finit par reconnaître aux femmes pour exercer en bibliothèques ne leur donnent accès ni à tous les postes, ni à tous les établissements. En effet, bien qu'elles aient accès à présent à une formation reconnue (comme l'école américaine), parfois prestigieuse (Ecole des chartes, doctorat), elles ne sont pas pour autant présentes dans tous les types de bibliothèques. En effet, bien qu'égaies aux hommes dans les études, les qualités féminines précédemment évoquées qu'on leur reconnaît peuvent leur fermer certaines évolutions de carrières. Les femmes, qui sont vues comme des simples « dame employée » ne seraient donc pas compétentes pour les bibliothèques savantes. Ainsi, il s'agira dans cette partie de se demander si les femmes sont faites pour tous les types de bibliothèques et d'étudier le regard que l'on porte sur leur rôle dans chacune d'entre elles.

1. Quelle est la place faite aux femmes dans les bibliothèques d'études ?

1.1. La bibliothèque nationale : un monde d'hommes inadapté aux femmes ?

Les premiers guides de carrières féminines apparaissent dès le début du XXe siècle, pour donner des idées de professions acceptables pour les femmes. Ces propositions allient les qualités féminines naturelles à des carrières morales adaptées à elles. Les bibliothèques sont souvent conseillées comme des lieux idéaux pour les femmes qui veulent exercer une profession. Toutefois, en 1923, le *Guide des carrières féminines* prévenait les lectrices : « Les femmes n'entrent que difficilement à la Bibliothèque Nationale, tandis que les Bibliothèques publiques et les Bibliothèques universitaires offrent plus de débouchés »⁷⁸. Au début du XXe siècle, à leur entrée dans la profession, les femmes ne sont donc pas "adaptées" à toutes les carrières en bibliothèques. En effet, on peut imaginer que les guides de carrières féminines conseillent plus les bibliothèques municipales de lecture publique et les bibliothèques universitaires car elles sont plus enclines à faire ressortir les qualités naturelles des femmes : accueil du public, le renseignement, le rangement.

78

FORLANI, Séverine, *Femmes et pouvoir en bibliothèque...*, op.cit., p.22
44

De plus, les femmes accèdent facilement aux postes dans les bibliothèques municipales et universitaires par le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (qui ne fait pas de distinction de sexe), contrairement à la Bibliothèque Nationale où les bibliothécaires sont recrutés par un examen d'entrée réservé aux stagiaires bacheliers. La Bibliothèque Nationale semble être toujours considérée comme une bibliothèque traditionnelle, où seuls les savants peuvent accéder. Les femmes en sont donc par nature exclues, même si elles font de plus en plus des études similaires aux hommes. Pour confirmer cette barrière à l'entrée des femmes à la Bibliothèque Nationale, les mémoires de Suzanne Briet, embauchée en 1924 dans l'établissement montrent à quel point l'idée était difficile à accepter pour les hommes. Elle décrit « l'effroi que procurait l'idée même de voir des femmes franchir la porte de ce sanctuaire »⁷⁹. En effet, l'entrée des femmes à la BN s'est faite tardivement et lentement. La première femme à avoir été nommée assistante bibliothécaire titulaire est Marie Pellechet en 1900. Cependant, elle n'a pas eu le temps de mener une carrière à proprement parlé puisqu'elle est décédée peu de temps après. Pendant longtemps, les femmes sont très peu présentes dans ce lieu ou à des postes moindres. Par exemple, Myriem Foncin, pourtant titulaire d'une thèse de géographie, ne devient conservateur en chef qu'en 1942 soit 20 après son entrée en tant que stagiaire. Tout comme Suzanne Briet, c'est une des premières femmes à accéder à la BN en tant que bibliothécaire stagiaire. En effet, l'hommage de Briet nous informe de la situation : « Elle est reçue première au certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires (CAFB) en 1924 et est la même année l'une des trois premières femmes bibliothécaires de profession à accéder à la Bibliothèque nationale. »⁸⁰.

La Bibliothèque nationale est donc considérée comme un « sanctuaire ». Littéralement, le mot désigne « un lieu protégé contre toute agression »⁸¹. L'utilisation de ce terme peut faire référence aux traditionnelles bibliothèques municipales. Comme nous l'avons vu dans la première partie, Eugène Morel décrivait l'attitude de ces bibliothécaires⁸² comme repoussante envers les usagers. Pour lui, ils s'enfermaient alors dans un temple de la culture savante sans laisser place à de nouveaux lecteurs de milieux sociaux différents. De plus, nous avons aussi vu que ces bibliothécaires élitistes étaient des hommes lettrés, bons bibliographes. Ainsi, ils se considéraient comme des vecteurs de la culture savante. Or, les femmes sont très tardivement reconnues comme des érudites, du fait de leur éducation primaire et secondaire différenciée et sexuée. La bibliothèque nationale étant reconnue comme un haut lieu de savoir réservée à une élite lettrée, les femmes en sont exclues. On peut ainsi imaginer, que ces hommes, érudits

79

BRIET, Suzanne, *Entre Aisne et Meuse... et au-delà*, Charleville-Mézières, Société des écrivains ardennais, 1976, Cité par *Ibid*, p.21

80

FAYET-SCRIBE Sylvie, « Connaissez-vous Suzanne Briet ? », *BBF*, 2012, n°1, p. 40-44

81

CNTRL, *Sanctuaire*, [en ligne]

82

MOREL Eugène, *La librairie publique*, (...) *op.cit.*, p.152

45

traditionnels, sont réticents à l'entrée de femmes dans ce "temple". En effet, cela pourrait être une éventuelle concurrence aux hauts postes à responsabilités (pour les femmes autant qualifiées qu'eux) et que les femmes ne soient pas à leur place dans ce haut lieu d'études. C'est ces raisons qui peuvent expliquer pourquoi les femmes ne sont pas bien acceptées à la bibliothèque nationale. De plus comme nous venons de le voir, l'accession aux postes de la BN est différente des bibliothèques municipales. En effet, ce sont les stagiaires qui sont recrutés sur un examen et ces derniers sont surtout des hommes chartistes.

A cette constatation, Suzanne Briet ajoute que l'amicale de la Bibliothèque Nationale (surnommé « les chevaliers du café-crème ») souhaitait que le nombre de femmes dans les bibliothèques soit limité car si, par mégarde, elles devenaient conservatrices, elles n'auraient aucune autorité sur leurs subordonnés. On peut voir que cette « amicale » (petite association professionnelle interne à la BN) montre que les hommes bibliothécaires veulent faire corps pour résister à la féminisation des métiers de bibliothèques à la BN.

Il y a ici une double crainte de la part des hommes. D'une part, il y a très distinctement une crainte de la concurrence féminine. Dans la période de l'après-guerre, les femmes faisaient de plus en plus d'études à l'université. Les compétences littéraires anciennement masculines deviennent peu à peu mixtes, hissant alors les femmes au même niveau que les traditionnels hommes lettrés. Ainsi, les femmes obtiennent la capacité de devenir potentiellement conservatrices et parallèlement de faire concurrence aux hommes qui gardaient jalousement ce statut depuis la Révolution. D'autre part, si jamais ces mêmes femmes compétentes s'avéraient être nommées à un poste de « conservateur-adjoint » (poste à responsabilité mais bras-droit du conservateur en chef, qui est à la tête de tout un service) comme le déclare Suzanne Briet, elles n'auraient pas les capacités naturelles d'assurer cette tâche. Notons tout de même que l'idée qu'une femme soit conservatrice en chef est totalement omise. En effet, pour ces hommes bibliothécaires de la bibliothèque nationale, comme pour Morel par exemple, il est totalement impensable qu'une femme soit à la tête d'une bibliothèque d'études (composée d'hommes en majorité). De plus, pour ces hommes, une femme est tout bonnement incapable d'exercer à ce poste puisque « par nature » elle n'a pas les capacités pour le faire. En effet, nous avons vu que les femmes au travail reproduisent leur rôle dans le foyer, c'est-à-dire qu'elles prennent la place de la mère de famille (et les tâches qui vont avec) et se contentent d'être sous l'autorité de leur mari ou leur patron. Dans la mentalité de ces hommes, les femmes sont incapables de prendre le dessus sur des hommes puisqu'elles sont destinées à écouter / être sous les ordres d'un homme. Il est donc inconcevable, de leur point de vue, que ces mêmes femmes se fassent respecter par leurs pairs, aussi compétentes dans la culture savante qu'elles puissent l'être.

Les études de Séverine Forlani, Maggy Pezeril-Toullec et Caroline Rives⁸³ ont tenté de trouver d'autres explications à cette exclusion des femmes de la bibliothèque nationale dans les années 1920. Pour elles, il y aurait aussi une raison économique. En effet, elles se posent la question suivante : « L'écart sensible qui existait entre les traitements des conservateurs de la Nationale et ceux du personnel de même grade des autres bibliothèques s'expliquait-il uniquement par la situation privilégiée et le prestige dont jouissait la Bibliothèque nationale ? ne pourrait-on établir une corrélation entre la résistance à la féminisation de cette institution et le maintien d'un niveau plus élevé de salaire ? »⁸⁴. Elles ont ainsi comparé les différentes grilles de salaires de 1923, et se sont rendues compte qu'un salaire de conservateur de seconde classe à la bibliothèque nationale ou universitaire correspondait à celui d'un agrégé, alors qu'un conservateur en lecture publique correspondait plutôt à celui d'un professeur certifié. Elles en concluent que le petit nombre de femmes à la bibliothèque nationale peut s'expliquer par la différence de traitement salarial. Si ces femmes étaient à des postes de direction à la bibliothèque nationale, il serait inévitable de les payer à la même hauteur que les hommes ou bien elles tireraient les salaires vers le bas. Elles sont donc exclues des hautes fonctions de ce secteur. Séverine Forlani parle de « sous-utilisation des talents féminins »⁸⁵.

Les femmes ont donc du mal à se faire une place à la Bibliothèque Nationale. Néanmoins, les bibliothécaires gagnent petit à petit en légitimité par rapport à leurs homologues masculins. Comme nous l'avons vu, elles font les mêmes études, obtiennent les mêmes diplômes et réussissent parfois mieux que les hommes. Bien que la Bibliothèque nationale reste un lieu très fermé aux femmes, des pionnières, avec un parcours universitaires prestigieux, vont quand même réussir à se faire une place et se hisser à la hauteur de certains hommes.

1.2. Quelques pionnières à la Bibliothèque Nationale.

Bien qu'elles fassent leur entrée tardivement, les femmes bibliothécaires ont quand même réussi à se faire une place dans ce monde d'homme. Ce sont des femmes reconnues pour leur expertise qu'on qualifie plus tard de « pionnières ». Ces femmes sont reconnues par les bibliothécaires comme des professionnelles compétentes qui allient à la fois des qualités d'érudition et des qualités féminines d'accueil.

83

FORLANI Séverine, (...), *op.cit.* et PEZERIL-TOULLEC Maggy, RIVES Caroline, *op.cit.*

84

Cité par FORLANI Séverine, *Femmes et pouvoirs en bibliothèques (...)*, *op.cit.*, p.22, *Ibid.*, p.26..

85

Ibid., p.22.

47

On peut tout d'abord citer l'exemple de Myriem Foncin (1893-1976)⁸⁶. C'est une femme avec un parcours universitaire brillant : licenciée ès-lettres en histoire et géographie, puis licenciée ès-sciences, diplômée supérieure en histoire et géographie, elle obtient brillamment une thèse de doctorat ès-lettres. C'est une des premières femmes à rentrer à la bibliothèque nationale en 1920 et la première à la section des Cartes et plans. Elle a réussi à accéder à ce poste par la recommandation de Lucien Gallois, géographe ayant collaboré pour la *Bibliographie géographique*, qui la qualifiait de « jeune fille très intelligente, passionnée pour la géographie... je ne pourrais pas offrir de candidat mieux préparé aux fonctions qu'il aurait à remplir »⁸⁷. Elle est donc reconnue comme la femme cultivée parfaite pour un poste à la bibliothèque nationale. Elle est même comparée à son père (grand géographe) car elle a su associer « vie intellectuelle intense à activité sociale débordante ». Sa « condition » de femme ne semble pas le déranger. Ses capacités intellectuelles et sociales semblent même être reconnues à la hauteur des hommes. En effet, l'article hommage, que lui consacre Monique de la Roncière, même s'il offre un regard posthume contemporain des années 1970, mentionne, comme ce que nous pouvons trouver dans les nécrologies d'hommes, ses talents de bibliographe et de chercheuse qu'elle ne cesse de remplir durant sa carrière. Par exemple, elle a participé à la réorganisation du service cartographie de la Bibliothèque nationale, puis a été invitée au congrès de Washington relatif au comité national de géographie et a muni le service de cartographies de pièces rares. De plus, ses recherches en cartographies sont reconnues internationalement. On peut donc penser que même à son époque, et bien que les femmes considérées comme des savantes fussent rares, Myriem Foncin est l'un des exemples en la matière.

Cependant, bien que sa carrière soit prestigieuse, elle n'est nommée conservateur en chef qu'en 1942 (première femme à diriger un département de collections), soit 22 ans après sa prise de poste et alors que le poste était vacant depuis des années : on ne pouvait se résoudre à y nommer une femme. Ainsi, on peut affirmer avec certitude que l'évolution professionnelle est plus lente pour les femmes, puisque Myriem Foncin, bien que hautement diplômée et reconnue comme une géographe et cartographe de renom, n'accède à un poste de direction complet que par manque de solution masculine et longtemps après le début de sa carrière.

Sa carrière est très reconnue dans le monde des bibliothèques pour deux points principaux. Tout d'abord, elle a marqué l'ABF puisqu'elle est devenue la première femme présidente de l'association en 1945 puis une seconde fois en 1958. En plus de ses actions scientifiques et bibliographiques, elle a aussi été une militante pour la lecture en milieu

86

DE LA RONCIERE Monique, « Myriem Foncin (1893-1976) » dans *Annales de Géographie*, t. 87, n°481, 1978. pp. 320-325.

87

Ibid, p. 321

48

populaire (notamment la population ouvrière) pendant la seconde guerre mondiale, en organisant des formations pour des bibliothécaires en bibliothèque de loisirs. Elle est donc « la première femme à » dans plusieurs domaines des bibliothèques, c'est en ce point qu'elle peut être considérée comme une pionnière. C'est une figure importante puisqu'elle a été reconnue, au cours de sa carrière à la fois par des qualités masculines (capable de manager une équipe, de rendre des travaux scientifiques pertinents) et des qualités féminines (action dans la lecture populaire). Ainsi, on peut dire qu'elle représente le nouveau visage des bibliothécaires qui prendra de l'ampleur dans les années 1960. Les nouveaux et nouvelles bibliothécaires doivent allier des compétences bibliographiques et des compétences de lecture publique (adaptation au public, accueil, actions culturelles, etc.). C'est précisément parce que Foncin correspond à ce modèle, qu'elle est vue comme une pionnière. Ainsi, elle est reconnue par les hommes comme compétente pour exercer des postes importants au sein de la BN.

Une autre pionnière dans les bibliothèques d'études est Suzanne Honoré. A l'instar de Myriem Foncin, elle mène aussi de brillantes études universitaires. Elle obtient sa licence ès-histoire et géographie puis intègre l'Ecole des Chartes pour sortir brillamment major de sa promotion. Elle entre en 1936 à la Bibliothèque Nationale et dans les premiers temps elle enchaîne les postes à basses responsabilités (stagiaire) pour ne devenir titulaire qu'en 1943. Pourtant, avec sa thèse, on pourrait penser qu'elle serait prise en priorité pour un poste à la Bibliothèque Nationale. On peut donc supposer que l'évolution professionnelle (et l'entrée dans l'établissement) sont lentes pour les femmes. Julien Cain lui confie le service des Publications officielles en et elle est promue conservatrice deux ans plus tard. Ce service chargé des publications françaises et étrangères est important à la BN. En effet, sa création a été saluée par un article dans le BBF qui retraçait son évolution. Le fait que Julien Cain confie ce tout nouveau service à une femme, montre à quel point il a confiance en elle, puisque son développement dépendra de son action.

Par la suite, elle assure l'enseignement sur les collections à l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques. On peut donc voir qu'au fil des années elle gagne en légitimité, même si elle n'est nommée conservatrice en chef du service des Echanges internationaux qu'en 1963, soit 20 ans après son entrée à la BNF. Suzanne Honoré est l'exemple type de la femme contrainte d'évoluer très lentement dans un milieu d'hommes, bien que parfaitement qualifiée.

Enfin, un dernier exemple de femme qui s'est démarquée dans un monde d'hommes avec Yvonne Oddon. C'est sans aucun doute, une des femmes bibliothécaires, une "pionnière" qui a le plus marqué sa génération et s'est élevée au même rang que certains hommes. L'auteure de son hommage⁸⁸, insiste sur le fait qu'elle a marqué plusieurs générations de professionnels et professionnelles, à la fois comme collègue et comme modèle (avec son *Petit*

88

Weil, Françoise. « Hommage à Yvonne Oddon (1902-1982) ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1982, n° 12, p. 712-712

guide du bibliothécaire écrit en collaboration avec Bach). Pourtant, c'est une femme avec un parcours d'études plutôt classique : après ses études secondaires, elle intègre l'Ecole américaine des bibliothécaires. C'est au cours de cette formation qu'elle se démarque déjà : elle est choisie pour suivre une formation et un stage aux Etats-Unis, à la suite desquels elle rédige un article "extrêmement riche"⁸⁹ pour la *Revue des bibliothèques* sur la bibliothèque universitaire du Michigan. Par la suite, elle est nommée par G.H Rivière (muséologue de renom et fondateur du Musée national des arts et des traditions populaires à Paris) pour l'aider à créer la bibliothèque du Musée de l'Homme (ancienne bibliothèque du Musée d'ethnographie du Trocadéro). Cet établissement est une bibliothèque d'étude de paléontologie et d'anthropologie. Le fait que Rivière la nomme à la tête de cette nouvelle bibliothèque montre à quel point ces qualités scientifiques et professionnelles sont reconnues. En effet, à l'instar d'Honoré, la tâche délicate du lancement d'une bibliothèque ou d'un service lui est confiée, ce qui signifie qu'elles sont reconnues comme aussi compétentes que l'aurait pu être un homme. La nécrologie mentionne un travail très apprécié puisque c'est "la Bibliothèque qui a le mieux vieilli dans cet édifice de 1936". Elle est donc reconnue comme légitime dans une bibliothèque d'étude.

Toutefois, elle partage son goût de la lecture publique avec Myriem Foncin. En effet, elle agit activement au sein de l'ABF et promeut la lecture publique dans le monde des bibliothèques en participant à l'Association du développement de la lecture publique. Cette association, créée en 1936 par Georgette et Eric Grôlier avait plusieurs objectifs. Tout d'abord, elle s'inscrivait sous l'impulsion de la politique culturelle du Front Populaire et publiait la *Revue des livres et des bibliothèques* avec des idées du courant moderniste. L'ADLP avait plusieurs objectifs : "populariser les pratiques bibliothéconomiques étrangères, défendre une bibliothèque publique ouverte à tous sans ségrégation des publics, mieux répondre aux besoins des lecteurs en favorisant notamment les bibliothèques circulantes."⁹⁰ Yvonne Oddon reste fidèle à sa formation : bien qu'étant directrice d'une bibliothèque d'étude, elle ne cesse de militer pour la lecture publique et les nouvelles méthodes américaines. Pour tous ces points (son travail dans une bibliothèque d'étude prestigieuse et son action pour la lecture publique), l'ensemble des professionnels des bibliothèques portent sur elle un regard admiratif. En effet, l'auteure de sa nécrologie montre bien à quel point elle a marqué plusieurs générations de bibliothécaires, à la fois la sienne et celles qui l'ont suivie :

« Pour les bibliothécaires de ma génération, le nom d'Yvonne Oddon évoque le Petit Guide du Bibliothécaire de Bach et Oddon, auquel elle collabora en fait dès la 1re édition (1931) ; il évoque aussi les visites des élèves du DTB (Diplôme technique de bibliothécaire) et du DSB (Diplôme supérieur des bibliothèques) à

89

Ibid

90

DEROCHE Frédéric, *Notice : Association pour le développement de la lecture publique*, ENSSIB, 2013.

50

cette bibliothèque du Musée de l'Homme, originale par son caractère de bibliothèque spécialisée ouverte à tous, par le nombre d'ouvrages en accès libre et par l'adoption de la classification du Congrès. Pour les bibliothécaires de sa génération, c'était l'ancienne élève de l'Ecole américaine de la rue de l'Elysée (« sujet d'élite ») qui, après deux ans aux Etats Unis et un article extrêmement riche sur « La Bibliothèque universitaire du Michigan », (Revue des bibliothèques, 1928), était recrutée en 1929 par G.H. Rivière (...) »⁹¹

Foncin, Honoré et Oddon, sont trois exemples de femmes qui ont réussi à passer au-dessus des barrières traditionnelles des bibliothèques d'études qui empêchaient les femmes d'y exercer et encore plus d'y avoir un poste à responsabilité. Elles ont un parcours similaire : brillantes études (universitaires ou nom), entrée à la BN à des postes de stagiaires ou de bénévoles, puis une évolution lente jusqu'à des postes de responsabilités, pour enfin être reconnues à la fois dans leurs actions (direction ou militantisme) et leurs travaux scientifiques. Ce qui témoigne de leur importance dans l'histoire des bibliothèques est le fait qu'elles soient reconnues par leurs contemporains (pour les services rendus et les travaux scientifiques reconnus) et par les générations qui ont suivi (qui leurs donnent le titre de « pionnières »).

Pourtant, la *Revue des Bibliothèques*, revue la plus importante pour les professionnels du début du XXe siècle, évoque peu leur mérite. En effet, bien qu'on parle de leurs actions ou de leurs travaux scientifiques, aucun commentaire n'est fait sur leur travail. Il faut attendre leur départ en retraite ou leur décès pour voir naître des hommages. Pour le prouver, on peut citer l'hommage rendu à Thérèse Kleindienst pour son départ à la retraite en 1985. Cette femme est elle aussi une pionnière de la BN. Après l'obtention de son diplôme à l'Ecole des chartes et 20 ans de loyaux service (en tant que bibliothécaire puis conservatrice) pour l'établissement, elle est nommée secrétaire générale de la BN en 1963. C'est une femme unanimement reconnu par la profession puisqu'on lui réserve une publication entière pour lui rendre hommage. Celui-ci revient sur le détail de son parcours (études, postes occupés, voyages, conférences), ses travaux bibliographiques mais aussi les témoignages de ses collègues. La préface rédigée par André Miquel, professeur au collège de France et administrateur général à la BN nous donne directement un avant-goût de la reconnaissance que lui témoignent ses homologues :

« Heureuse initiative que celle-ci, venue d'un groupe de conservateur de la Bibliothèque nationale qui ont voulu offrir à leur Secrétaire général, pour son départ en retraite, les textes que l'on va lire. Heureuse initiative et juste hommage auquel les amis de Thérèse Kleindienst ont bien voulu m'associer ce dont je les remercie.

91

WEIL Françoise, (...), *op.cit.*

51

Il n'est pas exagéré de dire que Thérèse Kleindienst, pendant les quarante années qu'elle a passé à la Bibliothèque nationale et plus particulièrement depuis qu'elle y fut nommée en 1963, Secrétaire général, a voué sa vie à la maison de la rue de Richelieu. Elle a connu les grandeurs et les difficultés assumant celles-là avec modestie, celles-ci avec une énergie sans faille. Elle a fait face et si nombre de ses heures sont allées à la gestion quotidienne de l'institution qu'il fallait jour après jour - y compris les dimanches - maintenir (...). »⁹²

Dans ces deux paragraphes, nous pouvons voir à quel point Kleindienst est reconnue comme une chef de service compétente. De plus, le fait qu'un ouvrage entier lui soit consacré pour lui rendre hommage, ce qui traditionnellement était réservé aux hommes, montrent sa légitimité au sein des professionnels de son époque. Parmi les contributeurs de l'ouvrage on peut trouver des noms connus comme Maurice Caillet déjà évoqué, ou Jacques Lethève, conservateur à la BN, ce qui montre qu'elle est reconnue par des bibliothécaires d'études de renom (pourtant réticents habituellement aux femmes).

Ces femmes se hissent donc aux côtés des hommes des bibliothèques d'études de renom (comme Morel, Henriot, Coyecque ou encore Grôlier). En effet, à côté de leurs travaux scientifiques et de leur poste à responsabilités, elles prennent une position militante pour la lecture publique, bien que cela ne concerne pas directement leur secteur de prédilection. Cependant, du fait de leur éducation différente de celle des hommes (qui les prépare à mener des carrières « féminines » tournées vers le service et l'accueil), elles développent des compétences d'actions et un intérêt supérieur pour la lecture publique. Ainsi, si on part de cette hypothèse, elles seraient donc plus enclines à mener de front deux carrières : une en bibliothèque d'étude et une autre en tant que militantes de la lecture publique. Cela pourrait expliquer aussi pourquoi elles sont mal vues dans les bibliothèques d'études puisqu'elles s'intéressent à des sujets considérés comme non-sérieux aux yeux des bibliothécaires traditionnels, qui abhorrent l'idée de se retrouver face à un public populaire. Laisser entrer des femmes impliquées dans la lecture publique, dans des bibliothèques d'études, amène peut-être inconsciemment la crainte d'un public populaire dans un lieu qui ne lui est pas naturellement destiné.

Les femmes étant donc peu acceptées dans les bibliothèques d'études, à cause des évolutions de carrières lentes et du nombre de places limitées, nombreuses sont celles qui vont suivre les conseils des guides de carrières féminines, et consacrer leurs carrières aux bibliothèques de lecture publique, dont la modernisation est amorcée par les techniques

92

MIQUEL André, « Préface », *Etude sur la Bibliothèque nationale et témoignages : réunis en hommage à Thérèse Kleindienst, secrétaire général honoraire de la Bibliothèque nationale*, Michel Nortier, 1985, p.IX-X. 52

américaines. Cependant, il s'agit de se poser la question du secteur où la présence des femmes est la plus importante. Naturellement, quand on prend en compte tous les facteurs (études du primaire au supérieur, difficulté à rentrer dans les bibliothèques d'études, etc.), on peut imaginer que les femmes sont plus présentes dans les bibliothèques pour enfants.

2. Les bibliothèques pour enfants : un lieu cerné par les femmes ?

Comme nous l'avons vu dans la première partie, au début du XXe siècle, les femmes ne sont considérées compétentes que dans les métiers qui leur offrent le moyen de développer leurs compétences féminines c'est-à-dire le service (de leur famille et des autres), la charité, l'accueil et les enfants. De plus, nous l'avons vu, les bibliothécaires traditionnels du début du XXe siècle émettent des réticences à l'entrée des femmes dans les bibliothèques d'études, même si certaines d'entre-elles arrivent à se hisser, tant bien que mal et après de nombreuses années, à des postes importants. Les femmes bibliothécaires, grâce notamment à l'action du CARD, vont entrer principalement par les bibliothèques de lecture publique, qui vont développer des secteurs jeunesse.

2.1. Les bibliothèques pour enfants, un secteur culturel non légitime ?

Les enfants sont traditionnellement peu pris en compte dans les bibliothèques. En effet, comme nous l'avons vu, les bibliothèques municipales traditionnelles n'accueillent qu'un public de lettrés, du fait de collections constituées des confiscations de la Révolution. Avec l'augmentation de l'alphabétisation et l'avènement des bibliothèques populaires (surtout en milieu scolaire), les pratiques de lectures enfantines sont peu à peu reconnues. Tout comme les publics populaires, il s'agit de les guider vers les "bons livres". La crainte est encore plus grande avec les enfants puisque des lectures subversives pourraient contribuer à une future mauvaise morale d'adulte. Il convient ainsi de lutter contre les éditeurs qui proposent une offre spécialisée pour les enfants : des romans illustrés, considérés comme non-sérieux et une presse quotidienne qui devient la lecture de toute la famille. Les bibliothèques populaires, puis de lecture publique, ont le devoir d'éviter que les enfants aient accès à des lectures subversives. De plus, il y a derrière cette préoccupation des enfants, une envie de les éduquer dès leur plus jeune âge pour qu'ils deviennent des adultes qui font le bon choix de livres.

Eugène Morel confirme cette idée : “Les enfants et jeunes gens sont entraînés très tôt à se servir de la librairie publique.”⁹³.

L’essor de l’édition pour les enfants va intéresser les modernistes. A l’instar des bibliothécaires américaines, les nouvelles bibliothèques de lecture publique françaises vont intégrer peu à peu un secteur réservé à la jeunesse avec une collection et un accueil adapté (même si dans les années 1960, seulement 1/3 des BM comporte un « coin enfant »). Les bibliothèques pour enfants ne sont pas seulement des lieux de consultation ou de prêt de livres (comme l’étaient les bibliothèques populaires scolaires) mais bien des véritables lieux d’accueils adaptés. En effet, Morel décrit cet espace de la façon suivante : “Les enfants y sont chez eux, prennent les livres sur les rayons, utilisent avec joie la classification décimale du catalogue. Les grands regardent du dehors et voudraient bien entrer surtout les jours où on dit des histoires”⁹⁴. Les bibliothèques pour enfants sont à la fois des lieux d’acculturation qui apprennent les bonnes pratiques de lectures et la bonne utilisation du système de classement des bibliothèques pour former des futurs lecteurs compétents, et des lieux de distraction où les enfants peuvent venir écouter des histoires. Les enfants sont directement plongés dans les bonnes lectures. Coyecque, lorsqu’il décrit l’installation de la bibliothèque dans l’Aisne, précise : “prêt simultané de deux livres dont un seul roman”⁹⁵. Les enfants sont donc rapidement redirigés vers les bonnes lectures, le roman ne faisant office que d’appât. L’accueil des enfants n’est pas nouveau, puisque les institutrices l’assuraient déjà dans les bibliothèques populaires. Or, nous l’avons vu, ces bibliothèques populaires n’étaient pas considérées comme des lieux de culture légitime pour les bibliothécaires traditionnels, mais plutôt des lieux de charité. Les femmes qui travaillent dans ces bibliothèques municipales pour enfants sont-elles considérées de la même façon ?

Si on reprend tout ce qu’on a dit sur l’éducation féminine et les qualités naturelles des femmes, qui d’autre pourrait assurer le fonctionnement de ces bibliothèques jeunesse ? En plus d’être massivement présentes à partir de l’entre-deux-guerres, dans les bibliothèques de lecture publique (du fait de la difficulté d’entrer dans les bibliothèques d’études ou pas goût), les femmes sont “prédestinées” à un rôle de mère de famille. Dans les bibliothèques pour enfants elles peuvent donc associer leurs qualités naturelles : leur rôle de mère, et leur rôle charitable pour la lecture publique.

C’est donc sans surprise que les femmes sont présentes en majorité dans les bibliothèques pour enfants. Ce sont les Américaines qui vont le plus former les Françaises aux

93

MOREL Eugène, *La librairie publique (...)*, *op.cit.*, p.11.

94

MOREL Eugène, *L’enseignement post-scolaire (...)*, *op.cit.*, p.6

95

COYECQUE Ernest, *L’oeuvre française d’une bibliothécaire américaine (...)*, *op.cit.*, p.263

54

bibliothèques pour enfants. Jessie Carson elle-même était responsable du secteur jeunesse à la bibliothèque publique de New-York. La description de la première bibliothèque “moderne” instaurée à Soisson par Coyecque confirme bien cette idée. Lorsqu’il décrit les installations pour enfants, il parle des bibliothécaires dans les termes suivants : “direction assurée par deux femmes, bibliothécaires professionnelles, aidées d’une assistante officielle et des étudiantes, françaises et étrangères, admises à un stage pratique”⁹⁶. Un environnement exclusivement féminin donc. Cependant, les femmes y sont reconnues comme largement compétentes, essayant même un succès inespéré : “Le succès de l’oeuvre a dépassé les prévisions les plus optimistes”, écrit Coyecque. Le succès que rencontre la bibliothèque de Soissons, et la reconnaissance dont les modernistes témoignent à ses bibliothécaires, montrent à quel point elles sont compétentes. Dans la sous-partie précédente, nous avons vu que lancer une nouvelle bibliothèque (qu’elle soit d’étude ou de lecture publique) est un projet à responsabilités, traditionnellement confiés aux hommes. Or, ces femmes ont réussi à ouvrir cette nouvelle bibliothèque pour enfants et ont fait fructifier l’établissement. Ces deux points témoignent de leur légitimité en tant que professionnelle. Toutefois, il s’agit de se poser la question de la légitimité de ces femmes bibliothécaires pour enfants. En effet, nous l’avons vu, les femmes sont tardivement considérées comme aussi légitime que les hommes dans les bibliothèques d’études, qu’en est-il dans les bibliothèques publiques spécialisées pour les enfants. Plus largement, quel est le regard porté sur ces femmes qui exercent dans les bibliothèques pour enfants par les contemporains et collègues ?

Pour étudier cette perception, il convient de revenir à différents outils. Nous étudierons à la fois les nécrologies, qui peuvent donner un aperçu du regard porté sur ces femmes qui se consacrent aux enfants dans les bibliothèques, et à la fois sur les discours portés par les modernistes, premiers soutiens des Américaines et de leurs méthodes. En général, l’ouverture de bibliothèque enfantine, surtout pour les plus renommés comme l’Heure Joyeuse ou dans des villes importantes comme Soisson, suscite des articles dans la littérature professionnelle.

Tout d’abord, la nécrologie de Marcelle Bouyssi nous renseigne sur plusieurs points. Il s’agit d’abord de la situer en quelques mots. C’est une femme qui a énormément contribué aux articles du *BBF*. Elle a été directrice de plusieurs bibliothèques municipales de renom comme Tarbes ou Pau, et a contribué largement à leur modernisation dès l’entre-deux-guerres. Après une licence d’anglais, elle suit les cours de l’Ecole américaine des bibliothécaires. Tout de suite, elle développe un attrait particulier pour la littérature enfantine. Ainsi, c’est pourquoi elle décide de choisir pour son diplôme supérieur d’anglais “Les Animaux de fantaisie dans la littérature enfantine anglaise actuelle”. L’auteur de l’hommage montre à quel point ce choix a pu être contestable :

96

Ibid, p.263

55

“Avouons-le : choisir un tel sujet, aussi peu « sérieux » dans l'université de l'époque, c'était faire preuve d'un comportement assez peu moutonnier, - et même légèrement provocateur, - en même temps qu'affirmer des préférences. Pour la littérature enfantine certes, mais aussi, trait de caractère indiscutable, pour la « fantaisie ».”⁹⁷

Comme nous avons pu le voir, les lectures de distractions (comme les romans par exemple) sont traditionnellement mal perçues par les lettrés. La littérature pour enfants et encore plus la fantaisie sont également des distractions, elles n'ont donc pas de reconnaissance académique. En effet, on peut imaginer que peu de personnes, et femmes, choisissaient des sujets autour des enfants car ces derniers étaient considérés comme non-sérieux, et pas assez intéressants pour la recherche scientifique. Cette critique d'un sujet autour de l'enfance (et pire encore de la littérature enfantine fantaisiste !), peut nous permettre de faire le lien avec la reconnaissance des femmes bibliothécaires dans les secteurs pour enfants. Si de tels sujets étaient rejetés par la communauté scientifique, on peut donc dire que les bibliothèques pour enfants ne sont pas considérées comme légitimes aux yeux des bibliothécaires “d'élite” (comme les chartistes par exemple). En effet, les bibliothèques pour enfants ne comportent pas de visée d'étude à proprement parlé car elles s'apparentent uniquement à de la lecture publique.

Les bibliothèques pour enfants utilisent toutes les qualités féminines naturelles : les qualités qu'on attend d'une bibliothécaire de lecture publique (c'est-à-dire l'accueil, le service, l'entretien du lieu) et les qualités qu'on attend d'une bonne mère (qui s'adresse au public enfantin). C'est pourquoi, les femmes y sont considérées comme compétentes. Ainsi, leur travail et leurs innovations sont salués par l'ensemble des professionnels car leurs qualités maternelles sont largement mises en avant.

Par exemple, Claire Huchet compare les bibliothèques pour enfants à un foyer chaleureux :

« C'est un endroit exquis, une ou plusieurs grandes pièces, claires et gaies, bien chauffées avec des tables et des chaises de hauteur différente pour les lecteurs de différents âges, un clair mobilier ; tout cet ensemble tient d'ailleurs plus de la maison familiale que de l'école (...).

Rassurez-vous, il n'y a point de cerbère, ou s'il y en a un, le royaume des fées l'a singulièrement radouci, et souvent une ou deux jeunes femmes sont là, qui aiment les fées, les enfants, les livres et ces trois amours s'accordent très bien. »⁹⁸

97

GOASGUEN, Jean. « Nécrologie ». Bulletin des bibliothèques de France (BBF), 1979, n° 3, p. 121-123.

98
56

Les femmes qui travaillent dans ces bibliothèques pour enfants savent y créer l'ambiance d'un foyer chaleureux. Elles sont reconnues comme très compétentes puisque la décoration, rendre un endroit agréable et s'occuper des enfants (leur lire des histoires, les conseiller) sont reconnues, même par des femmes comme Claire Huchet, comme des compétences naturelles. On peut reparler de l'expression maternité symbolique : les femmes, même dans leur carrière, restent avant tout des mères et transfèrent cette qualité biologique, en qualité professionnelle.

De la même façon, cette maternité symbolique se ressent aussi dans le discours de l'Inauguration de la nouvelle bibliothèque municipale de la rue Fessart, proposant un coin pour les enfants, qui salue l'ambiance chaleureuse que ces « dames bibliothécaires » ont réussi à mettre en place.

« Voici ce qu'ils virent : une salle avenante, qui, par ses meubles pratiques et confortables, les fleurs qui l'égayent, sa décoration harmonieuse et simple, donne le sentiment d'un « home » - des livres qui, tous, peuvent répondre aux goûts et aux besoins intellectuels et pratiques des différentes classes de la population (...) ; une section pour les enfants ; un catalogue complet que le public consulte lui-même ; un service de prêts. A la tête de l'institution, une femme, préparée par des études spéciales à ce genre de tâche une bibliothécaire américaine diplômée. (Très bien !) »⁹⁹

Dans cet extrait du discours, l'ambassadeur américain salue à la fois l'innovation qu'apporte cette bibliothèque (par les collections adaptées à un large public, la consultation des catalogues, etc.) mais aussi l'ambiance chaleureuse qu'ont réussi à installer les bibliothécaires. Plus loin, il parle même d'un foyer « si accueillant et si charmant »¹⁰⁰ qu'il fait oublier l'ancienne bibliothèque municipale traditionnelle qui n'offrait pas du tout les mêmes possibilités. Les femmes bibliothécaires de la rue Fessart, sont donc largement reconnues comme des professionnelles compétentes, puisqu'elles ont réussi à créer une bibliothèque innovante.

Toutefois, le discours de l'ambassadeur américain, est largement influencé par la pensée moderniste. En effet, à de nombreuses reprises, il salue les innovations du CARD et des Américaines. Cependant, on peut se questionner sur le point de vue des bibliothécaires d'études « traditionnels ». En effet, dans son discours, l'ambassadeur qualifie également la bibliothèque de Fessart de bibliothèque populaire :

HUCHET Claire, « Les bibliothèques enfantines », *Nouvelle éducation*, Roger Cousinet, juin 1924, p.72-73. 99

HERRICK Myron T., « Inauguration de la nouvelle bibliothèque de la rue Fessart », *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 12 décembre 1922, p.5160. 100

Ibid, p.5161. 57

*Que la bibliothèque populaire, par ses aménagements accueillants, par l'extension de ses heures d'ouverture, les facilités de sa discipline et la sollicitude de ses agents, devienne un foyer de vie sociale et d'éducation aimable, c'est là un idéal que beaucoup caressent dans ce noble pays et que les difficultés ne peuvent empêcher de rester très séduisant.*¹⁰¹

Ainsi, même si « populaire » peut être compris dans le sens de bibliothèque à succès, on ne peut s'empêcher de faire le lien avec les bibliothèques populaires du début du XXe siècle. Or, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, ces établissements étaient très mal perçus par les bibliothécaires traditionnels, puisqu'ils étaient vus comme des bas lieux de culture où se pratiquaient la charité.

Rappelons qu'à la fermeture de l'école américaine des bibliothécaires, certains chartistes inquiets de voir leur profession perdre de son lustre par les nouvelles méthodes des Américaines, s'étaient réjouis dans les termes suivants : "Et pourtant cette école aurait pu s'attacher de très distingués confrères qui furent, pendant un ou deux ans, contraints de cuisiner à l'usage de primaires cosmopolites un indigestible Sic de bibliothéconomie populaire."¹⁰² Le nouvel établissement de Fessart, qualifié de « populaire » par l'ambassadeur peut s'inscrire dans cette critique des chartistes. De ce fait les bibliothécaires qui y travaillant, des femmes donc, bien que formées aux nouvelles méthodes et compétentes par nature aux fonctions maternelles sont vues comme des bienfaitrices et non de véritables professionnelles, par certains chartistes. En effet, comme nous l'avons vu, cela peut être le résultat du manque de légitimité académique de la littérature jeunesse. Celle-ci n'étant pas considérée comme sérieuse (comme nous avons pu le voir avec le sujet de recherche de Marcelle Bouyssi), les bibliothèques et ses livres ne le sont pas non plus. Ce sont des lieux de distraction, or, les bibliothèques, pour les chartistes, sont des lieux d'étude, qui permettent d'élever les usagers intellectuellement par les collections qu'ils contiennent. De ce fait, les bibliothèques pour enfants peuvent être assimilées aux anciennes bibliothèques populaires, puisqu'elles tiennent les mêmes fonctions de guide et de distraction et non d'étude.

Toutefois, l'action de ces femmes dans les bibliothèques pour enfants, est quand même reconnue par une partie des professionnels. Ces bibliothèques pour enfants, sont créées sous l'impulsion des Américaines du CARD. Or comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, les modernistes tels que Coyecque, Morel ou encore Henriot (qui a donné des cours à l'école américaine des bibliothécaires), sont impressionnés par les innovations qu'apportent les

101

Ibid., p.5160

102

DIEBOLT Evelyne, FOUICHE Nicole, *op.cit.*, p.59

58

Américaines. La modernité et l'efficacité de la bibliothèque de Soisson est unanimement saluée par les modernistes. Par exemple, Coyecque reconnaît le professionnalisme et les compétences des bibliothécaires pour enfants récemment installées à Paris. Il déclare que la direction fut confiée "à la gestion éclairée des bibliothécaires françaises à l'école américaine"¹⁰³. Morel, confirme cette idée de compétences des femmes :

"Les femmes ont accaparé toute l'influence sur ces librairies de jeunesse, mais il faut convenir que leur influence a été constamment exercée dans le sens d'une littérature saine, simple d'expression, naturelle et opposée au "sensationnalisme" à la vulgarité et aux anormalités de toutes sortes".¹⁰⁴

Ces bibliothécaires sont reconnues comme ayant des connaissances en littérature jeunesse suffisante pour être à la tête de ces bibliothèques et former les enfants à la fois aux bonnes lectures mais aussi aux bonnes utilisations des bibliothèques (familiarisation avec le classement par exemple). Ainsi, par ces compétences qui nécessitent des connaissances littéraires et morales, les femmes sont de bonnes bibliothécaires.

Il convient de se demander, si les modernistes reconnaissent les femmes formées à l'école américaine comme légitimes à la tête de toutes les bibliothèques ou si elles le sont seulement dans les bibliothèques pour enfants. Morel disait que la fonction de direction pour des femmes ne leur apporterait que de la vanité. Pour lui, « La possibilité d'atteindre les hauts-grades, jusque-là réservés à des savants leur avait tourné la tête »¹⁰⁵. Pour Morel, les femmes ne sont donc pas des savantes, elles sont compétentes seulement pour *certaines* tâches des bibliothèques (à savoir celles qui correspondent à leurs qualités féminines naturelles que nous avons déjà évoquées). Les bibliothèques pour enfants offrent des possibilités de tâches compatibles avec les femmes. En effet, nous avons que, même si ces emplois nécessitent certaines compétences littéraires (mais qui ne sont considérées comme sérieuses puisqu'elles ont à voir avec la jeunesse, la principale tâche de ces professionnelles est de rendre agréable l'établissement et d'y accompagner les enfants. Ainsi, cela correspond au rôle naturel qu'on leur attribue : celui de la bonne ménagère à qui on confie la gestion de son foyer et de ses enfants. La gestion d'un foyer comprend le fait de s'occuper des enfants, des tâches ménagères, le rendre agréable mais aussi accueillir les inviter. De ce fait le rôle des femmes dans les bibliothèques pour enfants peut se comparer à la gestion d'un foyer. Comme nous l'avons vu les bibliothécaires rendent l'endroit agréable et y encadrent les enfants. Même si les modernistes ne font qu'observer et approuver les actions des bibliothécaires jeunesse, on peut

103

COYECQUE, Ernest, *L'oeuvre française d'une bibliothécaire américaine*, (...), *op.cit.*, p.261.

104

MOREL Eugène, *La librairie publique* (...), *op.cit.*, p.137.

105

Ibid., p.300-303

imaginer qu'ils font un transfert de la vie familiale vers la professionnelle, en favorisant la maternité symbolique.

Les bibliothécaires pour enfants sont vues différemment selon les points de vue. D'un côté, par les chartistes, elles ne sont pas reconnues comme légitimes puisqu'elles sont accusées de favoriser l'expansion des anciennes bibliothèques populaires pour les étendre à la lecture publique. De l'autre côté, elles sont reconnues comme des professionnelles compétentes, ayant reçu une formation nécessaire, capables d'être à la tête d'une de ce type de bibliothèques, mais seulement parce qu'elles sont à la tête d'une institution destinée aux enfants. Peu à peu, à partir des années 1940, les bibliothèques de lecture publique se démocratisent (avec des secteurs spécifiques à la jeunesse) et deviennent le modèle de bibliothèques le plus répandu et fréquenté, excluant un peu la place des bibliothèques d'études. Sur le modèle de l'Heure Joyeuse, la première bibliothèque française exclusivement pour enfants, les professionnelles spécialisées vont se former et s'illustrer dans des actions de plus en plus reconnues.

2) L'Heure Joyeuse : une bibliothèque pour enfants légitime ?

L'Heure Joyeuse est la première initiative française de bibliothèque pour enfants. Elle a été créée en 1924, sous l'impulsion des modernistes et des cours dispensés par l'école américaine des bibliothécaires qui ont amené cette idée neuve en France. Morel salue cette initiative dans son discours pour l'inauguration de la bibliothèque :

« Enfants, l'Amérique s'unit à la France pour vous offrir les nuits d'Arabie, les vieilles chansons de France, l'Antiquité, la Chine, le Moyen-Âge et ses tournois, la jungle hindoue, les forêts de l'Afrique où il y a des nègres, les savanes où sont les Peaux-rouges, le ciel où il y a les anges, les étoiles, les avions, toute la mécanique avec le mécano et les joujoux des grands, l'antenne avec laquelle on entend sans voir, le film avec lequel on voit sans entendre, la voiture aux chevaux imaginaires »¹⁰⁶

Par cette citation enthousiaste, le moderniste montre à quel point les méthodes américaines incarnent l'idéal de la « librairie publique ». Aux premiers abords, les collections semblent de cet établissement semblent donc être gracieusement saluées par les modernistes. Or, nous venons de voir que la littérature jeunesse n'était pas reconnue de manière académique.

106

MAIRIE DE PARIS, DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES, *Bibliothèque de l'Heure Joyeuse, L'Heure Joyeuse, 1924-1994 : 70 ans de jeunesse : témoignages réunis par Viviane Ezratty, Françoise Lévêque et Françoise Tenier*, Paris, Agence culturelle de Paris, 1994.

60

Cependant, les modernistes semblent saluer cette innovation puisqu'elle entre dans la modernisation de la lecture publique. Rappelons qu'ils ont tous contribué au développement des bibliothèques pour enfants : Morel, Coyecque, Cain, Schmidt, Hazard, Lemaître¹⁰⁷, autant de pionniers des bibliothèques, reconnus pour leurs travaux et leurs idées neuves qui soutiennent cette initiative.

La reconnaissance des bibliothèques pour enfants par les modernistes peut s'expliquer par l'espoir que placent les modernistes dans les bibliothèques juvéniles. Dans ses recherches sur les « librairies publiques », Morel met en avant le fait que le socle de l'apprentissage du fonctionnement des bibliothèques, doit se faire dès le plus jeune âge. Pour cela, les enfants doivent avoir le libre accès aux rayons pour se familiariser avec la classification décimale. Les bibliothèques pour enfants sont donc l'occasion de former de futurs usagers des bibliothèques compétents et initiés aux bonnes méthodes de recherches et aux bonnes lectures (car les bibliothécaires auront su les guider progressivement).

De ce fait, la responsabilité des bibliothécaires jeunesse est très importante. En effet, en plus d'assurer la direction et la gestion de cette nouvelle bibliothèque, elles ont pour but de promouvoir le modèle « parfait » des « librairies publiques » dans lesquelles les modernistes placent tant d'espoir. L'Heure Joyeuse suit cette règle. C'est Marguerite Gruny, Claire Huchet et Mathilde Leriche qui prennent les premières, la gestion de l'établissement. Ce sont des professionnelles formées aux méthodes américaines, grâce à l'école des Champs-Élysées. Ces trois femmes n'ont donc pas le droit à l'erreur puisqu'elles forment des futurs usagers des bibliothèques. Leur travail est donc à la fois d'assurer l'animation, le fonctionnement de la bibliothèque mais aussi de former ces enfants et de les guider vers l'utilisation la plus optimale des bibliothèques. C'est en cela que l'on peut comprendre le point de vue des chartistes qui comparaient les bibliothèques du modèle américain aux bibliothèques populaires. En effet, on retrouve aussi ce rôle de guide ou d'enseignant, qu'on ne trouve pas dans les bibliothèques d'études.

Toutefois, un nouveau regard est jeté sur les bibliothèques pour enfants. Bien que les chartistes y jettent au départ un regard méprisant, comparable aux bibliothèques populaires, les modernistes, eux, reconnaissent une certaine légitimité professionnelle à ces lieux de culture pour enfants. En effet, ces bibliothèques ne sont plus seulement des lieux de charité, comme l'était les bibliothèques populaires scolaires qui accueillaient des enfants, mais bien des lieux d'acculturation, où des futurs adultes enregistrent le fonctionnement des bibliothèques. Il s'agit donc de se demander, si les femmes travaillant à l'Heure Joyeuse, puis plus tard dans les autres bibliothèques pour enfants, sont des professionnelles avec une expertise professionnelle même si elles exercent dans un milieu reconnu traditionnellement

107

EZRATTY, Viviane et VALOTTEAU, Hélène. « La Création de l'Heure Joyeuse et la généralisation d'une belle utopie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 2012, n° 1, p. 45-49

comme peu sérieux. Un des discours prononcés lors de l'inauguration met bien l'accent sur cette nécessité :

« La bibliothèque pour enfants est sociale par nature et scientifique par son organisation. Pour réussir, elle doit avoir l'appui des autorités publiques, être guidée par des experts et jouir de la sympathie constante et de l'attention perpétuelle des citoyens patriotes¹⁰⁸ »

Ici, l'auteure parle bien d'expertise. Pour travailler en bibliothèques de jeunesse, et donc être compétents et compétentes dans ce domaine, il est nécessaire d'être formé scientifiquement au public spécifique et à la littérature qui s'y associe. Certaines de ces bibliothécaires, comme Claire Huchet, vont être formées par les Américaines aux techniques des bibliothèques pour enfants. En effet, celle-ci a suivi des stages à la *Juvenile Court* à San Francisco pendant lesquels elles découvrent l'animation de l'Heure du Conte qui sera mise en place dans les premières bibliothèques françaises dans l'entre-deux-guerres. La formation est primordiale. En effet, ces établissements nécessitent deux fois plus d'attention que pour les bibliothèques de lectures publiques classiques. On considère effectivement, que les enfants sont encore plus fragiles face aux lectures subversives, il faut d'autant plus les guider directement vers les bonnes lectures. Les premières bibliothécaires en sont très conscientes puisqu'elles sont considérées comme très sévères dans leur choix. Ezratty et Valotteau parlent de cette image négative des bibliothécaires au début des bibliothèques pour enfants :

« La sévérité de choix des premières bibliothécaires et leur refus de retenir des ouvrages jugés faciles ou vulgaires ont souvent été critiqués et moqués sans comprendre leur volonté de défendre une littérature de qualité à une époque où l'édition pour la jeunesse était dans l'ensemble médiocre, limitée et peu accessible aux enfants. »¹⁰⁹.

On attend donc plusieurs qualités des femmes qui y travaillent. En effet, on n'attend plus seulement d'elles qu'elles soient de bonnes tutrices d'accueil ou de bonnes encadrantes pour les enfants. Les bibliothécaires jeunesse doivent aussi avoir des qualités littéraires et morales pour proposer un choix adapté d'ouvrages. Elles doivent donc avoir suffisamment de connaissances en la matière pour exercer en bibliothèques pour enfants.

Ces qualités d'encadrement, à la fois moral et littéraire, acquises pendant les formations sont largement mises en avant dans la littérature professionnelle. Par exemple, Claire Huchet,

108

GRIFFITHS Carolyn, discours d'inauguration, 12 novembre 1924, archives L'Heure Joyeuse

109

EZRATTY, Viviane et VALOTTEAU, Hélène. « La Création de l'Heure Joyeuse et la généralisation d'une belle utopie » (...), *op.cit.*

62

dans un article sur les bibliothèques enfantines dans la *Nouvelle éducation*, insiste bien sur la formation spécifique des bibliothécaires de ces établissements :

« Les bibliothécaires pour enfants constituent une classe spéciale parmi le personnel des bibliothèques, car vous n'ignorez pas qu'il n'y a encore qu'en Amérique qu'existent dans les bibliothèques enfantines des bibliothécaires de carrière. En plus des années de préparation technique dans les écoles de bibliothécaires, les bibliothécaires pour enfants consacrent une année à la spécialisation dans le domaine de la littérature et de la psychologie enfantines. Dans les bibliothèques, elles sont là pour conseiller et guider et non pour faire un choix ; elles sont là en quelque sorte, pour faire le plus complètement possible les honneurs de la maison. »¹¹⁰

Les bibliothécaires sont donc des professionnelles expertes des enfants. Elles ont des connaissances à la fois littéraires et à la fois techniques dans le domaine. Cependant, elles ont aussi un rôle plus novateur qui est traduit dans la citation par « pour faire le plus complètement possible les honneurs de la maison » ce qui peut s'interpréter comme le devoir de faire rayonner l'établissement et de le maintenir dans un cadre suffisamment élevé pour guider les enfants.

C'est pourquoi, formées aux nouvelles techniques américaines et aux spécificités de la littérature jeunesse, les bibliothécaires gagnent en reconnaissance professionnelle. Elles deviennent expertes en la matière. Ainsi de Jeanne-Marie Gaudillot, directrice de la bibliothèque de Cherbourg qui a développé un service jeunesse, on dit qu'elle est « modèle de ce qu'une femme intelligente, active et optimiste peut réaliser dans une bibliothèque de province »¹¹¹. Bien que la qualification soit très globale, celle-ci découle des actions qu'elle a développées dans le service jeunesse. Ce service ayant rencontré un succès, on peut donc dire qu'elle est reconnue comme une experte dans son domaine. On remarque, tout de même, qu'il précise « dans une bibliothèque de province » ce qui peut vouloir dire qu'une femme ne peut être légitime que dans une bibliothèque de petite envergure. Un autre exemple avec Ketty Van Gennep, directrice de la bibliothèque d'Épernay, qui a ouvert une bibliothèque enfantine dans sa ville pour répondre à l'affluence des jeunes lecteurs ce qui fait d'elle, d'après sa nécrologie : « le vivant témoignage de sa valeur professionnelle »¹¹². De plus, elle sera récompensée par les Palmes académiques pour ses services rendus à la lecture publique. On peut donc dire, que c'est un parfait exemple, d'une bibliothécaire jeunesse reconnue par l'ensemble de la profession.

110

HUCHET, Claire, *op.cit.*, p.73.

111

MASSONS André. « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1966, n° 9-10, p. 359-360.

112

Voir Figure 2 en Annexe. PITHOIS, R., « Ketty Van Gennep », *Bulletin de l'ABF*, 1970, n°67

Cependant, pour devenir des expertes, il faut d'abord être formé suffisamment et développer des recherches scientifiques autour du sujet comme le font les bibliothécaires des bibliothèques d'études. Nous l'avons vu, à l'époque de l'ouverture de l'Heure Joyeuse, la seule formation professionnelle complète du milieu, est l'école américaine. Or, nous l'avons vu cette école est à la fois reconnue par les modernistes et certains chartistes (comme Henriot qui y donne des cours) et dénigrée par des chartistes encore très traditionnels. On peut donc dire que cette école n'est pas suffisante pour être reconnues comme légitimes aux yeux de tous les professionnels, d'autant plus qu'elle ferme ses portes dès 1926. Ainsi, il ne reste qu'une autre façon pour devenir des expertes des bibliothèques pour enfants : s'illustrer dans des actions novatrices qui rencontrent du succès. On peut citer par exemple, Ketty Van Gennep, dont nous avons déjà parlé, qui a créé une bibliothèque pour enfants spécialement pour répondre aux demandes du public. Cette innovation, qui a toute suite rencontré un succès est salué dans sa nécrologie : « Pour répondre à l'affluence des jeunes lecteurs, Mlle Van Gennep créa, avec l'aide de la municipalité, une Bibliothèque enfantine dont l'activité demeure le vivant témoignage de sa valeur professionnelle. »¹¹³. Le succès des bibliothèques enfantines que ces femmes ont mises en place, garantissent leur valeur professionnelle pour les bibliothécaires.

Petit à petit, les femmes bibliothécaires jeunesse vont s'illustrer dans des actions (comme des créations de bibliothèques pour enfants), des innovations ou des avancées scientifiques, et vont devenir de plus en plus légitimes. Tout cela, va contribuer à la reconnaissance des femmes dans les bibliothèques publiques, et à ces établissements pas la même occasion. En effet, les avancées modernes apportées pendant l'après-guerre par les Américaines, vont se développer en France, légitimant ainsi les « librairies publiques » tant espéré par Morel. Ainsi, alors que la tradition écarte des femmes des bibliothèques, elles s'illustrent par leurs actions novatrices dans des établissements pionniers.

3. Des actions novatrices reconnues par la profession.

3.1. Les BCP et les bibliobus : des innovations majeures saluées par la profession

Après la Première Guerre Mondiale, le CARD et les bibliothécaires ont encouragé, comme nous l'avons vu, différentes innovations bibliothéconomiques pour créer d'abord une

113

Ibid.
64

première bibliothèque à Soissons, dans l'Aisne. Jessie Carson et ses collègues, pour aider à la reconstruction du département de l'Aisne, ont rapidement mis en place un service de bibliothèque ambulante appuyé sur la nouvelle bibliothèque. En 1924, au départ des Américaines, 75 villages et 7 259 abonnés profitaient de ce service¹¹⁴. Le système de bibliothèque ambulante, commence donc à véritablement se mettre en place dans l'entre-deux-guerres. Il est nécessaire d'aborder les autres innovations de ce genre avec par exemple, les rotations de caisse de livres par chemin de fer, en Seine-Inférieure pendant l'entre-deux-guerres ou une circulation de livres en 1937, par transports routiers dans toutes les communes rurales de la Loire-Inférieure, appuyée sur la bibliothèque de Nantes. De manière plus notable, on peut citer l'inauguration en 1934 du premier bibliobus (sous forme associative) de Victorine Vérine, une femme donc. Ce système parfaitement articulé desservait en 1937 : « 49 villages sur un fond de 2903 volumes par rotation de 50 volumes tous les deux mois »¹¹⁵. Le bibliobus a pour objectif d'alimenter les villages ruraux en bons livres, n'ayant pas accès à une bibliothèque directement. On peut donc dire qu'il s'inscrit dans l'héritage des bibliothèques populaires et de la lecture publique prônée par les modernistes.

Victorine Vérine¹¹⁶, l'initiatrice de projet (avec Henri Vendel, chartiste acteur de la lecture publique) a un parcours similaire aux bibliothécaires jeunesses que nous venons de voir. Après avoir aidé les Américaines du CARD dans l'Aisne, elle est affectée à la bibliothèque de Soisson où elle devient l'assistante française de Miss Marion Greene, qui la forme aux méthodes bibliothéconomiques. Ainsi, elle devient une professionnelle compétente aux méthodes américaines qui modernisent la lecture publique. C'est au cours de cette période qu'elle participe au fonctionnement de la bibliothèque ambulante du CARD, qui diffuse les livres dans les campagnes grâce à des camionnettes militaires. Après le départ des Américaines et du CARD, elle décide de suivre les cours d'été, puis des études complètes à l'école américaine des bibliothécaires. Au cours de sa formation, elle acquiert les connaissances nécessaires au fonctionnement des nouvelles bibliothèques importées par les Américaines. C'est pourquoi, après l'obtention d'un Brevet Supérieur de bibliothécaire à Aix en Provence, on lui confie la direction de la fameuse bibliothèque de Soissons qui a fusionné depuis peu avec la bibliothèque municipale. C'est dans le cadre de l'association « Bibliothèque circulante intercommunale » créée avec Henri Vendel, que le bibliobus va faire ses premiers pas. Bien qu'elle soit aidée au départ par Vendel, c'est bien sous sa direction que le système du bibliobus va se développer et prospérer. En 1937, elle inaugure une bibliothèque pour enfants dans le grenier de la bibliothèque municipale, mais la guerre arrête bientôt toutes ses initiatives et elle fuit avec le bibliobus. La paix revenue, elle participe à la constitution d'une

114

POULAIN Martine, *Histoire des bibliothèques françaises (...)*, op.cit., p.400

115

Ibid, p.400

116

LEMAITRE Renée. « Victorine Vérine, pionnière de la lecture publique en France ». *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)*, n°131, 2^e trimestre, 1986

65

bibliothèque centrale de prêt dans l'Aisne dont elle prend la direction. Vérine est donc en tout point une « pionnière de la lecture publique », comme la qualifie son hommage dans le BBF.

Dans le cadre de notre sujet, on peut dire qu'elle est reconnue comme totalement légitime dans son domaine. En effet, elle est à l'initiative (même si elle se fait aider) de plusieurs grands projets (l'aide au CARD, la création de la bibliothèque de Soissons, le bibliobus, la BCP de l'Aisne, etc.) et s'illustre dans des actions en faveur de la lecture publique (création de l'association pour les bibliothèques circulantes, participation à l'association pour le développement de la lecture publique), se voit confier la direction d'une bibliothèque importante. Ce dernier point est primordial. Il faut de ce fait rappeler que la bibliothèque de Soissons, est l'exemple type des bibliothèques que les modernistes veulent répandre partout en France. Mettre une femme à sa direction est donc un pari risqué, si ces hommes ne reconnaissent pas sa légitimité. Or, c'est bien Vérine qui est choisie par la municipalité pour en être la directrice car elle connaît l'établissement pour y avoir travaillé comme assistante de Greene. De plus, la bibliothèque de Soissons a fusionné avec la bibliothèque municipale, ce qui signifie qu'on laisse de côté la tradition pour aller vers ce nouveau modèle. C'est en ces points que l'on peut dire qu'elle est totalement reconnue comme légitime, et s'élève au même rang que d'autres hommes bibliothécaires. En effet, les municipalités choisissaient souvent des hommes, bibliothécaires traditionnels, pour être à la tête des bibliothèques. Par exemple, la *Revue des Bibliothèques* de janvier 1930, parle d'un cas dans lequel un maire a préféré, pour la gestion de la bibliothèque, un homme lettré traditionnel à une femme plus qualifiée aux méthodes modernes :

« L'emploi de bibliothécaire de la bibliothèque de Cambrai, municipale classée, étant devenu vacant, le maire en fit publier la nouvelle au Journal officiel ; au bout de six mois, aucune candidature réglementaire ne s'étend produite, le maire fixa son attention sur un candidat justifiant d'études supérieures et de diplômes universitaires, mais qui n'était ni archiviste-paléographe, ni titulaire du certificat d'aptitude ; puis une femme, pourvue du certificat réglementaire sollicita l'emploi, mais la municipalité décida de ne confier qu'à un homme la gestion de la bibliothèque »¹¹⁷.

Cette citation est bien la preuve qu'il était rare que les municipalités choisissent de confier la direction de leur bibliothèque à une femme. En effet, dans l'extrait ci-dessus, bien que la femme soit plus compétente et plus qualifiée que l'homme pour diriger une bibliothèque, le maire choisit tout de même de lui confier la direction. C'est en ce sens que l'on peut dire que Vérine est reconnue comme une professionnelle à part entière. Effectivement, même si elle a déjà exercé dans l'établissement et qu'elle possède les compétences et certifications nécessaires, la municipalité aurait quand même pu choisir un homme. Ce choix porté sur

117

« Chroniques », *Revue des bibliothèques*, janvier 1930, p. 113.

Vérine montre qu'elle est considérée comme une experte de la lecture publique, et qu'elle devient le meilleur choix pour la municipalité.

Dans le même cas que Vérine, en cette période d'après-guerre, d'autres femmes s'illustrent dans les campagnes, notamment dans des projets de bibliothèques centrales de prêt. En effet, comme pour les bibliothèques jeunesse, les femmes sont présentes en majorité dans les bibliothèques centrales de prêt, en milieu rural, donc. Cela peut s'expliquer par plusieurs points. Tout d'abord, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, les femmes sont peu présentes dans les bibliothèques d'études car elles sont à la fois encore peu légitimes (le milieu étant encore majoritairement masculin) et ont peu de perspectives de carrière. Dans les bibliothèques de lecture publique (et par extension dans les BCP), c'est l'inverse. A l'instar de Vérine, nombreuses sont les bibliothécaires formées à l'école américaine et possédant des certifications ou diplômes reconnus. Lorsque le modèle de la lecture publique prôné par les modernistes se répand, elles sont ainsi totalement légitimes à y exercer, voire même à diriger. Dans les bibliothèques municipales, des femmes arrivent peu à peu dans les années 1960, grâce à leurs compétences professionnelles, à être recrutées à des postes de directions, même si cela reste difficile. Dans les BCP, les postes sont à pourvoir à partir d'un concours de la fonction publique. Les copies des concours étant anonymes, elles ne font pas de distinctions entre les deux sexes. Grâce à leurs compétences intellectuelles et professionnelles, les femmes arrivent à y entrer. Dans les années 1960, elles représentent 87% des effectifs des BCP¹¹⁸. C'est donc par ces milieux que les femmes gagnent en légitimité aux yeux des hommes, en s'illustrant même dans des actions remarquables qui font d'elles des pionnières de la lecture publique.

De plus, les femmes sont majoritairement poussées par les professionnels à entrer dans les BCP. En effet, dans son discours pour le cinquantenaire de l'ABF, Mme Masson, secrétaire de l'association insistait sur les qualités humaines d'accueil et de service au public dans les BCP. Elle ajoute que ces critères « vont inciter de nombreuses femmes à entrer dans les bibliothèques ». ¹¹⁹

Ainsi, les BCP constituent le milieu parfait pour la double évolution professionnelle de ces femmes : l'évolution professionnelle en tant que dirigeantes d'un établissement, et l'évolution professionnelle dans le regard des hommes bibliothécaires (en étant considérées comme des professionnelles à part entière). Ces bibliothèques centrales de prêt naissent d'une nécessité de reconstruction dans cette période d'après-guerre. Dans sa conférence de mai 1949, Oddon mettait bien en avant le rôle qu'ont eu les BCP, en 1945, dans la reconstruction :

118

FORLANI Séverine, p. 31
119

BOISARD, Geneviève, *op. cit.* p. 325.
67

« Incendies, bombardements, fusillades, massacres, tortures, rien ne fut épargné aux paysans du Vercors (...). C'était tout un programme de reconstruction à envisager, toute une réorganisation de la vie économique et sociale. Les livres, les périodiques, la documentation sous toutes ses formes, devenaient une nécessité pour la reconstruction elle-même »¹²⁰

Ici, elle insiste sur l'importance de la lecture publique dans les temps d'après-guerre, en réaffirmant, comme l'avait les Américaines une vingtaine d'années avant, le projet d'une reconstruction culturelle de la France. Encore une fois, les bibliothécaires français et françaises s'inspirent de bibliothèques étrangères pour former les nouvelles générations de bibliothèques. Ainsi, c'est sur le modèle de la National Central Library britannique, que l'ordonnance du 2 novembre 1945 crée les BCP. Le principe est simple : les BCP fournissent en lecture courante les communes de moins de 15000 habitants qui ne possèdent pas de bibliothèques municipales ou alors trop peu alimentées. Les livres sont donc déposés pour le prêt dans les petites communes et sont confiés à des bénévoles (souvent des instituteurs ou institutrices) et tournent tout au long de l'année. Parallèlement, une autre ordonnance avait créé, le 24 octobre 1945, 9 grands centres régionaux des BCP (Strasbourg, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Tours, Lyon, Versailles, Rouen)¹²¹.

Ce sont surtout des femmes que l'on met à leur tête (en 1973, 87% des directeurs et des directrices des BCP sont des femmes¹²²). Dans les nécrologies, leur rôle pour le développement de la lecture publique est souvent mis en avant, ce qui peut faire dire qu'elles sont reconnues comme des professionnelles véritablement indispensables du nouveau fonctionnement des bibliothèques de l'après-guerre. Cela peut se mettre en corrélation avec le tournant des années 1950 qui représente l'installation définitive du modèle de lecture publique espéré par les modernistes.

Comme exemple de femme ayant été à la tête d'une BCP et reconnue comme la nouvelle génération de bibliothécaires de lecture publique, on peut citer tout d'abord Françoise Pasquet. Après une licence de lettre classique, un diplôme supérieur de bibliothécaire, elle prend la tête de la BCP de la Marne. Sa nécrologie salue son implication dans la lecture publique : « Elle sait faire face à toutes ses obligations, accroît le rayonnement de la bibliothèque qu'elle administre avec autorité et s'intéresse tout particulièrement au développement de l'importante discothèque. »¹²³. Pasquet est qualifiée avec les mêmes termes

120

POULAIN Martine, *Histoire des bibliothèques françaises (...)*, op.cit., p.401.

121

Ibid.

122

FORLANI Séverine, op.cit., p.31

123

GALLON, Marie-Rose, « Françoise Pasquet (1933-1967), *Bulletin de l'ABF*, 1968, n°58
68

que ceux d'un homme. On peut notamment noter les termes « administre avec autorité ». Comme nous l'avons vu précédemment, les femmes, sont traditionnellement vues comme incapable de gérer une équipe. En effet, Morel considérait qu'elles n'étaient pas capables de se faire respecter par leurs collègues. Or, Pasquet est décrite comme une bonne directrice. Elle est donc reconnue (en 1968 et de manière contemporaine à son exercice) comme l'égale des bibliothécaires traditionnels.

Parallèlement, à travers cet exemple, on peut voir que les années 1950 symbolisent un changement du rôle des bibliothécaires. En effet, la consolidation du modèle de la lecture publique, tant espéré par les modernistes a amené une nouvelle image des bibliothécaires. Ce ne sont plus seulement des érudits ou des érudites, ni des simples personnes d'accueil répondant aux questions des usagers, ni des guides pour les bonnes lectures, ce sont aussi des acteurs et des actrices de la lecture publique, qui participent au rayonnement et aux innovations dans leur bibliothèque. Le rôle des bibliothécaires devient moins figé, moins cloisonné dans ces anciennes missions. Les bibliothécaires deviennent polyvalents : ils ou elles participent au rayonnement de leur établissement (en le modernisant), aux missions de lecture publique mais doivent aussi avoir un savoir bibliographique solide selon les lieux où ils ou elles exercent. C'est pour cela que les femmes bibliothécaires, souvent actrices de la lecture publique deviennent légitimes aux yeux des professionnels. Cette nouvelle polyvalence permet aux femmes qui exercent dans des bibliothèques de lecture publique, d'être reconnues professionnellement de manière suffisante pour les postes à responsabilité.

Un autre exemple est celui de Paule Thomas, bibliothécaire à la BCP de l'Isère. Bien que n'ayant pas un poste de gestion à proprement parler, son décès est qualifié : « d'une perte grave pour notre profession »¹²⁴. On peut donc dire qu'elle est considérée comme un élément essentiel de la BCP. Si elle est considérée comme un élément essentiel, cela veut dire qu'elle est reconnue comme une professionnelle à part entière. De plus, ses qualités de rédactrice sont aussi mises en avant. En effet, on apprend qu'elle a rédigé un *Bulletin* de liaison et un *Almanach* qui contribuaient à la diffusion du livre dans son milieu rural. Elle allie donc toutes les qualités qui représentent les bibliothécaires modernes, polyvalents c'est-à-dire à la fois des compétences professionnelles (accueil, développement de la BCP et de la lecture publique) et rédactionnelles (écrits sur la lecture publique).

De manière plus générale, les femmes gagnent en légitimité dans tous les secteurs des bibliothèques. A partir des années 1950 (qui accompagnent la consolidation de la lecture publique avec les nouveaux types de bibliothèques), les secteurs sont moins segmentés, et l'écart entre les professionnels des différents secteurs se resserrent. En effet, les bibliothécaires deviennent polyvalents même s'ils gardent un domaine d'expertise (ex. : bibliothèque d'étude ou jeunesse) Les femmes, très présentes dans les bibliothèques de

124

« Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1960, n° 9-10, p. 375-376
69

lecture publique sont donc vues comme les égales de leurs homologues masculins. Même si elles sont entrées par des établissements intellectuellement plus limités que les bibliothèques d'études (bibliothèques pour enfants et bibliothèques rurales), par leur formation et leurs actions novatrices, elles ont réussi à gagner en légitimité. De nombreuses femmes qui ont participé au développement de la lecture publique deviennent des pionnières et se hissent au même niveau que certains hommes bibliothécaires, dans leur propre domaine.

3.2. Des femmes expertes en lecture publique ?

Les femmes sont présentes en majorité dans les bibliothèques de lecture publique à partir des années 1940. Comme nous venons de le voir, elles sont à la fois en majorité dans les bibliothèques de jeunesse et à la fois dans les BCP. Par extension, les innovations reconnues à la lecture publique, sont aussi apportées en grande majorité par ces femmes. De ce fait elles gagnent en légitimité, puisque le modèle prôné par les modernistes devient la norme pour la lecture publique. A la fin des années 1960, les bibliothèques municipales traditionnelles sont oubliées pour être remplacées par les nouvelles méthodes bibliothéconomiques auxquelles les femmes ont largement contribué. Les femmes, qui, comme nous l'avons vu dans le raisonnement, ce sont illustrées dès le début de ces changements (notamment sous l'influence de l'école américaine des bibliothécaires), sont donc bien des professionnelles légitimes de la lecture publique. C'est pourquoi, ces femmes, initiatrices de nouvelles méthodes se mettent à devenir légitimes pour la bibliothéconomie de la lecture publique. Elles deviennent donc des expertes en lecture publique.

Ces bibliothécaires de lecture publique vont se mettre à innover. Ce sont ces innovations et leurs actions remarquables qui vont leur permettre de devenir des professionnelles à part entière, à la fois avec des compétences techniques (exigées traditionnellement des femmes) et des compétences scientifiques. On peut citer par exemple, Geneviève Grandamy : après des études de Droit, elle commence par être bibliothécaire dans une entreprise privée puis secrétaire nationale des Bibliothèques pour Tous où elle devient rapidement responsable nationale de réseau. L'association Culture et bibliothèques pour tous est un réseau de bibliothèques populaires catholiques qui a pour but de développer la lecture en proposant un service culturel de proximité. Ainsi, cette association n'est pas considérée comme légitime aux yeux des bibliothécaires traditionnels car elle s'inscrit dans la lignée des bibliothèques populaires, qui, nous l'avons vu, sont considérées comme des œuvres de charité de basse culture. Cependant, cette association, fondée en 1936, s'inscrit dans le nouveau mouvement de la lecture publique, même si son but principal est de fournir les « bons livres », comme le faisaient les bibliothèques populaires. C'est une association très reconnue dans le milieu des bibliothèques populaires et rurales puisqu'elle est constituée de plus de 89 associations départementales et environ 10 000 bibliothécaires bénévoles. Toutefois, on peut

imaginer que son impact « national » n'est pas le même. En effet, cette association est composée en majorité de bénévoles et s'intéresse surtout à une visée populaire. Ainsi, on peut imaginer que son action est reconnue par les bibliothécaires d'étude, comme l'était celle des BCP et des bibliothèques pour enfants et plus anciennement les bibliothèques populaires : une œuvre de charité. Toutefois, la nécrologie de Grandamy, qualifie son action en ces termes : « elle y donne toute la mesure de ses qualités intellectuelles et morales »¹²⁵. La nécrologie allie donc qualités morale (qu'on peut qualifier de qualités féminines), intellectuelles et de gestion d'équipe (qu'on peut qualifier de masculines). De plus en œuvrant pour la lecture publique, comme le fait Grandamy dans son association, ces femmes se rapprochent de l'action des modernistes, qui a été saluée par la littérature professionnelle.

Cette théorie se confirme avec un autre exemple celui de Marcelle Bouyssi déjà évoqué, qui est l'exemple type de la nouvelle bibliothécaire de lecture publique. Après des études universitaires brillantes (diplôme supérieur d'anglais, école américaine des bibliothécaires), elle a occupé plusieurs postes de direction dans des bibliothèques municipales prestigieuses (telles que Marseille, Tarbes, Pau). Sa nécrologie salue ses innovations et son implication dans la lecture publique : la mise en place à Marseille d'un système de bibliobus ou encore la création d'une bibliothèque pour enfants dans l'établissement de Pau. Elle est donc à la fois une savante (par les études prestigieuses qu'elle a faites) et à la fois innovante dans la lecture publique. En effet, elle a publié plusieurs articles dans le BBF (par exemple en 1959) sur la littérature enfantine. Or nous avons vu que cela confirme le nouveau rôle des bibliothécaires qui allie tradition (des bibliothécaires érudits) et nouvelle lecture publique (missions d'accueil, innovations apportées par les modernistes). Tout cela contribue à la légitimation des femmes et leur donne une meilleure image professionnelle. En effet, avec ces évolutions du rôle du bibliothécaire, cela permet aux femmes de se faire une véritable place de choix (et à des postes élevés) dans les bibliothèques. La nécrologie de Bouyssi confirme bien cette idée :

« Elle avait incarné, à mon sens, un type de bibliothécaire tout à fait exemplaire. Elle a exercé toute sa carrière loin de Paris, des lieux de décision et des établissements de prestige (à part Toulouse, tout à fait à la fin) ; mais elle n'a pas suivi, non plus, le modèle traditionnel du bibliothécaire ou de l'archiviste enraciné dans une province, et consacrant à celle-ci toute sa science et son dévouement. Caractère indépendant, tempérament énergique, femme d'action, Marcelle Bouyssi faisait partie de cette catégorie indispensable de bibliothécaires qui, partout où ils sont passés, ont tenté de faire le maximum avec les moyens qu'ils avaient. Elle appartient à une génération de réalisateurs, qui a transformé le paysage des bibliothèques françaises (...) »¹²⁶,

125

MOUJOL, P., « Geneviève Grandamy », *Bulletin de l'ABF*, 1974, n°85.

126

GOASGUEN Jean, (...), *op.cit.*

71

Les hommages sont écrits avec le regard de l'époque à laquelle ils sont écrits. C'est dans ce sens que l'on peut dire que l'image du ou de la bibliothécaire qui y est reflétée est *a posteriori* de l'époque où il ou elle a exercé. Ainsi, cela montre l'évolution des regards sur les professionnels des bibliothèques par les professionnels de la nouvelle génération. Dans l'extrait ci-dessus, l'auteur parle de « type de bibliothécaire tout à fait exemplaire ». Bouyssi est parfaitement exemplaire du point de vue de l'époque à laquelle l'auteur rédige cette nécrologie (1978) ; cela montre donc bien que l'image des bibliothécaires parfaits a changé, ce qui confirme notre hypothèse. De plus, il est intéressant d'étudier les termes que l'auteur a choisis pour la définir. Il parle tout d'abord d'exemplarité ce qui veut dire pour lui qu'elle ne suit pas le chemin des bibliothécaires traditionnels qui étaient simplement des érudits mais qu'elle œuvrait aussi en faveur de la lecture publique. Cela montre bien le militantisme des nouveaux bibliothécaires, qui sont surtout des femmes puisqu'elles deviennent une majorité à partir des années 1950. Marcelle Bouyssi est donc l'exemple type de ces bibliothécaires modèles qui ont une légitimité à la fois par leur compétence technique et à la fois pour leur expertise sur leur sujet de prédilection (ici la littérature enfantine)

Pour compléter, on peut reprendre l'exemple de l'Association pour le développement de la lecture publique et de sa *Revue du livre et des bibliothèques* à laquelle ont contribué Odon, Leriche, Gruny et Vérine par exemple. Cette revue était faite pour populariser les pratiques bibliothéconomiques étrangères, défendre l'idée d'une bibliothèque publique ouverte à tous et à toutes sans ségrégation des publics, mieux répondre aux besoins des lecteurs en favorisant les bibliothèques structurantes. Les personnes qui y participaient avaient un point de vue militant mais étaient également reconnues pour leur expertise dans la lecture publique. La dissolution de l'association en 1941, amena l'association à s'allier à l'ABF.

On peut donc dire que le *Bulletin de l'ABF*, débutant en 1954, constitue une partie de l'héritage de l'Association. En effet, l'Association des bibliothécaires français a, pour un de ses objectifs, de permettre à tous et à toutes l'accès à l'information, à la culture, aux loisirs et à la lecture. En réunissant tous et toutes les bibliothécaires de n'importe quel domaine activité des bibliothèques, l'ABF a uniformisé la communauté évitant ainsi les clivages du début du siècle entre bibliothèques populaires puis de lecture publique et bibliothèque d'études. Ainsi, dès sa création en 1906, l'ABF a intégré des bibliothécaires de tous les horizons (bibliothèques populaires, municipales comme d'études), et par la même occasion, des femmes. Même s'il a fallu attendre 1945 pour qu'une femme soit choisie présidente de l'ABF, on peut donc dire que l'association contribue à la légitimation des femmes dans la profession puisqu'elles ont été intégrées dès leur entrée dans la profession. Bien que les femmes, souvent professionnelles de la lecture publique, aient été mise à l'écart par les bibliothécaires traditionnels qui avaient le monopole des hauts postes de l'association, on peut quand même dire que les années 1960 marquent un semblant d'égalité entre les bibliothécaires. Les femmes gagnent donc en légitimité.

A mesure que les femmes deviennent majoritaires dans la profession (dans les bibliothèques de lecture publique avec les BCP et les secteurs jeunesse et dans les bibliothèques d'études), elles gagnent aussi en légitimité. Comme nous l'avons vu cela vient aussi du fait que le modèle du bibliothécaire de lecture publique tant souhaité par les modernistes s'est amélioré et est devenu la norme dans le monde des bibliothèques. Les professionnels qui sont à la tête des bibliothèques de lecture publique deviennent donc tout autant légitimes que les professionnels des bibliothèques d'études. Les femmes, qui nous l'avons vu sont présentes en majorité dans ces bibliothèques de lecture publique, sont donc, à partir des années 1950, reconnues pour leur véritable professionnalisme qui est double. En effet, il allie à la fois les qualités féminines traditionnelles, qui en bibliothèques prennent forme sous les traits des compétences techniques et à la fois les qualités masculines traditionnelles c'est-à-dire la gestion d'une équipe (même en bibliothèque de lecture publique) mais aussi l'expertise dans leur domaine. Le nouveau modèle des bibliothécaires allie donc ces deux types de qualités pour ne former plus qu'un professionnel type. Les femmes deviennent donc des expertes de leur secteur d'activité ce qui se traduit par leur présence dans la littérature professionnelle.

Partie III : Quelle place est donnée à l'expertise des femmes dans la profession ?

1. La présence des femmes dans la littérature professionnelle : reconnue ou effacée ?

A partir des années 1950, les femmes deviennent plus qualifiées : elles font des études, sont de plus en plus nombreuses à exercer une profession. Même si elles ne peuvent travailler sans l'autorisation de leur mari qu'avec la loi du 13 juillet 1965, les femmes qui ont un métier sont de plus en plus acceptées et reconnues comme légitimes. Dans les bibliothèques c'est la même chose. Avec le développement de la lecture publique et l'entrée des femmes par ce secteur, elles deviennent des professionnelles à part entière. Les plus reconnues d'entre elles, celles qu'on trouve dans les nécrologies (par exemple Myriem Foncin, Victorine Vérine, Yvonne Oddon, etc.) sont saluées pour leurs innovations et leur professionnalisme. Nous avons déjà étudié cette reconnaissance progressive à travers le regard des nécrologies (posthume) et celui des modernistes (grands bibliothécaires reconnus de tous les professionnels). Il s'agit à présent d'étudier le regard sur les femmes à partir de la littérature professionnelle et plus précisément avec les deux grandes revues des bibliothécaires : le bulletin de l'ABF et celui du BBF. Dans cette sous-partie, nous étudierons d'abord les équipes de directions et la place des femmes dans ces dernières, puis nous ferons l'étude statistique des articles rédigés par des femmes dans ces mêmes revues pour terminer par l'étude des sujets. En effet, écrire dans les revues professionnelles est gage de légitimité.

1.1. Les femmes dans les équipes de direction de l'ABF

De manière croissante, ces femmes deviennent donc les égales des hommes : on leur reconnaît les mêmes compétences d'expertises, de militantisme et de développement et rayonnement de leur établissement. On peut d'ailleurs observer que peu d'hommes bibliothécaires « traditionnels » dans les années 1970 font encore des remarques sur le professionnalisme ou l'incapacité des femmes dans certaines tâches (direction par exemple). Par exemple, Hélène Dufresne, conservatrice à la BU de Poitiers, décédée en 1971, est décrite comme un exemple d'érudition et d'esprit public, sa carrière est qualifiée en ces termes : « Il convenait de rendre ici hommage à une carrière assez brève mais exemplaire, où une sûre maîtrise de la technique était informée par un droit esprit de service et de dévouement au

monde du livre. »¹²⁷. Cette conservatrice est donc un autre exemple de la légitimité gagnée des femmes dans cette période.

En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les femmes bibliothécaires à partir des années 1950 allient techniques, expertise, et service aux autres. Ces missions étant celle du nouveau ou de la nouvelle bibliothécaire, les femmes deviennent les égales des hommes puisqu'elles remplissent ces trois compétences depuis leur entrée dans la profession. Lorsque ces trois rôles deviennent la norme de la profession à la fin des années 1960, il est logique que les femmes soient considérées comme les égales de leurs homologues masculins. Pour le prouver on peut prendre l'exemple de Roger Pelissier, conservateur au service des langues orientales à la bibliothèque nationale et décédé en 1972 qui allie lui aussi ces trois caractéristiques. Sa nécrologie le décrit à la fois comme un grand érudit, menant de front ses travaux scientifiques et sa carrière de conservateur mais également comme une personne sociable, à l'écoute : « D'humeur toujours égale, il gagnait vite la sympathie par une bonté réelle que rendait discrète sa très grande réserve. Et puis, il faut ajouter que Roger Pélissier était loin de n'être qu'un austère travailleur. Son sens de l'humour et son sourire amusé ne manquaient pas d'ajouter un attrait à la sociabilité de son caractère. »¹²⁸.

A travers ces deux exemples on peut donc voir que dans les années 1970, les nécrologies décrivent les hommes et les femmes bibliothécaires de la même manière. Les femmes sont donc enfin reconnues comme ayant les mêmes compétences que les hommes. Ainsi, elles sont aussi aptes à exercer dans tous les types d'établissements. Cela peut s'expliquer par la prise en compte par tous les professionnels de l'évolution des rôles du bibliothécaire.

Dans un contexte plus global, les femmes qui travaillent sont de plus en plus acceptées. En effet, à partir des années 1960, la population active française augmente : les enfants du *baby-boom* entrent sur le marché du travail ce qui fait augmenter l'activité féminine salariée. Les bibliothèques étant reconnues comme des lieux parfaits pour l'exercice de carrières féminines, les femmes peuvent donc y évoluer de manière plus aisée et être reconnues comme des professionnelles à part entière, comme le sont les hommes.

Pour étudier leur reconnaissance dans la littérature professionnelle, on peut d'abord commencer par l'étude des bureaux nationaux des grandes revues professionnelles. Pour commencer, il s'agit de comprendre le fonctionnement de l'ABF et sa méthode pour choisir ses représentants. L'ABF est une association reconnue d'utilité publique depuis 1969. Selon ses statuts les membres de l'ABF sont les suivants :

127

GIRAUD Jeanne. « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1972, n° 3, p. 133-134.

128

LABBE, Yvonne. « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1973, n° 4, p. 141-143.

75

« Article 3 : L'association se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur. Peuvent être admis comme membres actifs :

- Les personnes physiques ayant exercées, exerçant, ou pourvues de titres ou de la qualification nécessaires pour exercer leur activité dans une bibliothèque, ainsi que les personnes s'intéressant au développement des bibliothèques de toute nature.
- Les personnes morales, collectivités territoriales, bibliothèques de statut public ou privé, organismes publics ou privés, établissements publics, établissements d'utilité publique, fondations, association loi 1901, sociétés civiles et sociétés commerciales s'intéressant à l'activité de l'association. »¹²⁹

Ainsi, ce sont tous et toutes les bibliothécaires (qu'ils ou elles soient de bibliothèques d'études, de lecture publique, populaires ou associatives) qui sont intégrés dans l'association et qui peuvent y exercer des fonctions. Pour élire ses représentants, l'association (composée de groupes régionaux) constitue un conseil national avec les présidents et présidentes de chaque groupe régional. Puis, ce conseil national élit au bulletin secret, parmi ses membres un ou une présidente, deux vice-président(e)s, un ou une secrétaire générale pour un mandat de trois ans renouvelables.

Les deux postes que nous allons étudier sont ceux de président et de secrétaire général. Ce sont deux postes à hautes responsabilités qui représentent bien les clivages habituels masculin / féminin. En effet, traditionnellement, ce sont les hommes qui dirigent et les femmes qui les assistent à des postes de secrétaires. Toutefois Les personnes qui sont élues pour remplir les fonctions sont des bibliothécaires reconnus de toutes et de tous. Ainsi, il est intéressant d'étudier la place des femmes dans ces bureaux nationaux. Pour cela, il fallait répertorier et mené une enquête statistique à partir du mémoire de recherche de Geneviève Sonnevile¹³⁰ qui listait l'ensemble des personnes à avoir exercé à ces postes. Cependant, l'étude de Sonnevile n'allant que de 1946 à 1982, il était intéressant de pousser la réflexion jusqu'en 2006 pour montrer l'évolution de la place des femmes aux postes de présidente de l'ABF.

Ce sont les résultats suivants qui sont sortis :

Tableau 2 : Proportions de femmes présidentes de l'ABF

Périodes	Total	Pourcentage de femmes
----------	-------	-----------------------

129

Statuts de l'ABF, Paris, ABF.

130

SONNEVILLE Geneviève, *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français: Index 1946-1981, Mémoire*, ENSSIB, 1982.

76

1906-1926	11	0,00
1907-1946	10	10,00
1947-1966	9	22,22
1967-1986	6	16,67
1987-2006	5	60,00
Total	41	17,07

La première observation que l'on peut faire sur ces résultats est que la proportion de femmes élues présidentes augmente considérablement. En effet, on passe d'aucune ou une femme élue entre 1906-1946 à une majorité de femmes élues présidente entre 1987-2006. Les femmes, par leur accession à des postes importants, sont donc à présent reconnues comme de véritables professionnelles puisqu'elles sont élues à la majorité par le conseil national de l'ABF avec un vote à bulletin secret.

Le fort écart que l'on peut trouver entre les proportions peut très facilement s'expliquer. Comme nous l'avons vu tout au long de la réflexion, les femmes étaient peu acceptées et peu reconnues au début du XXe siècle car les missions reconnues comme « normales » et prestigieuses (le savoir bibliographique, les travaux scientifiques) n'étaient pas les mêmes qu'à la fin des années 1960. De ce fait, elles étaient souvent associées aux bibliothécaires populaires, bas lieux de culture faisant office d'établissement de charité et qui n'utilisent presque aucune réflexion scientifique. En effet, nous avons vu que les femmes bibliothécaires du début du XXe siècle, sont souvent à des postes d'accueil avec peu de responsabilités au sein de l'établissement. Or, à sa création en 1906, l'association intégrait l'ensemble des professionnels quel que soit leur milieu d'exercice d'origine. A l'époque, les bibliothécaires traditionnels ont peu apprécié l'idée d'être mélangés d'abord avec les bibliothécaires des bibliothèques populaires puis, plus tard, des nouveaux modèles de lecture publique, qu'ils considéraient comme acteurs et actrices d'œuvres caritatives peu axés sur le scientifique et donc peu sérieux. Ainsi, le fait que le conseil national était constitué en majorité d'hommes (puisque c'est eux qui possédaient les postes à responsabilités dans les bibliothèques) et que les femmes soient entrées par ces postes (soit de bibliothèques populaires soit de lecture publique), explique l'absence des femmes aux postes de présidentes jusque dans les années 1950-1960. Avec la redéfinition des missions des bibliothécaires, les femmes deviennent petit à petit aussi légitimes que les hommes pour exercer des postes à responsabilités, d'abord dans les bibliothèques de lecture publique (bibliothèques pour enfants, BCP) puis dans les bibliothèques d'études.

Il est intéressant de savoir qui sont ces femmes élues présidentes et dans quel milieu elles exerçaient. Cette étude nous permettra de comprendre quelle est l'influence des femmes (et des bibliothécaires en général) selon l'établissement dans lequel elles exercent. Avec ces

Rapport-gratuit.com

LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES



informations, il sera possible de faire une hiérarchisation des domaines d'expertises, ce qui peut donner une idée du regard porté sur les femmes de tels ou tels secteurs.

La première femme élue présidente de l'ABF est Myriem Foncin, déjà citée à plusieurs reprises. Comme nous l'avons vu, c'est une des premières femmes à entrer à la BN puis à y exercer un poste de conservatrice. Elle est reconnue par l'ensemble des professionnels, à la fois par ses travaux de cartographe et de géographe mais aussi pour son militantisme dans la lecture publique. Elle est présidente de l'ABF à deux reprises : entre 1945 et 1947 et entre 1958 et 1961.

Dans les autres femmes élues présidentes, un autre nom connu ressort : celui de Suzanne Honoré. Comme nous l'avons vu, c'est, elle aussi, est une des premières femmes à être entrée et à avoir exercée à un poste à hautes responsabilités à la Bibliothèque Nationale, qui est reconnue par l'ensemble de la profession pour ses travaux scientifiques et ses compétences techniques. Elle a été présidente de l'ABF de 1964-1969.

Pour l'instant, les deux femmes qui sont élues pour exercer ces fonctions travaillent dans à la BN, sont des pionnières et sont très reconnues pour leurs travaux scientifiques. Ainsi, comme nous pourrions le supposer, du fait de la prédominance des bibliothécaires traditionnels au conseil national dans la première moitié du XXe siècle, les personnes qui sont élues aux postes à responsabilités viennent du même milieu scientifiquement légitime. Les bibliothécaires de lecture publique sont considérés comme des experts et expertes de leur domaine seulement dans les années 1960 et avec une légitimité scientifique moins académique, sont longtemps exclus des postes de président et présidente. En effet, il faut attendre les années 1970 (qui nous l'avons vu marquent l'acceptation totale des nouvelles missions des bibliothécaires quels que soit leur lieu d'exercice) pour que le premier président soit élu. C'est Louis Desgraves, conservateur de la bibliothèque municipale de Bordeaux, qui le premier, occupe cette fonction. Cependant, il faut attendre encore 15 ans pour que la première femme bibliothécaire issue de la lecture publique, Jacqueline Gascuel, conservatrice à la BCP des Yvelines, soit élue présidente de l'ABF en 1985.

Ainsi, les résultats que nous donnent cette enquête statistique nous permettent de récolter plusieurs informations sur le sujet et nous confirment l'évolution du regard porté sur les femmes bibliothécaires. Tout d'abord, la prédominance des hommes bibliothécaires traditionnels au sein du conseil national exclut pendant longtemps les femmes présidentes de l'ABF. En effet, cela peut s'expliquer par le fait, que, comme nous l'avons vu, les femmes étaient reconnues comme incapables d'être à la tête d'une équipe uniquement composée d'hommes. Ainsi, le conseil national, majoritairement composé d'hommes érudits au début du siècle ne pouvait logiquement pas élire une femme à ce poste. Il faut attendre l'acceptation des femmes dans les bibliothèques d'études à des postes de conservatrices comme Foncin ou Honoré, pour que les présidents de l'ABF commencent à devenir des présidentes.

Ensuite, les bibliothécaires de lecture publique, adoptant les nouveaux modèles amorcés par les Américaines dans l'entre-deux-guerres mettent encore plus de temps à se faire élire président ou présidente. Cela nous permet donc d'affirmer avec certitudes que les femmes, et plus précisément les bibliothécaires de lecture publique, ne sont véritablement acceptées comme légitimes qu'à partir des années 1970. Il semble donc avoir, au sein de l'ABF, une hiérarchisation des établissements de pratiques pour les postes à responsabilités. Les femmes, majoritairement présentes dans les bibliothèques de lecture publique mettent plus de temps à se faire élire présidente et donc à être reconnues comme suffisamment légitimes pour être à la tête du conseil national de l'ABF.

Les proportions de femmes ayant exercé en tant que secrétaires générales de l'ABF sont bien différentes :

Tableau 3 : Proportion de femmes ayant exercées en tant que secrétaire de l'ABF

Périodes	Total	Pourcentage de femmes
1945-1965	2	50,00
1966-1976	2	100,00
1977-1982	1	100,00
Total	5	80,00

Lorsqu'on observe les résultats des statistiques on se rend compte que les proportions de femmes ayant été secrétaires générales sont nettement supérieures à celles des femmes ayant été présidentes. Par exemple, on peut voir qu'à partir de 1966, jusqu'en 1982, 100% des secrétaires de l'ABF sont des femmes. Contrairement aux postes de présidence, les secrétaires générales de l'ABF sont élues pour 7 ans. Ce sont donc des mandats de longues durées.

Comment expliquer cette omniprésence des femmes aux postes de secrétaires ? Tout d'abord, il faudrait faire un rappel de la place des femmes dans le monde professionnel au début du XXe siècle. En effet, comme nous l'avons vu, les femmes ont d'abord travaillé à des postes de service. Les premières femmes qui travaillent exercent d'abord dans le commerce puis dans le tertiaire où elles sont surtout secrétaires. Effectivement, ces deux types de professions laissent, selon l'opinion des hommes, la possibilité aux capacités féminines naturelles de se développer. Ces qualités féminines sont celles de l'accueil, du service de l'autre (le patron et les clients), la dactylographie, etc. Ainsi, inconsciemment ou non, par les résultats des proportions que l'on obtient, on peut dire que l'ABF a reproduit la distribution sexuée des rôles : les hommes en tant que dirigeant (ou en tout cas en majorité), les femmes en tant que secrétaire, au service des autres. En effet, comme nous l'avons vu, il faut attendre 1946 pour qu'une femme soit élue à un poste de présidente, alors que les secrétaires générales représentent déjà 50% en 1945. Il semble donc qu'il était plus facile pour une femme jusqu'aux années 1960, d'être élue au poste de secrétaire générale de l'ABF. Les femmes

semblent donc cantonnées dans le service, même lorsque ce sont des responsabilités importantes.

Pour terminer l'étude des proportions des femmes aux postes de secrétaires de l'ABF, il convient d'étudier qui sont ces femmes, et de quels secteurs des bibliothèques elles viennent. Tout comme les présidents et présidentes, les secrétaires de la période 1945-1982, viennent tous et toutes de la bibliothèque nationale. Comme pour les postes de président et de présidente, l'ABF, jusqu'à des dates récentes, mettait aux postes importants (président et secrétaire) des professionnels venant de bibliothèques d'études, et plus précisément de la bibliothèque nationale. Comme nous avons pu le voir, cela peut s'expliquer par la composition du conseil national, dans lequel les bibliothécaires d'études siégeaient en majorité. Tout cela montre à nouveau que les bibliothécaires de lecture publique, bien que de plus en plus reconnus, restent longtemps considérés comme moins légitimes que les bibliothécaires d'étude. C'est pourquoi, ce sont des bibliothécaires d'études qui restent longtemps aux postes importants de l'association.

Comme nous avons pu le voir dans cette sous-partie, les femmes deviennent de plus en plus égales aux hommes dans les hauts-postes de l'ABF, qu'elles viennent des bibliothèques d'études au départ, ou ensuite des bibliothèques de lecture publique. La deuxième partie de l'étude concerne l'étude statistique des articles écrits par les femmes dans les revues professionnelles.

1.2. Etude statistique des articles écrits par les femmes dans les revues professionnelles.

Depuis les années 1950-1960, les femmes qui travaillent sont de plus acceptées et fréquentes. Dans les bibliothèques, les femmes acquièrent une légitimité scientifique dans la profession. En effet, elles sont de plus en plus reconnues pour leurs innovations dans la lecture publique ou leurs travaux scientifiques dans les bibliothèques d'études. Parallèlement, elles acquièrent peu à peu du pouvoir dans les postes à responsabilité de l'ABF. C'est pourquoi, les femmes bibliothécaires vont se mettre à écrire de plus en plus.

Il est intéressant pour la suite de la réflexion d'étudier la présence statistique des femmes qui écrivent dans la littérature professionnelle. Pour s'exprimer, les femmes bibliothécaires le font souvent dans les deux revues professionnelles les plus en vus : l'ABF et le BBF. Ces deux bulletins publiés mensuellement ou trimestriellement sont les plus lus et les plus utilisés par l'ensemble des professionnels des bibliothèques à partir des années 1950. Toutefois, ces deux revues ne visent pas exactement le même public de bibliothécaires. Alors que l'ABF englobe tous les professionnels et toutes les professionnelles et est reconnue d'utilité

publique, le BBF a d'abord dépendu de l'Education Nationale puis de l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques. Elles n'ont donc pas le même terrain d'actions. Alors que l'ABF a un terrain d'actions plus global, qui prend en compte tous les types de bibliothécaires (qu'ils ou elles soient dans des bibliothèques de lecture publique ou des bibliothèques d'études), le BBF a d'abord pour but de publier des informations officielles même s'il s'ouvre aux sujets bibliothéconomiques « traditionnels » (comme la conversation, le catalogage).

Pour étudier la présence des femmes dans ces revues, il a fallu relever chaque article écrit de 1956 (date à laquelle les archives en ligne sont disponibles) à 1975. Tout d'abord, il s'agit d'en faire une étude statistique pour définir la part (croissante ou non) des articles écrits par des femmes dans les deux revues. Puis, dans un second temps, il conviendra de traiter la nature de ces articles et quels sujets ils abordent. Ainsi, cela permettra de voir s'il y a des sujets typiquement féminins ou si les sujets sont mixtes.

Il s'agit donc de commenter les statistiques trouvées sur la période 1956-1975 pour le BBF et le bulletin de l'ABF. Pour commencer, il faut préciser que seuls sont pris en compte les articles scientifiques ou d'expertises et non les articles d'informations (telles que les nécrologies ou les résultats des concours). Effectivement ici, nous cherchons à évaluer la légitimité *scientifique* des femmes et non leur simple présence dans les revues. Il faut également préciser que les articles d'informations sont souvent anonymes et il est donc difficile d'étudier de quel genre sont les personnes qui les ont écrits. De plus, il m'a paru essentiel de distinguer les avant-propos de l'étude. En effet, ces derniers représentent une légitimité plus grande puisque ce sont les premiers mots que les lecteurs lisent. Toutefois, les avant-propos ne sont pas présents dans tous les numéros du BBF ou ils ne sont pas signés, ils ne garantissent donc pas les mêmes résultats que la proportion d'articles mais donnent une idée de la présence des femmes dans ce type de rédaction. Il faut donc quelqu'un de totalement légitime pour les rédiger. Ainsi, les articles d'informations ne sont pas nécessaires puisqu'ils ne nécessitent pas une légitimité intellectuelle en bibliothèques pour les rédiger. Avec tous ces relevés, ce sont les résultats suivants qui ressortent pour les deux revues :

Tableau 4 : Proportion d'articles écrits par les femmes dans le BBF (1956-1975)

Année de publication	Proportion d'articles de femmes	Proportion avant-propos
1956	31,82	0,88
1957	33,33	0,44
1958	21,21	1,32
1959	28,57	0,88
1960	34,48	0,88
1961	31,82	1,32

1962	28,57	1,32
1963	33,33	0,88
1964	20,00	1,32
1965	41,94	0,88
1966	24,14	1,32
1967	23,53	0,44
1968	33,33	2,63
1969	34,38	1,75
1970	33,33	2,19
1971	50,00	1,75
1972	46,43	2,19
1973	54,55	2,19
1974	55,00	2,19
1975	44,44	1,75
Moyenne totale	39,86	1.426

Tableau 5 Proportion d'articles écrits par des femmes dans le bulletin de l'ABF (1956-1975)¹³¹

Périodes	Pourcentage de femmes
1945-1965	51,01
1966-1976	36,79
1977-1982	55,36
Total	48,23

Fondamentalement, lorsqu'on regarde rapidement le total des proportions des articles écrits par des femmes dans ces deux revues de 1956-1975, on voit une nette différence entre l'ABF et le BBF. En effet, alors que les femmes ont représenté près de la moitié des rédacteurs et rédactrices d'articles dans la période pour l'ABF (48.23%), elles ne représentent qu'une minorité pour le BBF (28.51%). Cela peut s'expliquer tout d'abord par le fait que l'ABF prenne en compte tous et toutes les professionnels des bibliothèques, le choix est donc plus large pour l'équipe de rédacteurs et rédactrices. Au contraire, le BBF a été créé pour diffuser les informations officielles (concours, circulaires, rapports, etc.) (même si la part d'articles de fond a pris de plus en plus de place dans le Bulletin). Les contributeurs ne sont donc pas les mêmes que pour le bulletin de l'ABF et sont donc sélectionnés. Cela peut expliquer la part moins grande d'articles écrits par des femmes dans le BBF, puisqu'à leur entrée les femmes ne sont pas bien acceptées dans le milieu des bibliothèques par les hommes et ne sont pas reconnues comme légitimes. Ces hommes vont naturellement se tourner vers leurs semblables pour rédiger les articles du BBF.

131

Ce tableau est tiré de l'étude faite par *Ibid.*

Cette différence expliquée, nous pouvons à présent nous attarder sur l'étude des proportions des articles et avant-propos écrits par les femmes selon les époques. Si on prend l'exemple du BBF, puisqu'il est plus représentatif de la vraie légitimité scientifique des femmes dans la profession, au vu de la sélection qui est faite au départ dans le choix des rédacteurs, on voit une croissance très significative de la proportion. En effet, on passe de 31.22% d'articles et 0.88% d'avant-propos écrits par des femmes en 1956 à 55.55% d'articles et 2.19% d'avant-propos en 1974. Bien que la part des avant-propos soit toujours très faible dans les années 1970, la proportion d'articles écrits par des femmes a nettement augmenté pendant ces deux décennies, pour arriver à une parité avec les hommes. Si on regarde du côté du bulletin de l'ABF, on observe également une évolution. On passe de 36.79% d'articles écrits par des femmes de 1966-1976 à 55.36% de 1977-1982. La distribution des articles est donc également paritaire dans la même période.

De cette parité dans la répartition des écrits on peut faire les remarques suivantes. Tout d'abord, cela peut s'expliquer par la part croissante des femmes dans les emplois de bibliothèques. Des statistiques précises sur l'évolution de la répartition hommes/femmes des emplois dans les bibliothèques sont difficiles à établir. Cependant, on peut affirmer qu'à partir du moment où « le » bibliothécaire devient « la » bibliothécaire dans l'esprit populaire, alors on peut considérer que les femmes sont présentes en majorité dans cette profession. Ainsi, on peut évaluer à peu près cette mutation des esprits à partir des années 1960, ce qui coïncide à la fois avec l'augmentation du taux de femmes qui travaillent et l'idée que la lecture publique est dirigée par les femmes et qu'elles sont présentes en majorité dans tous les types de bibliothèques.

Ainsi, à mesure que la part des articles rédigés par des femmes augmente dans les revues professionnelles, leur légitimité scientifique et leur expertise est un peu plus reconnue par l'ensemble de la profession. Cependant, il s'agit de voir à présent si les sujets des articles sont mixtes et autant paritaire pour en faire une interprétation.

1.3. Dans le BBF, les femmes ont-elles les mêmes sujets d'expertise que les hommes ?

La part des articles écrits par des femmes étant croissante dans les deux revues les plus importantes de la deuxième moitié du XXe siècle, il s'agit à présent d'étudier les sujets des articles écrits par les femmes. En effet, nous l'avons vu, les femmes sont d'abord plus présentes dans les bibliothèques de lecture publique (bibliothèques pour enfants, BCP, etc.) et prennent de plus en plus de place dans les bibliothèques d'études. Il s'agit de comprendre si cette féminisation des métiers de bibliothèques se ressent aussi dans les sujets d'articles écrits par les femmes. En étudiant ces sujets, nous pourrions faire une interprétation sur ceux dans

lesquels on les reconnaît comme expertes. Il faudra ensuite les comparer aux articles considérés comme plus scientifiques.

Pour cela, il a fallu faire le même travail de relevé que pour les statistiques des articles rédigés par les femmes. Pour comprendre les sujets d'expertises des femmes, il a fallu relever tous les sujets des articles signés par elles. Il faut aussi prendre en compte que tous les articles présents dans le BBF ne sont pas signés. En effet, comme nous l'avons déjà abordé, les revues publiées par l'association avaient pour but premier de diffuser des informations officielles concernant la profession. Ainsi, de nombreux articles qui ne sont pas signés sont des circulaires officielles, des offres d'emplois, des résultats de concours. Tous ces sujets ne nécessitant pas d'expertises particulières. Il faut donc les exclure du raisonnement, puisque nous cherchons bien ici, à mettre en valeur les terrains d'expertises reconnus pour les femmes.

Le fait que tous les articles du BBF ne sont pas signés présente une difficulté. En effet, certains articles d'expertises scientifiques rendus anonymes seraient pourtant intéressants à inclure dans les statistiques. Il faut donc être vigilant dans l'interprétation.

En suivant ce raisonnement, 74 articles ont été relevés comme signés par une ou des femmes sur la période 1956-1966. Cette période choisie est significative du sujet puisqu'elle correspond à la période où les femmes sont reconnues comme de véritables professionnelles, qu'elles soient des bibliothécaires de lecture publique ou de bibliothèques d'études. Il est donc intéressant d'étudier les sujets d'articles qu'elles ont rédigés dans cette décennie pour étudier leur expertise.

De plus, la période qui suit à savoir 1966-1976 correspond au début de la parité dans la distribution des articles. En effet, la part des femmes écrivant dans les revues augmente considérablement : d'environ 33% dans les années 1950-1960 à 55% en 1974. Il faut rappeler que le BBF n'inclut pas tous les bibliothécaires comme le fait l'ABF. Ainsi, les débuts du BBF ont une préférence pour les sujets considérés traditionnellement comme « sérieux » (au sens des chartistes) : c'est-à-dire les sujets de conservation, des services de la bibliothèque nationale ou des réflexions bibliographiques.

Toutefois, en étudiant les sujets des articles relevés dans la période 1956-1966, signés par des femmes, on remarque qu'une majorité des sujets concerne les sujets considérés comme sérieux et légitimes au sens des bibliothécaires traditionnels. En effet, sur 74 articles, 33 concernent des sujets sur la conservation, les techniques bibliographiques ou les services de la Bibliothèque nationale. Ainsi, compte-tenu de la présence des femmes rédactrices au BBF dans cette période (dont la proportion s'évalue environ à 30%), qui sont en minorité par rapport aux hommes, on peut émettre l'hypothèse que les femmes qui écrivent dans le BBF sont reconnues comme expertes et par conséquent comme les égales des hommes.

Sans surprise, ces femmes expertes en bibliographie ou sujets scientifiques sur la bibliothèque nationale ont des noms que nous avons déjà croisé. On peut citer par exemple, Thérèse Kleindienst, conservatrice puis secrétaire générale de la Bibliothèque nationale, auteure de nombreux travaux sur l'administration, dont le nom revient souvent. Par exemple, dans le BBF, elle est l'auteure d'un article intitulé : *Réunion du groupe de travail de l'ICOM pour l'étude de la conservation des matériaux constitutifs des documents graphiques* (datant de 1960) ou un autre plus ancien, datant de 1956 : *Photographie et conservation des originaux précautions à prendre au cours des prises de vues*. Ces deux articles ont pour point commun l'étude des pratiques de conservation. Les bibliothécaires traditionnels, sortant de l'Ecole des chartes ayant étudié les techniques de conservation et d'exploitation scientifique des documents (paléographie, par exemple), considèrent ce sujet comme primordial pour les bibliothèques. Ce sujet est ainsi reconnu par ces mêmes bibliothécaires traditionnels. Ainsi, écrire sur ce sujet c'est être considéré comme être un ou une experte, et donc être légitime.

Un autre exemple avec Myriem Foncin, qui a elle aussi signé plusieurs articles dans le BBF. Elle est l'auteure notamment de *Conférence internationale de catalogage, réunion préliminaire à Londres* (de 1959). Le catalogage est une des missions les plus importantes des bibliothécaires de l'époque. En effet, il est nécessaire de rappeler que les bibliothécaires traditionnels des bibliothèques municipales, développaient leurs méthodes de catalogage personnelles. Chacun avait pour but de faire mieux que son prédécesseur, en redoublant d'énergie pour trouver des systèmes de classement modernes et scientifiques. Le catalogage est donc un autre sujet d'expertise traditionnel primordial les bibliothécaires. Aujourd'hui, les concours pour devenir bibliothécaire contiennent toujours une épreuve de catalogage, ce qui est bien la preuve que ce sujet est incontournable. Ainsi, on peut dire que ces femmes bibliothécaires sont les égales des hommes bibliothécaires considérés comme traditionnels puisqu'elles ont le même champ d'expertise.

Cependant, on peut se poser la question de ce qu'il en est pour les autres sujets que l'on trouve dans le BBF, ceux qui sont, traditionnellement moins reconnus par l'élite des bibliothécaires, c'est-à-dire les sujets de lecture publique. Même si nous avons vu précédemment, que les bibliothèques de lecture publique, qui se sont développées sous l'impulsion des modernistes, deviennent peu à peu le modèle pour les missions de toutes et tous les bibliothécaires, on peut voir que ces sujets sont peu abordés dans le BBF pour la période 1956-1966.

En effet, on relève 17 articles sur 74 abordant la question des bibliothèques de lecture publique (municipale, BCP, qu'elles soient françaises ou étrangères) et les différents secteurs et innovations que l'on peut y trouver (secteur jeunesse, périodiques, discothèque, etc.). Le BBF, émanant d'abord du Ministère de l'Education Nationale puis de l'ENSSIB, aurait-il donc une préférence pour les bibliothèques d'études en cette période ? Toutefois, si on suit la logique que nous tenons depuis le début, à savoir que le BBF sélectionne soigneusement ses

auteurs et auteures et ses sujets d'articles, on peut se dire que les sujets de lecture publique qui sont abordés le sont également. Cependant, il faut rappeler que les nouvelles bibliothèques de lecture publique sont de plus en plus reconnues par l'ensemble des professionnels, ainsi, le BBF pourrait logiquement avoir comme ambition d'englober tous les types de bibliothèques (qu'elles soient d'étude ou de lecture publique). Cette ambition expliquerait les quelques articles écrits sur les sujets de lecture publique. Il est donc difficile d'évaluer la légitimité que l'on donne à ces sujets, même si on peut considérer que ceux et celles qui écrivent dans le BBF sont reconnues comme des experts et expertes dans leur domaine.

Si on prend l'année 1963¹³² comme exemple, en estimant que le modèle des bibliothèques de lecture publique espérées par les modernistes est déjà bien installé, les hommes du BBF n'écrivent pas ou peu sur ces sujets. En effet, sur 30 articles signés recensés pour 1963, seulement 3 sont signés par des hommes et concernent la lecture publique. Ces hommes qui écrivent sur des sujets de lecture publique sont tous des professionnels de bibliothèques municipales. Il y a par exemple, un article de Jacques Pons, conservateur de la bibliothèque municipale de Toulouse, spécialisé en lecture publique (puisqu'il a publié plusieurs articles et ouvrages sur le sujet), relatif aux bibliobus, ou encore Michel Bouvy (qui rédige cette année-là un article sur le livre de poche), bibliothécaire à la BM de Cambrai. Au contraire, les articles écrits par des femmes et concernant la lecture publique sont plus nombreux. En effet, bien qu'elles ne représentent 33.33% des articles totaux en 1963, elles sont en majorité à écrire sur le sujet. Ainsi, sur 10 articles relevés signés par des femmes, 4 concernent la lecture publique. Pour l'année 1963, 40% des articles rédigés par des femmes concernent la lecture publique contre seulement 10% des articles rédigés par des hommes sur le même sujet. C'est pourquoi on peut dire que les sujets de lecture publique restent quand même largement féminins. Cela peut s'expliquer par la large présence féminine dans les bibliothèques de lecture publique.

Au sein du BBF comme pour l'ABF, les femmes, bien que de plus en plus reconnues dans la profession (par l'évolution de la lecture publique, l'accès plus facile aux carrières et aux études), n'atteignent la parité dans la distribution des articles qu'à partir des années 1970. Toutefois, le BBF qui publie des articles plus centrés sur les valeurs traditionnelles des bibliothécaires (au sens du début du XXe siècle) et en part moins importante les sujets de lecture publique (valeurs nouvelles des bibliothécaires de la deuxième partie du XXe siècle) semblent laisser une place de choix à ces femmes. En effet, bien qu'elles soient au départ une minorité à rédiger des articles, elles peuvent toutefois écrire sur les mêmes sujets que les hommes. On note toutefois une prédominance des femmes dans les sujets de lecture publique, ce qui s'explique par le fait que ces professionnelles sont rentrées majoritairement par ce secteur. Cependant, cela ne les empêche pas, au milieu des années 1970, d'être reconnues comme des expertes égales aux hommes quels que soit le sujet. L'étude des articles et des

132

Voir *Figure 4* en annexe.

sujets des articles dans la littérature professionnelle laissent, par miroir, l'idée du regard que l'on porte sur la légitimité scientifique des femmes bibliothécaires.

Les femmes bibliothécaires à présent reconnues comme les égales des hommes en ce qui concerne l'expertise scientifique vont accéder plus facilement aux mêmes reconnaissances honorifiques ou postes importants.

2. Le regard porté sur les conservatrices dans la littérature professionnelle

2.1. Le regard porté sur les femmes bibliothécaires aux postes de gestion.

Les années 1960 marquent une double libération pour les femmes qui travaillent dans les bibliothèques. Le contexte général fait qu'elles n'ont plus à demander l'autorisation de leur mari, tandis que le contexte interne aux bibliothèques les reconnaît enfin comme les égales des hommes. Le contexte professionnel fait qu'elles peuvent accéder aux postes à responsabilités, écrivent sur les mêmes sujets que les hommes dans les revues professionnelles, sont présentes en majorité (à hauteur d'environ 60%) dans les établissements et sont reconnues à la fois avec des qualités féminines (l'accueil, le sourire, la bienveillance) et des qualités masculines (bonnes bibliographes).

De manière générale, il faut rappeler que les femmes sont présentes en majorité dans les bibliothèques centrales de prêt (à 87%) et à la bibliothèque nationale (à 75.7%)¹³³. Ces chiffres concernant la bibliothèque nationale peuvent être étonnants puisque comme nous l'avons vu, les hommes de la bibliothèque nationale, bibliothécaires traditionnels du début du XXe siècle, étaient très réticents à l'entrée des femmes dans l'établissement. En effet, ils pensaient que l'établissement était inadapté aux capacités féminines (l'accueil, le service aux autres), car il était trop centré sur l'étude et non sur le public. Cette forte présence des femmes à la bibliothèque nationale en 1973, on peut affirmer avec certitude qu'elles sont totalement considérées comme les égales des hommes, au moins au niveau des postes à petites ou moyennes responsabilités (c'est-à-dire de catégorie B ou C).

Cependant, la question que l'on se pose concerne les postes de gestion. Il est nécessaire de se demander quelle est la place et le regard porté sur les femmes dans les postes de responsabilités. En effet, si les femmes sont présentes en majorité dans les

133

Chiffres pour l'année 1973 cités par FORLANI Séverine, *Femmes et pouvoirs en bibliothèques (...)*, op.cit., p.31

87

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES



bibliothèques mais qu'elles ne sont pas majoritaires dans les postes de gestion (de catégorie A) alors, elles ne sont pas vues comme des directrices efficaces, contrairement aux hommes.

Tout d'abord, il faut rappeler, que les femmes sont longtemps vues pour être au service des autres et non pour les diriger. Rappelons-nous que Morel trouvait même inimaginable le fait que des femmes soient conservatrices *en chef*, il émettait seulement l'hypothèse qu'elles soient conservatrices *adjointes*. Selon, lui, si par hasard elles arrivaient à gravir jusqu'à cet échelon, cela ne leur apporterait rien d'autre que de la vanité et elles seraient incapables de diriger une équipe composée d'hommes. Dans un contexte plus global, les femmes sont reconnues comme peu efficaces à des postes de direction, sauf quand c'est pour une équipe de femmes. De plus, les hommes ont longtemps du mal à accepter l'idée d'être dirigé par une femme. Ils considèrent que les femmes n'ont pas l'autorité naturelle nécessaire pour faire respecter leurs décisions. Ainsi, par cette opinion générale des hommes, les femmes étaient volontairement écartées des bibliothèques d'études et des postes à responsabilités.

Avec le développement de la lecture publique, et son installation définitive à partir des années 1950, l'espérance du modèle américain tant vanté par les modernistes devient la norme pour les bibliothèques de ce type. Les femmes, qui sont entrées par cette branche des bibliothèques, étaient en majorité à y exercer et à y détenir des postes à responsabilités, notamment dans les bibliothèques centrales de prêt. C'est à partir des années 1950 que l'on peut considérer qu'elles sont majoritaires dans tous les types de bibliothèques. De plus, à partir de cette même période, les femmes sont plus nombreuses dans les postes de catégorie A. Les statistiques de Boisard¹³⁴ le prouvent dans le tableau évolutif suivant :

Tableau 6 : Proportion de femmes conservatrices

ANNEES	EFFECTIFS	% FEMMES	DONT MARIEES	%
1946	321	61.8	33.8	
1950	367	67	35.3	
1959	410	68.3	38.2	
1962	458	68.3	39.9	
1966	501	69.9	40.3	
1971	744	70.3	40.3	
1973	895	73.2	45.2	

On remarque qu'en 27 ans, les femmes ont gagné plus de 10 points dans la proportion d'exercice des postes à responsabilités. Les résultats confirment le fait que les femmes sont considérées comme les égales des hommes à partir du début des années 1950. Pour notre sujet, on peut dire que le regard porté sur les femmes change pour devenir plus égalitaire. On peut émettre l'hypothèse qu'à partir du moment où les femmes exercent autant que les hommes à des postes égaux, alors le regard porté sur elles diffère peu de celui porté sur les

134

A l'origine, ce tableau comporte le pourcentage de femmes mariées, cependant dans l'étude de ces statistiques, nous ne retiendrons que le pourcentage global. Cité par FORLANI Séverine, *Ibid*, p.30, BOISARD Geneviève, « Les Femmes ont-elles le pouvoir dans les bibliothèques françaises ? » (...), *op.cit.* 88

hommes. Cependant, il est intéressant de s'intéresser à des statistiques qui étudient la présence des femmes à des postes de gestions dans chaque type de bibliothèques. Si les résultats sont égalitaires dans tous les types d'établissements alors les femmes sont considérées comme les hommes sans différences, si au contraire ils sont différents alors le regard a peu changé. Pour cela, il s'agit encore une fois d'utiliser les statistiques récoltés par Boisard¹³⁵ pour l'année 1973 :

Tableau 7 : Proportion de femmes conservatrices selon le lieu d'exercice

TYPE DE BIBLIOTHEQUES	TOTAL FEMMES	TOTAL HOMMES	% FEMMES
Grand établissement	56	22	71.8
Bibliothèque universitaire	290	112	74
Bibliothèque nationale	184	60	75.4
Bibliothèque municipale	75	50	60
Bibliothèque centrale de prêt	50	6	87

De manière générale, les femmes, en 1973, sont en majorité à tous les postes de direction des bibliothèques, quels que soit le type de l'établissement. Toutefois, si on regarde de plus près les résultats on se rend compte de différences majeures. Tout d'abord, les femmes sont présentes en majorité dans les bibliothèques centrales de prêt. En effet, comme nous l'avons vu, c'est par ce type de bibliothèques qu'elles se sont introduites. Il est donc normal qu'elles soient en très grande majorité directrices de ces établissements, puisque nombre d'entre elles ont participé à leur ouverture et leur mise en place.

Ensuite, quand on regarde le classement de leur présence par type d'établissement, on remarque que la deuxième bibliothèque où les femmes exercent le plus en catégorie A, est la bibliothèque nationale. Ce résultat peut être étonnant puisque les femmes ont longtemps été exclues de cet établissement, puisqu'elles n'étaient pas considérées comme suffisamment savantes ni suffisamment armées pour diriger par les hommes. Or, en 1973, les femmes sont une majorité à exercer à des postes de catégories A à la bibliothèque nationale. Lorsqu'on voit ces résultats, on peut donc dire que les femmes sont considérées comme les égales des hommes dans tous les types de bibliothèques. Cependant, selon Forlani, ce n'est pas aussi simple. En effet, lorsqu'on étudie de plus près les femmes exerçant à des postes à responsabilité à la bibliothèque nationale, on se rend compte qu'elles n'exercent pas au même type de postes que les hommes. Toujours avec les statistiques de Boisard¹³⁶, elle établit un détail des types de postes de conservation à la bibliothèque nationale.

135

Les grands établissements n'ont pas été retenus dans l'étude. *Ibid.*, p.31

136

Ibid., p.32

89

Tableau 8 : Proportion de femmes conservatrices selon les grades

PERSONNEL SCIENTIFIQUE	TOTAL FEMMES	TOTAL HOMMES	% FEMMES
Conservatrice en chef	9	10	47.4
Conservatrice de 1 ^{ère} classe	65	23	73.9
Conservatrice de 2 ^e classe	110	27	83.3

Les femmes ne sont donc pas les égales des hommes dans tous les postes de direction. En effet, bien qu'elles accèdent de manière à peu près égale aux postes de catégorie A, elles ne sont pas pour autant égales dans les postes qui ont les responsabilités les plus élevées. Ainsi, bien que les femmes accèdent plus facilement aux postes à responsabilités, elles ont tout de même moins de chance de devenir chef. Selon Forlani, « en 1973 et 1974, la répartition du personnel parmi les conservateurs en chef s'établissait comme suit : 1 femme sur 17 et 1 homme sur 7 ». Elles sont donc une minorité.

Toutefois, il serait incorrect de ne pas placer ces résultats dans le contexte de la société. En effet, dans les années 1970 et encore aujourd'hui, même si les femmes peuvent accéder aux mêmes postes que les hommes, en ayant fait les mêmes études, elles sont toujours minoritaires dans les postes à responsabilités les plus élevés. Pour Forlani et Boisard cela peut s'expliquer par le fait que l'accès aux grades supérieurs est décidé par l'administration. Or dans les années 1970, il semble que l'administration privilégie toujours les hommes pour ces postes. Une autre explication plus générale pourrait s'expliquer par la volonté des femmes de se consacrer à leur vie de famille ou d'épouse. Effectivement, le taux des femmes mariées étant conservatrice en chef représente 1 sur 22 contre 1 femme célibataire sur 13¹³⁷.

Concernant le sujet, le regard porté sur les femmes, il semblerait donc que les femmes sont considérées comme les égales des hommes (du fait de la légitimité qu'elles ont gagné au long des années et que nous avons déjà évoquée) mais jusqu'à un certain point. Les stéréotypes selon lesquels les femmes ne seraient pas aptes à diriger une grande équipe semble avoir la dent dure. Si on interprète les statistiques du point de vue du regard, on peut dire que les femmes sont aussi compétentes que les hommes mais pas aux grands postes de direction. Puisqu'elles sont moins choisies, elles sont, par conséquent, considérées comme moins compétentes pour exercer à des postes direction. On peut donc dire que l'opinion du

137

Ibid, p.32.

début du siècle de Morel, et le témoignage de Briet, même s'il y a eu des évolutions sont toujours d'actualité dans les années 1970.

Cependant, on peut tout de même faire un bilan contrasté des femmes bibliothécaires aux hauts postes à responsabilités. D'un côté, on peut saluer la croissance de la proportion des femmes dans les bibliothèques et en catégorie A. En effet, alors que les femmes ont longtemps été cantonnées à des rôles mineurs dans les bibliothèques de lecture publique et étaient peu reconnues dans les bibliothèques d'études, la proportion de femmes exerçant à des postes de conservatrices a triplé en 30 ans. D'un autre côté, on peut quand même mettre en évidence le fait que, dans les années 1970, les femmes sont quand même moins choisies, par rapport aux hommes, aux postes les plus élevés de la bibliothèque nationale. Cette différence de traitement peut symboliser une certaine réticence à placer des femmes aux postes les plus importants de la bibliothèque la plus prestigieuse de France. En conclusion, on peut donc dire qu'il y a une évolution mais que dans une certaine mesure les femmes sont toujours cantonnées à des rôles inférieurs aux hommes.

On peut étudier le regard porté sur les femmes bibliothécaires à partir des années 1950 avec les distinctions honorifiques qu'on leur accorde.

2.2. Distinctions honorifiques

Traditionnellement, les distinctions honorifiques, qu'elles soient attribuées par l'Etat ou par des organisations privées, sont décernées aux hommes. Ces privilèges étaient uniquement masculins puisque les femmes ont été très longtemps maintenues en dehors de l'espace public et professionnel. Cependant, avec l'entrée des femmes dans la sphère publique, et l'augmentation du nombre de travailleuses, les femmes vont peu à peu avoir accès aux mêmes privilèges que les hommes, dont les distinctions honorifiques.

Les nécrologies, que nous avons utilisées tout au long de notre réflexion, mentionnent plusieurs distinctions honorifiques. Si ces récompenses sont mentionnées dans les hommages rendus aux bibliothécaires les plus reconnus alors cela veut dire qu'elles sont valorisées. Ainsi, recevoir une distinction équivaut donc à être reconnu par la société et l'ensemble des professionnels. Pour notre étude sur le regard porté sur les femmes bibliothécaires, il est donc primordial d'étudier ces récompenses honorifiques. Elles sont de plusieurs sortes : certaines sont décernées par l'Etat et sont donc moins utiles pour le sujet (puisque nous étudions le regard porté sur les femmes par les professionnels) et certaines sont internes à la profession ou la touchent de près, ce qui est beaucoup plus significatif.

Avec le recensement de toutes les distinctions honorifiques dans les nécrologies sélectionnées, on en dégage plusieurs types, et de plusieurs grades différents. Tout d'abord, la distinction la plus reçue unanimement (10 personnes sur 40 nécrologies choisies) est celle de la légion d'honneur au grade d'officier ou de chevalier. L'ordre national de la légion d'honneur est la plus haute décoration honorifique française. Elle a été instituée sous Napoléon, le 19 mai 1802 pour récompenser des militaires ou des civils « ayant rendu des services éminents » à la Nation. Dans l'ordre croissant d'éligibilité, les grades sont les suivants : chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers et grand-croix. Les bibliothécaires des nécrologies choisies sont nommés au rang de chevaliers (dans 5 cas sur 7 dont 4 femmes) et officiers (dans 2 cas sur 7 dont une femme). Les bibliothécaires sont donc le plus souvent, en suivant ces nécrologies, récompensées au grade le plus simple de la légion d'honneur. Si on prend l'exemple de Madeleine Chabrier, nommée au rang d'Officier de la légion d'honneur, on peut voir que les nécrologies ne font pas de commentaires particuliers sur ces distinctions honorifiques. Toutefois, dans chacune d'entre-elles, elles sont mentionnées car elles sont prestigieuses. Par exemple, pour Chabrier, conservatrice au service photographique de la bibliothèque nationale, ses distinctions honorifiques sont décrites de la façon suivante : « Officier de la Légion d'honneur, commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques, Madeleine Chabrier a terminé sa vie en juin 1973, dans la discrétion d'une maison de retraite »¹³⁸. Ses distinctions honorifiques, bien que prestigieuses, ne sont donc pas particulièrement mises en avant. Cependant, cela n'est pas étonnant puisque, rappelons-le, les écoles prestigieuses du calibre de l'Ecole des chartes ne sont pas non plus valorisées dans les nécrologies. En effet, le but premier des nécrologies n'est pas de mettre en avant les institutions mais bien les actions d'une personne en particulier qui a rendu service à l'institution. Toutefois, on peut tout de même considérer que si les distinctions honorifiques sont mentionnées, alors elles sont signes de légitimité pour les bibliothécaires. Mentionner les récompenses revient à montrer que le ou la professionnel(le) est reconnu(e) à la fois par ses collègues (puisqu'on écrit sa nécrologie) et à la fois par la société, puisqu'on lui reconnaît des distinctions.

Ensuite, dans le cadre des distinctions décernées par l'Etat on peut aussi citer l'Ordre national du mérite. C'est une récompense qui a été instituée en 1963, par De Gaulle, qui à la manière de la légion d'honneur récompense les mérites distingués des militaires ou des civils envers la nation française. Cette décoration avait pour but de revaloriser l'Ordre national de la Légion d'Honneur. Ainsi, sur le même principe, il compte les mêmes grades. Dans les nécrologies choisies, cette distinction a été reçue par deux femmes. De la même manière que la légion d'honneur, la décoration de l'Ordre national du mérite est mentionnée simplement. Par exemple, la nécrologie d'Hélène Dufresne mentionne la distinction de la façon suivante « Chevalier dans l'Ordre des palmes académiques depuis 1960, sa nomination au grade de chevalier dans l'Ordre national du mérite venait en 1965 consacrer sa carrière »¹³⁹.

138

P., J., « Madeleine Chabrier (25 mai 1895 - 11 juin 1973) », *Bulletin de l'ABF*, 1974, n°82

139

92

Enfin, la dernière distinction qui est peu commentée par les nécrologies est celle de l'Ordre des Arts et des Lettres. Cette décoration est décernée par le ministère de la Culture depuis 1957, et récompense les personnes qui ont apporté leur contribution au rayonnement des arts et des lettres. Dans les nécrologies choisies, seulement deux femmes ont reçu cette distinction. Dans leurs hommages, elle est seulement mentionnée sans autres commentaires. Comme les deux décorations précédentes, on peut tout de même dire que recevoir l'une d'entre elles est un gage de reconnaissance par les bibliothécaires mais aussi par la société.

Si on rassemble ces trois distinctions décernées par l'Etat on peut dire qu'elles sont peu mises en avant dans les nécrologies, bien que fortement prestigieuses et gages de la légitimité des bibliothécaires dans la société. Bien que les hommages commentent peu ces récompenses, on peut quand même imaginer que les bibliothécaires qui les reçoivent étaient considérés comme prestigieux et prestigieuses. Cependant, deux autres distinctions sont plus visiblement mises en avant et nous permettent d'évaluer plus évidemment le regard porté sur les femmes bibliothécaires par les professionnels.

En effet, la deuxième récompense la plus reçue par les bibliothécaires est celle de l'Ordre des Palmes académiques. Dans les nécrologies choisies elle a été reçue 8 fois dont 7 à des femmes. Cette décoration est la plus ancienne des distinctions décernées à des civils. Elle a d'abord été créée en 1808 par Napoléon sous le nom d'officier d'Académie, dans le but d'honorer les membres éminents de l'Université, et a ensuite été ré-instituée par Edgar Faure (alors président du conseil) en 1955. Cette distinction honorifique récompense donc les hauts méritants des Universités. Pour cette décoration, il existe aussi différents grades. Dans l'ordre croissant on trouve les chevaliers, les officiers et les commandeurs. Les femmes étudiées ayant reçues cette distinction étaient chevaliers dans 4 cas sur 7 et commandeur dans 3 cas sur 7. Elles ont donc reçu, pour une grande partie d'entre elles, la plus haute distinction académique.

Cette récompense est intéressante pour notre sujet. En effet, l'Ordre des Palmes académique décore les personnes les plus méritantes, et les plus brillantes des Universités. Or, nous avons vu précédemment que les femmes ont mis beaucoup plus de temps que les hommes (du fait que la possibilité d'aller à l'Université leur a été accordée tardivement) à être reconnues comme légitime dans la culture savante. Ainsi, les récompenser de cette médaille, c'est les reconnaître comme des savantes et donc les élever au même niveau que les traditionnels érudits, professionnels de la lecture. Les femmes qui reçoivent les Palmes académiques sont officiellement reconnues, ce qui veut dire qu'on met moins en avant leurs qualités féminines traditionnelles (le service, le classement, etc.) et qu'on les reconnaît comme de véritables expertes, capables de rivaliser avec les hommes. Lorsqu'on regarde de plus près les femmes qui ont reçu cette distinction, on remarque qu'elles ont effectivement fait des études prestigieuses. Par exemple, Marie-Thérèse Dougnac, commandeur de l'Ordre des Palmes

GIRAUD, Jeanne. « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1972, n° 3, p. 133-134

Académiques, a fait des études prestigieuses de lettres classiques¹⁴⁰ ou encore Marguerite Devret qui est titulaire d'une licence de droit et a étudié à l'Ecole du Louvre¹⁴¹. La distinction offerte par l'Ordre des Palmes académique est donc très intéressante pour notre sujet puisqu'elle permet de mettre en avant les qualités savantes des femmes, qu'on ne leur reconnaissait pas au début du siècle.

Une autre distinction qui est particulièrement intéressante pour le sujet est l'*honorariat*. Selon le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales, l'*honorariat* se définit de la manière suivante : « Distinction conférée discrétionnairement à certains fonctionnaires ou à certains membres des professions libérales qui quittent définitivement leurs fonctions et qui leur permet de conserver leur titre et certaines prérogatives ou distinctions honorifiques. »¹⁴². On peut donc dire que cette distinction est, dans le cadre des bibliothèques, celle qui est la plus significative de la reconnaissance d'un professionnel ou d'une professionnelle. Dans les nécrologies retenues, cette distinction est plus rare. En effet, il fait mention de seulement deux *honorariats*, tous deux reçus par des femmes.

Contrairement aux autres décorations et récompenses, l'*honorariat* est mis en avant dans les nécrologies, symbolisant, peut-être que cette distinction est une des plus honorables dans le cadre des bibliothèques. La nécrologie d'Araxie Torrossian, conservatrice à la BU de la Sorbonne dont la carrière est largement vantée décrit ses distinctions de la manière suivante : « L'honorariat de son grade de conservateur et la croix de Chevalier de l'Ordre national du Mérite furent les derniers hommages rendus à son travail et à sa très grande valeur. »¹⁴³. Un autre exemple avec Marguerite Devret, conservatrice honoraire elle aussi à la BU de la Sorbonne, dont les distinctions et son *honorariat* sont aussi valorisés : « l'attribution de l'honorariat dès sa mise à la retraite lui causa une grande satisfaction. Cet ultime hommage rendu à son mérite venait à l'heure où elle n'avait plus rien à espérer. »¹⁴⁴. Les termes utilisés pour parler de cette distinction sont très forts. En effet, les auteures de ces nécrologies utilisent « très grande valeur », « hommage » ou encore « mérite », montrant bien à quel point cette récompense est l'accomplissement ultime d'une carrière de bibliothécaire. Ainsi, c'est dans cette mesure que l'on peut affirmer que les femmes qui ont reçu l'*honorariat* sont reconnues comme les professionnelles « parfaites » des bibliothèques pour l'époque à laquelle les nécrologies sont rédigées (respectivement 1968 et 1969). Les qualités que les hommages évoquent sont celles de « l'intelligence », la « culture », le « dynamisme » pour Devret et la

140

KLEINDIENST, Thérèse, « Marie-Thérèse Dougnac (1897-1973) », *Bulletin de l'ABF*, 1973, n°80.

141

PIQUARD, Jeanne, « Marguerite Drevet : 1901-1966 », *Bulletin de l'ABF*, 1967, n°54.

142

CNTRL, *honoriat*, [en ligne]

143

LAFORÉ, Madeleine, « Araxie Torrossian », *Bulletin de l'ABF*, 1969, n°64

144

PIQUARD Jeanne, *op.cit.*

94

« gaîté », le « dévouement total », la « jeunesse » et « la profonde culture » pour Torossian. Ces femmes ayant reçu la plus haute distinction que puissent espérer les bibliothécaires, remplissent les critères des nouvelles missions que nous avons déjà évoquées, à savoir le mélange des qualités savantes (considérées comme traditionnellement masculine) et les qualités d'accueil (qu'on apporte les femmes à leur entrée dans les bibliothèques).

Avec ces nouvelles missions, ces distinctions honorifiques gages de la reconnaissance à la fois par la société et les professionnels, les femmes bibliothécaires sont donc devenues les égales des hommes. Cependant, un autre moyen de symboliser la féminisation du métier de bibliothécaire est le changement dans les appellations.

2.3. Les appellations dans la littérature professionnelle

Tout comme la façon dont on décrit une personne, la façon de la nommée est aussi importante. En effet, les appellations témoignent du respect qu'on porte ou non à un individu. Appliqué à notre sujet, les appellations peuvent être utiles sur plusieurs points. Tout d'abord, le fait d'utiliser des noms comme « Monsieur », « Madame » ou « Mademoiselle » peut avoir un impact sur la façon dont on définit une personne. Ensuite, la féminisation des termes du métier comme « la bibliothécaire » ou « la conservatrice » peuvent aussi nous donner un regard.

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier l'utilisation des termes « Monsieur », « Madame » ou « Mademoiselle » dans les nécrologies. Sur 40 nécrologies étudiées, 7 utilisent les termes précédents dont 5 sont des femmes. A l'origine, ces termes sont utilisés pour qualifier des personnes de conditions élevées. Cependant, dans le langage courant d'aujourd'hui on peut employer ces termes pour une personne que l'on rencontre. Pour les femmes, la distinction « Madame » et « Mademoiselle » distingue la vie des femmes mariées (ou veuves) des femmes célibataires. Lorsqu'on étudie de plus près les nécrologies qui utilisent ces termes, on se rend compte qu'ils sont utilisés comme des marques de respect et de distinction statutaire pour les hommes. Par exemple, le baron Joseph Macquart de Terline, conservateur en chef de la bibliothèque du musée de Saint-Germain, le terme « Monsieur »¹⁴⁵ est utilisé pour souligner son appartenance à la classe nobiliaire. Un autre exemple avec le docteur Ernest Wickersheimer¹⁴⁶, administrateur honoraire à la BU de Strasbourg, qui a d'abord obtenu son diplôme de médecine avant de devenir bibliothécaire, est qualifié également en ce terme. Pour les hommes, cela semble donc être un moyen de distinguer les hauts dignitaires des autres bibliothécaires.

145

Voir *Figure 3* en Annexe. « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1957, n° 4, p. 306-306

146

VEINSTEIN André, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1965, n° 11, p. 381-383

Cependant qu'en est-il pour les femmes ? Parmi les 5 nécrologies qui utilisent les termes « Madame » ou « Mademoiselle » dans 3 cas, ce sont des femmes mariées, dont la vie de famille est mise en avant. Par exemple, la nécrologie de Marie Kuhlman la décrit dans les termes suivants « Mme Charles Kuhlmann, née Marie Schittler, a été enlevée à l'affection de ses nombreux amis »¹⁴⁷. Dès le début de sa nécrologie, elle est donc directement définie par son statut matrimonial. Très rapidement, sa vie familiale est évoquée. Un autre exemple avec la nécrologie de Renée P-M Masson : dès lors qu'on évoque son mariage (qui pourtant a été très bref puisque son époux est décédé seulement trois ans après), on ne la mentionne plus qu'avec le terme « Madame »¹⁴⁸. Bien qu'ayant fait de brillantes études, elle ne se distingue pas plus que d'autres femmes des nécrologies ni dans leur parcours, ni dans leurs origines familiales. Ainsi, on peut dire que les termes « Madame » et « Mademoiselle » sont utilisés de façon différente que le terme « Monsieur » pour les hommes. En effet, alors que les hommes sont définis comme « Monsieur » quand leurs origines familiales sont prestigieuses (noblesse ou haute bourgeoisie) ou qu'ils ont un diplôme hautement qualifié (comme celui de médecin), les femmes, elles, sont définies en ces termes quand elles sont mariées ou célibataires. Elles sont décrites en ces termes par leur « appartenance » ou non à un homme. On peut donc dire qu'il y a ici une différence de traitement notable entre les deux sexes, puisqu'une femme, bien qu'ayant une carrière tout aussi prestigieuse qu'un homme, est définie par son statut matrimonial et non par ses origines sociales ou son prestigieux diplôme.

Une autre manière de définir les professionnels c'est la féminisation des noms de métier. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, les bibliothécaires ont longtemps été définis comme « le » bibliothécaire ou encore « le » conservateur. Avec les évolutions du métier, et la féminisation du personnel que cela a engendré, les nécrologies ont peu à peu utilisé « la » bibliothécaire. Cependant, pour ce qui est de mentionner le travail de conservateur, les nécrologies ont tendance à simplement utiliser l'article défini « la » et ne féminisent pas le mot. Pourtant, nous l'avons vu, à partir des années 1960, les femmes sont autant conservatrices que les hommes. Il serait donc normal de féminiser ce mot dans les nécrologies puisqu'elles exercent les mêmes fonctions.

Ce phénomène de féminisation des noms de métiers est assez récent en France. Si on fait un rapide historique de l'histoire de la féminisation des noms de métiers on se rend compte que la domination masculine des mots est très ancrée. En 1593, le Parlement de Paris interdit les charges d'Etat aux femmes ce qui laisse un regard condescendant très long sur les noms féminisés et les stéréotypes qu'ils engendrent jusqu'au XVIIIe siècle. La Révolution française n'améliore rien et exclue le genre des noms de métier. L'émancipation des femmes et leur

147

SANSEN Jean, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1975, n° 9-10, p. 446-447

148

MONTEIL Jean et WALLON Simone, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1969, n° 9-10, p. 395-397.

entrée dans les professions traditionnellement masculines tout au long du XIXe et XXe siècle n'ont que peu encouragé la féminisation des métiers¹⁴⁹. Dans son étude des cartes postales sur les femmes en métiers d'hommes¹⁵⁰, Juliette Rennes a bien montré à quel point la féminisation des noms de métiers (comme la doctoresse par exemple) était utilisé de manière péjorative pour se moquer des femmes qui faisaient des métiers d'hommes.

C'est pourquoi, les premières réflexions de ce genre pour la langue française sont nées dans les années 1970 au Québec et au début des années 1980 en France¹⁵¹, soit à la fin de notre limitation temporelle. Or, il est tout de même intéressant de s'y attarder. En effet, la féminisation des mots, et notamment des noms de métiers est une évolution linguistique et politique destinée à rendre plus visible le rôle des femmes dans la société et dans la vie professionnelle. Ainsi, utiliser le terme « conservatrice » contribue à montrer que ce ne sont plus seulement les hommes qui détiennent les postes à hautes responsabilités, et que les femmes ont-elles aussi une place importante dans les bibliothèques.

Il existe trois types de féminisation des noms de métiers selon Paveau : la flexion morphologique (celle qui marque sur le nom directement, comme *conservatrice*), la flexion morphosyntaxique (celle qui est marquée par le déterminant *la* conservateur) et la flexion énonciative par reprise pronominale (*les conservateurs, elles sont admirables*)¹⁵². Comme nous avons pu le remarquer, les nécrologies utilisent le plus souvent la flexion morphosyntaxique. Le terme « conservatrice » n'est donc pas du tout accepté dans les années 1970, ce qui est normal puisque les réflexions autour de la féminisation des noms de métiers commencent sous le ministère de Roudy en 1984 alors ministre du droit des femmes.

Séverine Forlani a elle aussi, dans son mémoire, mené une étude sur la féminisation des noms dans les bibliothèques. Lorsqu'elle interrogeait les conservatrices en bibliothèque, une majorité d'entre elles pensaient que la forme masculine était un potentiel neutre à vertu inégalitaire. Certaines soulignaient le ridicule supposé des formes féminines ou des entorses à la grammaire que celles-ci entraînent¹⁵³. Cependant, ces femmes ont toutefois souligné le fait que de façon générale, elles se présentent moins par leur titre que les hommes. Pour certaines d'entre elles, garder le masculin pour la fonction de conservateur prend un sens fort et permet

149

PAVEAU Marie-Anne. « La féminisation des noms de métiers : résistances sociales et solutions linguistiques », *Le français aujourd'hui*, vol. 136, no. 1, 2002, pp. 121-128.

150

RENNES Juliette, *Femmes en métiers d'hommes : cartes postales : 1890-1920 : une histoire visuelle du travail et du genre*. 2013.

151

FUJIMURA Itsuko, « La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 78 | 2005, mis en ligne le 31 janvier 2008.

152

PAVEAU Marie-Anne, *op.cit.*, p.123

153

FORLANI Séverine, *op.cit.*, p.51

97

Rapport-gratuit.com 
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

de montrer que des femmes ont réussi à s'y faire une place sans bouleverser le mode de fonctionnement.

Toutefois, une conservatrice avoue utiliser la féminisation des noms de métiers car « Sinon, c'est une intériorisation du statut de soumission des femmes. »¹⁵⁴. La féminisation des noms de métier est donc bien un débat d'actualité. Cependant, quand on le raccroche au sujet et à la fin des années 1970, on peut faire l'hypothèse qu'une femme conservatrice est encore quelque chose de marginal ou, du moins, très récent. Cela peut donc expliquer les réticences de certaines nécrologies rien qu'à utiliser les termes « la conservateur ». Le regard porté sur les femmes bibliothécaires dans les années 1970, est donc un regard neuf puisqu'on accepte enfin l'idée qu'une femme puisse être chef de service, dans certaines mesures.

154

Ibid., p.52

CONCLUSION

La question que nous nous sommes posé en introduction s'attachait à comprendre l'évolution du regard porté sur les femmes dans la littérature professionnelle du début du XXe siècle jusqu'à la fin des années 1970.

Faire une histoire des femmes nous a permis de comprendre le regard porté sur les femmes au début du XXe siècle dans leur vie professionnelle et étudiante. Les femmes ont longtemps été considérées comme des éternelles mineures, incapables de lire d'autres livres que pour leur distraction, ni de mener les mêmes études ou exercer les mêmes professions que les hommes. Elles ont pour cela été longtemps écartées des bibliothèques, lieux traditionnels de savoirs, temple de la culture savante, gardés jalousement par des notables professionnels de l'écrit. Cependant, la fin du XIXe siècle a fait bouger les choses : des lois sur l'éducation des filles leur ont permis de continuer plus longtemps leurs études (bien que les programmes scolaires primaires fussent toujours sexués), et peu à peu l'opinion générale s'est faite à l'idée que les femmes puissent exercer une profession en adéquation avec leurs qualités féminines (tenir un foyer, être accueillante, être au service des autres, s'occuper des enfants, etc.).

Pour cela, l'historiographie des femmes nous a été très utile. En effet, cela a permis de définir les moments forts des droits des femmes : l'accès à l'éducation primaire puis secondaire avec les lois Ferry et Sée, l'accès aux universités, le droit de vote, la possibilité de gérer des biens financiers et travailler sans l'autorisation de leurs époux ou pères. Ainsi, avec cette frise chronologique établie, les travaux de recherches sur l'histoire des femmes et notamment sur l'histoire du travail des femmes, ont permis de donner un aperçu de l'évolution du regard sur les femmes travailleuses en général. Par comparaison, ce regard a pu être transféré sur les femmes bibliothécaires.

Dans un deuxième temps, faire une histoire des bibliothèques nous a permis de comprendre l'évolution des institutions mais aussi l'évolution des attentes par rapport aux professionnels. Au XIXe siècle, les bibliothèques étaient les héritières des confiscations de la Révolution, simples lieux de dépôt et de conservation patrimoniale, tenues souvent par des notables lettrés à la retraite qui s'attachaient à définir leur système de catalogage personnel pour leur propre gloire. Dans cette même période, les grandes lois sur l'alphabétisation fleurissent. La lecture devient un automatisme pour un plus grand nombre de personnes, y compris pour les publics populaires et les femmes. Par peur des lectures controversées, l'Eglise en première ligne (et d'autres institutions qui vont la suivre) mirent en place des bibliothèques populaires. Très mal considérées par les professionnels de l'écrit, puisqu'elles n'avaient aucune vertu scientifique, elles sont toutefois l'occasion pour les femmes de s'illustrer dans la profession. Bien que les tâches soient peu importantes et dictées par les listes d'ouvrages du

Ministère de l'Instruction publique, les femmes, en tant que « dame de charité » (comme l'ont si bien compris les membres de la Société Franklin) ont pu s'introduire dans une brèche vers les bibliothèques.

Cependant, le véritable marqueur de l'entrée des femmes dans les bibliothèques est la première guerre mondiale. En effet les contextes de la société et de l'institution sont tous les deux favorables. D'un côté, la mobilisation des hommes pour la guerre a permis l'entrée des femmes sur le marché du travail (bien que de nombreuses femmes retournent à leur vie de famille au retour de leurs époux, certaines vont s'attacher à continuer leur carrière). D'un autre côté, le CARD (Comité Américaine pour les Régions dévastées) apporte les changements tant espérés par les modernistes et souffle un vent de modernité sur la lecture publique, d'abord dans l'Aisne puis à Paris. Ces femmes américaines, bibliothécaires largement reconnues aux Etats-Unis et par les modernistes français (Coyecque, Morel, Henriot) pour leur professionnalisme et leurs qualités de bibliothécaires, vont s'attacher à former des femmes françaises aux nouvelles missions de la lecture publique.

Dans un article pour le BBF, Dominique Lahary parle des cinq générations de bibliothécaires. Cet article est significatif puisqu'il retrace, à travers les générations, l'évolution du regard porté sur les femmes dans les bibliothèques. Trois d'entre-elles nous intéressent particulièrement, puisqu'elles reflètent bien notre sujet. Tout d'abord, la génération des ancien(ne)s qui ont institué un changement d'image de marque (les modernistes et la lecture publique), des quinquagénaires qui ont développé la politique culturelle des bibliothèques (les bibliothécaires des années 1950-1960) et les quadragénaires qui ont développé des techniques de gestion (les bibliothécaires des années 1970). Ainsi, ces trois générations nous montrent à quel point le rôle des bibliothécaires ont changé au fil des années.

Les nouvelles bibliothèques de lecture publique (dont le modèle est celle de Soissons) instaurées par les Américaines puis les modernistes, sont en tout point différentes des traditionnelles bibliothèques municipales. Pour Dominique Lahary, les bibliothécaires qui y travaillent font partie de la génération des ancien(ne)s. Les bibliothèques de lecture publique prennent en compte tout d'abord, des collections plus adaptées au public et attrayantes pour une plus grande partie de la population (livres pour enfants, une partie du fond est consacrée aux romans). Elles font aussi attention de proposer des livres sérieux, car le but premier des bibliothèques est toujours de proposer de « bonnes lectures », comme le faisaient les bibliothèques populaires. Ensuite, les bibliothécaires des nouvelles bibliothèques prennent plus en compte les usagers. Elles s'adaptent au jeune public en le familiarisant avec les techniques de classement des bibliothèques, en leur proposant des activités de lecture, mais se rend aussi plus disponible pour répondre aux questions des lecteurs. C'est dans cette lignée que vont se créer d'autres innovations, souvent à l'initiative des femmes comme le bibliobus et Victorine Vérine, qui va alimenter les campagnes en livres ou encore les bibliothèques centrales de prêt qui vont aussi aider au développement des petites bibliothèques (ou dépôts de livres) rurales.

C'est dans ces bibliothèques de lecture publique que les femmes vont faire massivement leur entrée à partir de l'entre-deux-guerres. En effet, elles sont vues comme les parfaites candidates puisqu'une bonne partie des nouvelles missions des bibliothécaires (l'accueil, les enfants, la lecture rurale) est considérée comme trop dévalorisante pour les bibliothécaires érudits traditionnels. Les femmes vont donc revêtir les rôles, d'abord très minimes et auxiliaires, pendant que les érudits traditionnels vont se consacrer à leur carrière. Ces établissements de lecture publique ayant peu de légitimité académique, les femmes y travaillant ne sont pas reconnues comme des expertes par les bibliothécaires traditionnels. De plus, elles sont peu présentes aux postes de direction puisque le recrutement se fait par la municipalité qui préfère des hommes lettrés (bien que parfois moins qualifiés).

Cependant, peu à peu, les femmes vont prendre de plus en plus de place dans les bibliothèques. Bien que l'entrée des femmes dans les bibliothèques d'étude et notamment à la bibliothèque nationale, se soit faite très tardivement, car ces hauts lieux de la culture savante ont longtemps été conservés jalousement par des hommes, les années 1960, et les nouvelles lois sur le travail féminin, font que les femmes deviennent une majorité dans les bibliothèques (quelles soient d'étude ou de lecture publique) et accèdent aux mêmes postes à responsabilité que les hommes. Les bibliothécaires des années 1960, notamment celles des bibliothèques d'études comme Myriem Foncin par exemple, allient à la fois des qualités de bibliographes (qualités traditionnellement masculines) et des qualités utiles pour la lecture publique (qualités traditionnellement féminines). Ainsi, les femmes sont reconnues comme les égales des hommes, puisqu'elles publient les mêmes sortes d'articles, accèdent aux mêmes distinctions honorifiques et aux mêmes postes prestigieux. De la même façon, elles participent nettement au rayonnement culturel de leur établissement. C'est en cela qu'on peut les qualifier de « génération quinquagénaire » comme dans l'article de Lahary. Ainsi, dès les années 1960, on assiste à une redéfinition des missions du bibliothécaire. En effet, les professionnels doivent allier les compétences traditionnelles aux compétences nouvelles développés par la lecture publique.

Par cette reconnaissance et du fait de leur nombre majoritaire, les femmes accèdent à des postes à responsabilités. En effet, elles sont une écrasante majorité à diriger des BCP ou des services à la BN. Cependant, nous avons vu que leur évolution professionnelle est beaucoup plus lente que pour les hommes. De plus, elles accèdent moins aux postes aux plus haute responsabilité et reste souvent à des postes d'adjoint. Dans les années 1970, c'est toujours des hommes en majorité qui sont à la tête des grands services de la BN.

Toutefois, même si les femmes, dans les années 1970 (« génération quadragénaire»), sont considérées comme les égales des hommes, on observe toujours des différences de traitement dans la littérature professionnelle. La façon de les nommer, et l'accessibilité moins

facile aux postes les plus hauts gradés, font qu'il reste encore une différence notable entre les deux sexes.

La littérature professionnelle, principale source de notre étude de cas, a été nécessaire tout au long de la réflexion. Dans un premier temps, les nécrologies nous ont permis des études particulières sur le regard porté sur certaines femmes de la profession. En effet, bien que ces hommages ne soient pas accordés à tous les professionnels, ils permettent de donner un aperçu du regard porté sur les professionnels notables. Ainsi, l'étude des nécrologies nous a permis de comprendre les différences de traitement dans les qualités attribuées aux deux sexes, dans l'histoire de leur vie privée ou encore dans la façon de les nommer. Nous avons vu que les femmes sont souvent qualifiées avec les qualités naturelles qu'on leur reconnaît et qu'on choisit de mettre en avant : l'écoute, la bienveillance, l'abnégation, le service, aux autres, etc. De plus, on aborde plus souvent chez les femmes leur vie conjugale et de famille. Ce point semble primordial à évoquer dans les nécrologies féminines alors qu'il est tout simplement ignoré dans les nécrologies masculines. Enfin, les nécrologies permettent aussi de voir le regard porté sur les travaux de recherches (scientifiques ou d'expertises) qu'ont faits les femmes.

Dans un second temps, la littérature professionnelle nous a aussi permis d'étudier l'expertise des femmes. Dans les nécrologies, elle a montré que les femmes faisaient les mêmes études que les hommes, même si elles n'accédaient pas aux mêmes postes après. Les nécrologies ont aussi montré que les femmes étaient récompensées par l'Etat ou par la profession pour leurs actions ou leurs travaux. La littérature professionnelle nous a aussi permis d'étudier la place des femmes dans les équipes de rédaction et le regard qu'on pouvait en déduire. Même si cette étude des équipes de rédaction est insuffisante puisque tous les articles ne sont pas signés, cela nous donne une interprétation possible du regard porté sur les femmes bibliothécaires. Enfin, la littérature professionnelle nous a aussi servi pour connaître le regard des femmes sur leur condition au sein des bibliothèques.

Pour répondre à la question de départ on peut dire que le métier de bibliothécaire s'est largement féminisé tout au long du XXe siècle. Ce sujet a permis de donner un double regard historique sur les femmes : à la fois sur l'histoire du travail et à la fois sur l'histoire des bibliothèques. Le regard sur les femmes a beaucoup changé depuis le début du XXe siècle. Elles ont d'abord été vues comme des professionnelles non-légitimes qui désacralisaient la profession avec leurs nouvelles méthodes, puis comme des expertes de la lecture publique compétentes, et enfin comme les égales des hommes lorsque les missions du bibliothécaire ont été redéfinies.

Aujourd'hui, bien que l'image des bibliothécaires ne soit pas toujours très méliorative, l'idée générale veut que ce soit des femmes. Ce renversement d'opinion populaire fait que l'on peut affirmer avec certitude que le regard porté sur les femmes bibliothécaires est devenue

plus égalitaire. On ne fait plus de distinction entre les hommes et les femmes bibliothécaires : que ce soit le type d'établissement ou les missions qu'on leur accorde. Toutefois, comme pour une grande partie des professions, les femmes sont cantonnées à des postes moins importants que les hommes en général. Cette différence persistante peut s'expliquer par le long passif de l'image de « service » que l'on porte sur les femmes. Pour régler cette situation, seul un changement politique et sociétal profond garantirait l'exact égalité entre les sexes pour l'accession aux postes à plus hautes responsabilités.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sources

1.1. OUVRAGES SPECIALISES

BONNEFOY Antoine, *Place aux femmes: les carrières féminines, administratives et libérales*, Fayard, Paris, 1914.

CROZET Léo, *Manuel pratique du bibliothécaire*, ABF, Paris, 1932.

MIQUEL André, *Etude sur la Bibliothèque nationale et témoignages: réunis en hommage à Thérèse Kleindienst, secrétaire général honoraire de la Bibliothèque nationale*, Michel NORTIER, 1985.

MOREL Eugène, *La librairie publique*. Armand Colin. Paris, 1910.

1.2. ARTICLES

COYECQUE Ernest, « L'œuvre française d'une bibliothécaire américaine, Miss Jessie Carson », dans *Revue des bibliothèques*, n° 07, 1924.

DE ROMBIERE Monique, « Myriem Foncin », dans *Annales de géographie*, vol. 87, n° 481, 1978, p. 320-25.

EZRATTY Vivianne, VALOTTEAU Hélène, « La Création de l'Heure Joyeuse et la généralisation d'une belle utopie », dans *BBF*, n° 1, 2012.

FAYET-SCRIBE Sylvie, « Connaissez-vous Suzanne Briet ? », dans *BBF*, n° 1, 2012, p. 40-44.

HERRICK Myrion T., *Inauguration de la nouvelle bibliothèque de la rue Fessart*, dans Bulletin municipal de la Ville de Paris, 12 décembre 1922.

HUCHET Claire, « Les bibliothèques enfantines », dans *Nouvelle éducation*, juin 1924.

Mairie de Paris, direction des affaires culturelles, *Bibliothèque de l'Heure Joyeuse, L'Heure Joyeuse, 1924-1994 : 70 ans de jeunesse : témoignages réunis par Viviane Ezratty, Françoise Lévêque et Françoise Tenier*, Agence culturelle de Paris, 1994.

MOREL Eugène (1921), « L'Enseignement post-scolaire, la Bibliothèque moderne. - Annexe-rapport de 1920-1921 sur les bibliothèques de l'Aisne, indication de budget et premiers résultats. [Signé : Jessie Carson.] », *impr. J.J Durand*, Paris, 1921.

1.3. NECROLOGIES

Jean BONNEROT :

CAIN Julien, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1964, n° 5, p. 219-221. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1964-05-0219-001>>. ISSN 1292-8399.

Baron Joseph MACQUART DE TERLINE :

« Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1957, n° 4, p. 306-306. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1957-04-0306-011>>. ISSN 1292-8399.

Marcelle BOUYSSI :

GOASGUEN Jean, « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1979, n° 3, p. 121-123. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1979-03-0121-001>>. ISSN 1292-8399.

Ernest WICKERSHEIMER, Paul BLANCHART :

VEINSTEIN André, « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1965, n° 11, p. 381-383. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1965-11-0381-001>>. ISSN 1292-8399.

Régis ROHMER :

« Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1965, n° 9-10, p. 347-347. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1965-09-0347-002>>. ISSN 1292-8399.

Roger PELISSIER :

LABBE Yvonne, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1973, n° 4, p. 141-143. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1973-04-0141-001>>. ISSN 1292-8399.

Frantz CALOT :

GUIGNART Jacques, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1974, n° 6, p. 315-317. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1974-06-0315-001>>. ISSN 1292-8399.

François GALABERT :

« Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1957, n° 12, p. 904-905. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1957-12-0904-003>>. ISSN 1292-8399.

Hélène DUFRESNE :

GIRAUD Jeanne, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1972, n° 3, p. 133-134. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1972-03-0133-001>>. ISSN 1292-8399.

Georges GUYONNET :

PRINET, Jean, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1958, n° 12, p. 925-926. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1958-12-0925-002>>. ISSN 1292-8399.

Odette DOURVER :

PONS, Jacques, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1971, n° 9-10, p. 527-529. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1971-09-0527-002>>. ISSN 1292-8399.

Renée P-M MASSON :

MONTEIL Jean et WALLON Simone, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1969, n° 9-10, p. 395-397. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1969-09-0395-001>>. ISSN 1292-8399.

Erwana BRIN :

GARRIGOUX Alice, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1969, n° 12, p. 513-515. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1969-12-0513-001>>. ISSN 1292-8399.

Marie-Eveline PAGE-DELAUNAY:

« Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1963, n° 8, p. 333-333. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-08-0333-002>>. ISSN 1292-8399.

Yvonne ODDON :

WEIL Françoise, « Hommage à Yvonne Oddon (1902-1982) », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1982, n° 12, p. 712-712. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1982-12-0712-003>>. ISSN 1292-8399.

Victorine VERINE :

LEMAITRE Renée, « Victorine Vérine, pionnière de la lecture publique en France », *Bulletin d'informations de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF)*, n°131, 2^e trimestre, 1986. Disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/41473-victorine-verine-pionniere-de-la-lecture-publique-en-france.pdf>

Paule THOMAS :

« Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1960, n° 9-10, p. 375-376. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1960-09-0375-003>>. ISSN 1292-8399.

Gabrielle FABRE :

BABELON Jean, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1960, n° 5, p. 132-133. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1960-05-0132-002>>. ISSN 1292-8399.

Diane CANIVET :

BAGET Raymonde et PY Françoise, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1965, n° 8, p. 309-310. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1965-08-0309-001>>. ISSN 1292-8399.

Suzanne CHAINAYE :

« Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1960, n° 4, p. 90-91. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1960-04-0090-003>>. ISSN 1292-8399.

Thérèse KIENER :

DELSAUX Jenny, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1958, n° 4, p. 280-281. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1958-04-0280-005>>. ISSN 1292-8399.

Andrée BACHELIER :

« Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1964, n° 8, p. 343-343. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1964-08-0343-004>>. ISSN 1292-8399.

Marie GUITTET :

« Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1959, n° 10, p. 443-444. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1959-10-0443-002>>. ISSN 1292-8399.

Denise SINAY :

« Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1964, n° 6, p. 265-265. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1964-06-0265-002>>. ISSN 1292-8399.

107

Thérèse MORTREUIL :

RANCOEUR René, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1963, n° 1, p. 27-27. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1963-01-0027-001>>. ISSN 1292-8399.

Jeanne-Marie GAUDILLOT :

MASSON André, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1966, n° 9-10, p. 359-360. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1966-09-0359-002>>. ISSN 1292-8399.

Marie KUHLMAN :

SANSEN Jean, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1975, n° 9-10, p. 446-447. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1975-09-0446-002>>. ISSN 1292-8399.

Yvette ENJOLRAS :

LESUR Marcelle, « Nécrologie », *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1974, n° 6, p. 317-319. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1974-06-0317-002>>. ISSN 1292-8399.

Marie-Roberte GUIGNARD :

SEGUY Marie-Rose, « Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1972, n° 4, p. 187-189. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1972-04-0187-001>>. ISSN 1292-8399.

Denise TURJAMAN :

DOUGNAC Marie-Thérèse, « Denise Turjman (26 octobre 1921 - 1er mai 1959) », *Bulletin de l'ABF*, 1959, n°30. Disponible en ligne : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=50648

Madeleine TARTARY :

GUIGNARD Jacques, « MADELEINE TARTARY : 1903-1955 », *Bulletin de l'ABF*, 1955, n°18. Disponible en ligne : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=49981

Marie LEROY-DENICKER :

FONCIN Myriem, « Marie Leroy-Denicker : 31 mars 1885 - 3 mars 1960 », *Bulletin de l'ABF*, 1960, n°33. Disponible en ligne : http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/index-des-revues?id_article=50882

2. HISTOIRE DE LA LECTURE

2.1. GENERALITES

CHARTIER Anne-Marie, et HERBRARD Jean, *Discours sur la lecture (1880-1980)*, Gap, BPI Centre Georges Pompidou, 1989.

2.2. OUVRAGES SPECIFIQUES

BROUARD-ARENDS Isabelle, *Lectrices de l'Ancien Régime*, Vol. 1, Presses Universitaires de Rennes, 2003.

RICHTER Noé, *Cinq siècles de lecture populaire : la formation du système de lecture français de la Renaissance à nos jours*, 2^e éd., vol. 1, Société d'histoire de la lecture, 2000.

3. HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES

3.1. GENERALITES

FAYET-SCRIBE Sylvie, *Histoire de la documentation en France : Culture, science et technologie de l'information, 1895-1937*, Histoire, Paris, CNRS Edition, 2000.

POULAIN Martine, *Histoire des bibliothèques françaises, les bibliothèques au XXe siècle (1914-1990)*. Editions du Cercle de la Librairie de Paris, Paris, 1992.

VARRY Dominique, *Histoire des bibliothèques françaises : les bibliothèques de la Révolution et du XIXe siècle (1789-1914)*, Cercle de la librairie, 1991.

3.2. ARTICLES

AROT Dominique, « La Valeurs professionnelles du bibliothécaire », dans *BBF*, n°1, 2000, p. 33-41,

Association des diplômés de l'École de bibliothécaires documentalistes, « Femmes bibliothécaires », dans *Numéro spécial du Bulletin d'information des diplômés de l'école de bibliothécaires documentalistes*, n° 22, 1983, p. 63.

Cahier du féminisme, « Les femmes dans les bibliothèques », dans *Cahier du féminisme*, n° 16, 1981, p. 26-29.

ESPEROU Maud, « Des Messieurs bien élevés », dans *Bulletin de l'ABF*, n° 175, 1997.

KUPIEC Anne, « Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? », dans *BBF*, n° 1, 2003, p. 5-9.

LAHARY Dominique, « Le fossé des générations : cinq générations de bibliothécaires », dans *BBF*, n° 3, 2005.

MAACK Mary Niles, « Women Librarians in France : The First Generation », dans *The Journal of Library History (1974-1987)* 18, n° 4, 1983, p. 47-49.

UTARD, Jean-Claude, « Entre clichés anciens et représentations réalistes : quelques images récentes de bibliothécaires », dans *BBF*, n° 1, 2005.

3.3. THESES ET MEMOIRES

BITOUN Lior, *Documentation américaine : les archives de l'American Library in Paris. L'École franco-américaine de la rue de l'Élysée (1923-1929)*, Paris, Paris I, 1993.

CHARENTREAU Anne-Marie, *La légende des bibliothécaires. Bibliothèques et écrivains*, Villeurbanne, ENSSIB, 1976.

FERRARIS Laetitia, *Evolution des attentes et des conceptions du métier de bibliothécaire : Étude sur les certifications*, Angers, Université d'Angers, 2016.

FORLANI Séverine, *Femmes et pouvoir en bibliothèque*, Villeurbanne, ENSSIB, 2009.

PEZERIL-TOULLEC Maggy, RIVES Caroline, *La féminisation des emplois dans les bibliothèques*, Villeurbanne, ENSSIB, 1977.

SONNEVILLE, Geneviève. « Bulletin de l'Association des bibliothécaires français : Index 1946-1981, Mémoire », Villeurbanne, ENSSIB, 1982.

4. HISTOIRE DES FEMMES ET DU GENRE

4.1. GENERALITES

BARD Christine, *Les femmes dans la société française au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, 2001.

HERITIER Françoise, PERROT Michelle, AGACINSKY Sylvianne, BACHARAN Nicole, *La plus belle histoire des femmes*, Paris, Vol. 1, Seuil, 2011.

PERROT Michelle, *Les femmes ou les silences de l'Histoire*, Paris, Flammarion, 1998.

PERROT Michelle, *Mon histoire des femmes*, Lonrai, Editions le Seuil, Points, 2006.

RIOT-SARCEY Michèle, *Histoire du féminisme*, 3^e éd., Paris, Repères, La Découverte, 2008.

THEBAUD, Françoise (dir.), DUBY, Georges, et PERROT, Michelle, *Histoire des femmes en Occident (V. le XXe siècle)*, La Flèche, Perrin, Tempus, 1992.

4.2. OUVRAGES SPECIALISES

BATTAGLIOLA, Françoise, *Histoire du travail des femmes (Troisième édition)*, Paris, La Découverte, Repères. 2000.

LUCAS, Nicole, Danielle OHANA, *Éducation de femmes : héritages, expériences, identités*, L'Harmattan, 2013.

MARUANI Margaret, Monique MERON, *Un siècle de travail des femmes en France : 1901-2011*, Paris, La Découverte, 2012.

RENNES Juliette, *Femmes en métiers d'hommes : cartes postales : 1890-1920 : une histoire visuelle du travail et du genre*, préface PERROT Michelle, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Editions Bleu autour, 2013.

SCHEWEITEZ Sylvie, *Femmes de pouvoir : une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Payot, 2010.

4.3. ARTICLES

FUJIMURA Itusko, « La féminisation des noms de métiers et des titres dans la presse française (1988-2001) », dans *Mots*, Paris, n° 78, juillet 2005, p. 37-52.

PAVEAU Marie-Anne, « La féminisation des noms de métiers : résistances sociales et solutions linguistiques », dans *Le français aujourd'hui*, Paris, vol. 136, n° 1, 2002, p. 121.

Annexes

Figure 1 : Grille de lecture ayant servis pour l'étude des nécrologies.¹⁵⁵

NOM-PRENOM	SEXE	REVUE (BBF/ABF)	DATES	PREMIERE FONCTION OCCUPEE	DERNIERE FONCTION OCCUPEE
BOUYSSI Marcelle	F	BBF	1903-1978	BM de Tarbes	Conservateur en chef
DUFRESNE Hélène	F	BBF	1900-1971	Chef de service du comité de tourisme	Conservateur
DOURVER Odette	F	BBF	1904-1971	Bibliothécaire stagiaire bénévole BM	Bibliothécaire en chef
MASSON Renée P-M	F	BBF	1912-1969	Bibliothécaire à la Bib du Conservatoire de Paris	Conservateur
BRIN Erwana	F	BBF	1916-1969	Bibliothécaire à la BN	Conservateur
PAGE-DELAUNAY Marie-Eveline	F	BBF	1886-1963	Fonctionnaire Municipale à la BM	Bibliothécaire
ODDON Yvonne	F	BBF	1902-1982	Classement de la Bibliothèque David Weil	Directrice
VERINE Victorine	F	BBF	1892-1985	Assistante bibliothécaire	Directrice
THOMAS PAULE	F	BBF	1960	Sous-bibliothécaire à la BCP de l'Isère	Directrice
FABRE Gabrielle	F	BBF	1907-1960	Bibliothécaire	Conservateur
CANIVET Diane	F	BBF	1919-1965	Bibliothécaire	Bibliothécaire contractuelle
CHAINAYE Suzanne	F	BBF	1897-1960	Bibliothécaire auxiliaire	Bibliothécaire auxiliaire
KIENER Thérèse	F	BBF	1958	Bibliothécaire	Directrice
BACHELIER Andrée	F	BBF	1964	Sous-bibliothécaire à Faculté de médecine, Paris	Sous-bibliothécaire
GUITTET Marie	F	BBF	1900-1959	Secrétaire architecte	Directrice
SINAY Denise	F	BBF	1963	Bibliothécaire à la BM Chambéry	Bibliothécaire
MORTREUIL Thérèse	F	BBF	1888-1962	Assistante bibliothécaire	Bibliothécaire contractuelle
GAUDILLOT Jeanne-Marie	F	BBF	1966	Responsable espace jeunesse	Responsable espace jeunesse
KUHLMANN Marie	F	BBF	1897-1975	Responsable des fonds littéraires et juridiques	Conservateur honoraire
ENJOLRAS Yvette	F	BBF	1923-1974	Bibliothécaire à Château-roux	Conservateur en chef
GUIGNARD Marie-Roberte	F	BBF	1911-1972	Bibliothécaire à Pékin	Conservateur
TURJMAN Denise	F	ABF	1921-1959	Bibliothécaire	Bibliothécaire
CARTARY Madeleine	F	ABF	1903-1955	Bibliothécaire de la paroisse Saint-Charles	Conservateur
LEROY-DENICKER Marie	F	ABF	1885-1960	Bibliothécaire à la Météorologie Nationale	Bibliothécaire
DREVET Marguerite	F	ABF	1901-1966	Bénévole réserve	Conservateur honoraire
PASQUET Françoise	F	ABF	1933-1967	Bibliothécaire	Directrice
30 TORROSSIAN Araxie	F	ABF	1969	Bibliothécaire	Conservateur
31 VAN GENNEP Ketty	F	ABF	1903-1970	Bibliothécaire	Directrice
32 HORN MONVAL Madeleine	F	ABF	1885-1972	Bibliothécaire de l'Arsenal	Bibliothécaire
33 DOUGNAC Marie-Thérèse	F	ABF	1897-1973	Bibliothécaire de la Sorbonne	Conservateur en chef
34 CHABRIER Madeleine	F	ABF	1895-1973	Assistante à la Bib d'art et d'archéologie	Conservateur
35 GASCHARD Geneviève	F	ABF	1925-1973	Bibliothécaire à la BN	Directrice
36 GRANDAMY Geneviève	F	ABF	1914-1974	Bibliothécaire aux Usines Renault	Responsable nationale
37 DUROZOY Marie-France	F	ABF	1938-1970	Bibliothécaire d'Etat à Nancy	Bibliothécaire
38 BONNEROT Jean	H	BBF	1882-1964	Archives puis BU Sorbonne	Conservateur en chef
39 MACQUART DE TERLINE Joseph (Baron)	H	BBF	1886-1957	Affaires	Conservateur en chef
40 WICKERSHEIMER Ernest	H	BBF	1880-1965	BU Sorbonne, Académie de médecine	Administrateur honoraire
41 BLANCHART Paul	H	BBF	1965	Auteur dramatique	Bibliothécaire
42 PELISSIER Roger	H	BBF	1924-1972	Chargé des travaux bibliographiques	Conservateur en chef
43 CALOT Frantz	H	BBF	1889-1973	Enseignant	Conservateur
44 GALABERT François	H	BBF	1873-1957	Archives au sein des bibliothèques	Bibliothécaire en chef

155

La grille de lecture, trop large pour tenir sur une seule page, a été divisée en plusieurs captures d'écran.

113



NOM-PRENOM	BIBLIOTHEQUE D'ETUD	BM	BCP	ORIGINES SOCIALES	ETUDES	CONCOURS
BOUYSSI Marcelle	NON	OUI	NON	Fille d'un contrôleur des services maritimes postaux	Licence anglais, Ecole américaine	OUI (Diplôme technique)
DUFRESNE Hélène	OUI	NON	NON	NON	Diplôme d'études supérieures sur	NON
DOURVER Odette	OUI	OUI	NON	Vieille famille de marins brestois	Ecole du Louvre, école américaine	NON
MASSON Renée P-M	OUI	NON	NON	Famille franc-comtoise d'officiers	Musique, licence de lettres classi	OUI (Diplôme technique)
BRIN Erwana	OUI	NON	NON	Voyage en Egypte avec sa famille	Ecole des Chartes, thèse	NON
PAGE-DELAUNAY Marie-Eveline	NON	OUI	NON	NON	NON	NON
ODDON Yvonne	OUI	NON	NON	NON	Ecole américaine des bibs	OUI (Diplôme technique et supérieur)
VERINE Victorine	NON	OUI	OUI	NON	Ecole américaine des bibs	OUI (Brevet supérieur)
THOMAS PAULE	NON	NON	OUI	NON	Concours de recrutement de bibli	OUI (Concours recrutement)
FABRE Gabrielle	OUI	NON	NON	NON	Ecole du Louvre, doctorat, boursi	OUI (Diplôme technique)
CANIVET Diane	OUI	NON	NON	G-P fondateur du premier quotidien français en Egypte	Ecole internationale de Genève, S	OUI (Diplôme supérieur)
CHAINAYE Suzanne	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
KIENER Thérèse	OUI	NON	NON	Ancienne famille strasbourgeoise, son aieul est André	NON	NON
BACHELIER Andrée	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
GUITTET Marie	NON	OUI	NON	Père architecte	Licence de lettres classiques	OUI (Diplôme technique)
SINAY Denise	OUI	OUI	NON	NON	Philosophie	NON
MORTREUIL Thérèse	OUI	NON	NON	Père secrétaire-trésorier de la BN	NON	NON
GAUDILLOT Jeanne-Marie	NON	OUI	NON	NON	Certificat d'aptitudes aux fonctio	OUI
KUHLMANN Marie	OUI	NON	NON	NON	Licence de lettres	OUI
ENJOLRAS Yvette	OUI	OUI	NON	NON	Brillantes études	OUI (Diplôme supérieur)
GUIGNARD Marie-Roberte	OUI	NON	NON	Fille d'un officier supérieur	Ecole nationale des langues orier	NON
TURJMAN Denise	OUI	NON	NON	NON	Licence lettres classiques	NON
CARTARY Madeleine	OUI	OUI	NON	NON	Licence lettres	OUI (Diplôme supérieur et technique)
LEROY-DENICKER Marie	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON
DREVET Marguerite	OUI	NON	NON	OUI	Licence de droit, Ecole du Louvre	OUI
PASQUET Françoise	OUI	NON	OUI	NON	Licence lettres classiques	OUI (Diplôme supérieur)

TORROSSIAN Araxie	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
VAN GENNEP Ketty	NON	OUI	NON	Fille du folkloriste Arnold Van Gennepe	OUI	OUI (Diplôme technique)
HORN MONVAL Madeleine	OUI	NON	NON	Fille d'un archiviste-bibliothécaire, et p-f peintre histo	Collège Sévigné	OUI
DOUGNAC Marie-Thérèse	OUI	NON	NON	NON	Licence lettres classiques	OUI (certificat d'aptitude BU)
CHABRIER Madeleine	OUI	NON	NON	Fille d'un docteur en médecine et professeur de philo	Licence d'anglais	OUI (certificat d'aptitude BU)
GASCHARD Geneviève	OUI	NON	NON	OUI	Année de mathématiques, licence	OUI (Concours de bibliothécaire)
GRANDAMY Geneviève	NON	OUI	NON	NON	Licence de Droit	NON
DUROZOY Marie-France	OUI	OUI	NON	NON	Histoire	OUI (Concours d'Etat)
BONNEROT Jean	OUI	NON	NON	Vieille famille bourguignone, arrière p-f d'un maître de	Licence lettres à l'EHESS	NON
MACQUART DE TERLINE Joseph (Baron)	OUI	NON	NON	NON	Licence lettres, archives paléogra	NON
WICKERSHEIMER Ernest	OUI	NON	NON	Fils de médecin militaire, famille alsacienne	Etude de médecine, thèse, doctora	OUI (certificat d'aptitude BU)
BLANCHART Paul	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
PELISSIER Roger	OUI	NON	NON	NON	Enseignement, droit, économie, ct	OUI (Diplôme supérieur)
CALOT Frantz	OUI	NON	NON	NON	Beaux-Arts, droit, lettres, enseigne	OUI (Bibl. d'Etat)
GALABERT François	NON	OUI	NON	NON	Ecole des Chartes	NON

NOM-PRENOM	PUBLICATIONS VALORISEES	VIE DE FAMILLE	DISTINCTIONS HONNORIFIQUES
BOUYSSI Marcelle	NON (travaux sur la jeunesse)	OUI	NON
DUFRESNE Hélène	OUI	NON	Chevalier dans l'ordre des Palmes académiques, et dans l'ordre national du mérite
DOURVER Odette	NON	NON	NON
MASSON Renée P-M	OUI	OUI	Ordre des palmes académiques, chevalier de l'Ordre National du mérite
BRIN Erwana	OUI (compte-rendus)	NON	NON
PAGE-DELAUNAY Marie-Eveline	NON	NON	NON
ODDON Yvonne	OUI	NON	NON
VERINE Victorine	NON mais actions	NON	NON
THOMAS PAULE	OUI	NON	NON
FABRE Gabrielle	OUI	NON	NON
CANIVET Diane	OUI	NON	NON
CHAINAYE Suzanne	OUI	NON	NON
KIENER Thérèse	NON	OUI	NON
BACHELIER Andrée	NON	NON	Ordre des palmes académiques
GUITTET Marie	NON	NON	NON
SINAY Denise	NON	NON	NON
MORTREUIL Thérèse	NON	NON	NON
GAUDILLOT Jeanne-Marie	OUI	NON	NON
KUHLMANN Marie	NON	OUI	Chevalier de la légion d'honneur
ENJOLRAS Yvette	NON (mais innovations)	NON	NON
GUIGNARD Marie-Roberte	OUI	OUI	Chevalier de la légion d'honneur et arts et lettres, Commandeur des palmes académiques, Conseil de la société asiatique
TURJMAN Denise	NON	OUI	NON
CARTARY Madeleine	OUI	NON	NON
LEROY-DENICKER Marie	OUI	NON	NON
DREVET Marguerite	OUI	OUI	Ordre des palmes académiques, attribution de l'honoriat
PASQUET Françoise	NON	NON	NON

TORROSSIAN Araxie	OUI	NON	Chevalier de l'ordre national du Mérite, honoriat
VAN GENNEP Ketty	NON	NON	NON
HORN MONVAL Madeleine	OUI	OUI	Chevalier de la Légion d'honneur, Vice présidente du Comité directeur de la Société d'Histoire
DOUGNAC Marie-Thérèse	OUI	NON	Légion d'honneur, Commandeur des Palmes académiques, Chevalier arts et lettres
CHABRIER Madeleine	OUI	NON	Officier de la légion d'honneur, commandeur de l'Ordre des Palmes académiques
GASCHARD Geneviève	NON	NON	NON
GRANDAMY Geneviève	NON	NON	NON
DUROZOY Marie-France	NON	NON	NON
BONNEROT Jean	OUI	NON	NON
MACQUART DE TERLINE Joseph (Baron)	OUI	NON	Chevalier de la légion d'honneur
WICKERSHEIMER Ernest	OUI	NON	Prix de l'Académie de médecine, des inscriptions et des Belles-Lettres, Légion d'honneur
BLANCHART Paul	OUI	NON	NON
PELISSIER Roger	OUI	NON	NON
CALOT Frantz	OUI	NON	Officier de la légion d'honneur, commandeur de l'Ordre des Palmes académiques
GALABERT François	OUI	NON	NON

NOM-PRENOM	"M.", "Mn"	QUALIFICATIFS
BOUYSSI Marcelle	NON	Caractère indépendant, bibliothécaire exemplaire, tempéramment énergique, femme d'action, réalisateur
DUFRESNE Hélène	NON	Fouineuse, fidélité, carrière brève mais exemplaire, esprit de service et de dévouement au monde du livre
DOURVER Odette	OUI	Ferveur opiniâtre, don de soi-même, œuvre sans compter
MASSON Renée P-M	OUI	Grande bonté, fermeté, lucidité, courtoisie, culture, patience, respect des traditions, gaité prompté, curiosité universelle
BRIN Erwana	NON	Courage, originalité et acuité, amour des livres
PAGE-DELAUNAY Marie-Eveline	NON	NON
ODDON Yvonne	NON	Femme volontaire au grand cœur, défendant cause et gens avec acharnement
VERINE Victorine	NON	Pionnière
THOMAS PAULE	NON	Large culture générale qui à élever le niveau des lectures dans les nombreux dépôts, beaucoup de talent
FABRE Gabrielle	NON	Souriante pour recevoir, gaité, conversation, courage, gentillesse, esprit, durables regrets
CANIVET Diane	NON	Multiplement douée, égalité d'humeur, chaleureuse faculté d'enthousiasme, bienveillance, humour, réserve, caractère secret et digne, âme d'exception
CHAINAYE Suzanne	NON	NON
KIENER Thérèse	NON	Culture exceptionnelle, linguistique, artistique, historique, curiosité d'esprit, qualités de renseignements, vivante, gaie
BACHELIER Andrée	NON	Compétences et un dévouement tout particuliers pour le services des dons, unanimes regrets
GUITTET Marie	OUI	Attachante, connaissance des devoirs d'une femme au foyer, foi chrétienne, culture des arts d'agrément
SINAY Denise	NON	NON
MORTREUIL Thérèse	NON	Bonne grâce, courage souriant, représentait un lien direct et étroit avec une époque révolue, probité intellectuelle
GAUDILLOT Jeanne-Marie	NON	Brillante intelligence, esprit d'organisation, amour profond de son métier, modèle de femme
KUHLMANN Marie	OUI	Grande culture, largeur de vue, charité très efficace
ENJOLRAS Yvette	OUI	Faite pour concevoir et créer de grandes choses
GUIGNARD Marie-Roberte	NON	Richesse de son expérience, sagace érudition, aimable et sympathie, qualités de son cœur
TURJMAN Denise	NON	Apparence discrète mais personnalité riche, attentive à sa tâche, gracieuse, prête à fournir le renseignement
CARTARY Madeleine	NON	Entourée de soin, d'affection, de respect
LEROY-DENICKER Marie	NON	Curiosité d'esprit, fraîcheur des sentiments, large culture et goût littéraire très sûr
DREVET Marguerite	NON	Intelligence, culture, dynamisme
PASQUET Françoise	NON	Besoin de servir les autres, douce et ferme, compréhensive animée de droiture et de force morale, sourire, charme, dévouement

TORROSSIAN Araxie	NON	Gaîté, jeunesse, jamais lassée de répondre aux questions, dévouement total, grande animatrice
VAN GENNEP Kitty	NON	Droiture, générosité, loyauté
HORN MONVAL Madeleine	NON	Joie qu'elle éprouve à découvrir et à communiquer
DOUGNAC Marie-Thérèse	NON	Profondément attachée
CHABRIER Madeleine	NON	NON
GASCHARD Geneviève	NON	Qualités d'esprit et de cœur, nature généreuse
GRANDAMY Geneviève	NON	Grand chef, vivacité, intelligence, efficacité, charité vraie
DUROZOY Marie-France	NON	Conscience rigide, droite, loyale
BONNEROT Jean	NON	Implication sans faille, personnalité vive et originale, attachements aux bibs, qualités littéraires
MACQUART DE TERLINE Joseph (Baron)	OUI	Esprit de modernisation
WICKERSHEIMER Ernest	OUI	Grande probité, simplicité, générosité, érudition remarquable
BLANCHART Paul	NON	Inlassable amitié, fait rayonner
PELISSIER Roger	NON	Bonté réelle
CALOT Frantz	NON	Exigeant, sévère mais juste, bourru, sensibilité profonde, conscience pro, qualité d'intelligence et de cœur
GALABERT François	NON	Affabilité, discrétion, droiture, bibliothécaire modèle érudit de grande classe, esprit supérieur, modestie, simplicité

Figure 2 : Nécrologie de Ketty Van Gennep (PITHOIS, R., « Ketty Van Gennep », *Bulletin de l'ABF*, 1970, n°67)

Le 29 décembre dernier, Mlle Van Gennep nous quittait, victime d'une méningite, aussi brutale qu'inattendue.

Fille du folkloriste Arnold Van Gennep, mondialement connu, Ketty Van Gennep était née, le 17 septembre 1903, à Clamart. Son diplôme de bibliothécaire obtenu, elle travailla pendant 8 années à la Bibliothèque de la Sorbonne.

Le 1^{er} février 1941, elle était nommée à Epernay, petite ville champenoise, qu'elle ne devait plus quitter. Malgré les difficultés matérielles, causées par l'occupation allemande, Mlle Van Gennep sut faire face aux besoins des lecteurs, de plus en plus nombreux.

En 1948, le transfert de la Bibliothèque municipale au Château Perrier, l'obligeait à une réorganisation complète du travail, et pendant des années, elle consacra tous ses efforts, toute sa compétence, à la classification d'ouvrages anciens, qui forment la grande richesse de notre maison.

La création des Musées du Vin de Champagne et des beaux-arts, apporta une nouvelle responsabilité à l'animatrice d'une bibliothèque de plus de 100 000 volumes. Mais avec une habituelle simplicité et une compétence objective, Mlle Van Gennep assumait la double charge de bibliothécaire et de conservateur des Musées.

Par de nombreuses manifestations culturelles, une série d'articles dans les revues vinicoles et municipales, elle sut faire découvrir au public sparnacien, les richesses de son passé. Tout dernièrement encore, elle publiait l'édition d'une Bibliographie complète des œuvres de son père.

Pour répondre à l'affluence des jeunes lecteurs, Mlle Van Gennep créa, avec l'aide de la municipalité, une Bibliothèque enfantine dont l'activité demeure le vivant témoignage de sa valeur professionnelle. Elle obtenait en 1966 la médaille d'argent départementale et communale et le soir du 30 décembre, Mlle Van Gennep devait recevoir la distinction des Palmes académiques, pour service rendu à la lecture publique.

Après ces 30 années d'une tâche bien remplie, elle se préparait à la retraite. Dans sa maison, en compagnie d'Alain, son fils adoptif, elle espérait prendre un repos bien mérité... Sa droiture, sa générosité, sa loyauté envers ses amis la faisaient aimer de tous. Et le 2 janvier, une foule nombreuse, recueillie, atterrée, assista à ses obsèques.

Mme R. PITHOIS.

Figure 3 : Nécrologie du Baron Joseph Macquart de Terline (« Nécrologie ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, 1957, n° 4, p. 306-306. Disponible en ligne : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1957-04-0306-011>>. ISSN 1292-8399.)

M. Joseph Macquart de Terline, ancien conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Saint-Germain-en-Laye, est décédé le 8 avril 1957 à Nevers. Né en 1886, M. de Terline, licencié ès lettres, archiviste paléographe de la promotion de 1913, avait soutenu sa thèse de l'École des Chartes sur l'Abbaye de Cercamps (ordre de Cîteaux, diocèse d'Amiens). Il n'entra cependant que tardivement dans le corps des bibliothécaires, puisque ce fut seulement en 1940 qu'il fut nommé conservateur de la Bibliothèque et du Musée de Saint-Germain-en-Laye, après avoir fait sa carrière dans les affaires et les banques et effectué de nombreux séjours à l'étranger. Il y demeura jusqu'à sa retraite en 1952.

Dès sa nomination au poste de Saint-Germain-en-Laye, il entreprit de moderniser cette bibliothèque en y développant le libre accès aux rayons et le prêt à domicile et en y organisant de nombreuses expositions. Sous son impulsion, la Bibliothèque municipale tendit à devenir le centre intellectuel de Saint-Germain-en-Laye.

Titulaire des croix de guerre 1914-1918 et 1939-1945, il avait été nommé en 1951 chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire.

M. de Terline a laissé divers travaux d'érudition dont certains sont encore inédits, consacrés les uns à l'histoire de Saint-Germain-en-Laye et de sa région, les autres au Nivernais dont la famille de Mme de Terline était originaire. Citons parmi eux : *A travers les sceaux et armoiries de la ville de Saint-Germain-en-Laye* (manuscrit récompensé par l'Académie des inscriptions et belles lettres, prix Engel, 1944), *La Tête de Saint-Louis à Saint-Germain-en-Laye* (communication faite en 1949 à l'Académie des inscriptions et belles-lettres) et, dans la série des « Publications de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts », *Le Château de Rosemont* (Nevers 1924) et *l'Agriculture dans la région des Amognes* (Nevers, 1927).

Figure 4 : Exemple de relevé de sujets écrits par des femmes

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
1. Contextualisation et intérêt du sujet.....	1
2. Etat de l'Art.....	5
3. L'étude de cas : la littérature professionnelle.....	7
4. Questionnements et organisation de la réflexion.....	9
PARTIE I : LES FEMMES SONT-ELLES COMPÉTENTES POUR TOUTES LES TÂCHES BIBLIOTHÉCONOMIQUES ?.....	12
1. Traditionnellement, les femmes sont-elles reconnues comme légitimes dans la culture et dans les bibliothèques ?.....	12
1.1. Des femmes qui choisissent la mauvaise lecture par rapport aux hommes éduqués ?	12
1.2. Des femmes présentes dans des bibliothécaires populaires : des lieux de cultures illégitimes ?.....	17
2. Des qualités féminines à mettre en œuvre dans les bibliothèques ?.....	22
2.1. Des femmes uniquement utiles et compétentes pour accueillir le public ?.....	23
2.2. Les nouvelles missions et la féminisation sont-elles synonymes d'une désacralisation des vertus viriles de la profession ?.....	28
3. Des femmes autant qualifiées que les hommes pour devenir bibliothécaire ?	34
3.1. Les études faites par les femmes bibliothécaires sont-elles autant légitimes que celles des hommes ?.....	34
3.2. L'école américaine des bibliothécaires de Jessie Carson : entre critiques et reconnaissance dans littérature professionnelle.....	39
PARTIE II : LES FEMMES SONT-ELLES CANTONNÉES À DES BIBLIOTHÈQUES SPÉCIFIQUES ?.....	45
1. Quelle est la place faite aux femmes dans les bibliothèques d'études ?.....	45
1.1. La bibliothèque nationale : un monde d'hommes inadapté aux femmes ?.....	45
1.2. Quelques pionnières à la Bibliothèque Nationale.....	48
2. Les bibliothèques pour enfants : un lieu cerné par les femmes ?.....	54
2.1. Les bibliothèques pour enfants, un secteur culturel non légitime ?.....	54
2) L'Heure Joyeuse : une bibliothèque pour enfants légitime ?.....	61
3. Des actions novatrices reconnues par la profession.....	65
3.1. Les BCP et les bibliobus : des innovations majeures saluées par la profession.....	65
3.2. Des femmes expertes en lecture publique ?.....	70
PARTIE III : QUELLE PLACE EST DONNÉE À L'EXPERTISE DES FEMMES DANS LA PROFESSION ?.....	75
1. La présence des femmes dans la littérature professionnelle : reconnue ou effacée ?.....	75
1.1. Les femmes dans les équipes de rédaction de l'ABF.....	75
1.2. Etude statistique des articles écrits par les femmes dans les revues professionnelles.	81
1.3. Dans le BBF, les femmes ont-elles les mêmes sujets d'expertises que les hommes ?.	84
2. Le regard porté sur les conservatrices dans la littérature professionnelle...88	88
2.1. Le regard porté sur les femmes bibliothécaires aux postes de gestion.....	88
2.2. Distinctions honorifiques.....	93
2.3. Les appellations dans la littérature professionnelle.....	96
CONCLUSION.....	100
BIBLIOGRAPHIE.....	105
1. Sources.....	105
1.1. OUVRAGES SPECIALISES.....	105
1.2. ARTICLES.....	105
1.3. NECROLOGIES.....	106
2. HISTOIRE DE LA LECTURE.....	110
2.1. GENERALITES.....	110
2.2. OUVRAGES SPECIFIQUES.....	110
3. HISTOIRE DES BIBLIOTHEQUES.....	110

3.1.	GENERALITES.....	110
3.2.	ARTICLES.....	111
3.3.	THESES ET MEMOIRES.....	111
4.	HISTOIRE DES FEMMES ET DU GENRE.....	112
4.1.	GENERALITES.....	112
4.2.	OUVRAGES SPECIALISES.....	112
4.3.	ARTICLES.....	113
ANNEXES.....		114
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....		3
TABLE DES TABLEAUX.....		3

Table des illustrations

Image 1 : <i>Wilson Library Bulletin</i> , 1974.....	1
Image 2 « Le résultat des lectures sérieuses sur les femmes ! », Ortego, <i>Le livre sérieux</i> (BN, 1881).....	13

Table des tableaux

Tableau 1 : Répartitions des femmes par type d'étude suivi.....	37
Tableau 2 : Proportions de femmes présidentes de l'ABF.....	77
Tableau 3 : Proportion de femmes ayant exercées en tant que secrétaire de l'ABF.....	80
Tableau 4 : <i>Proportion d'articles écrits par les femmes dans le BBF (1956-1975)</i>	82
Tableau 5 <i>Proportion d'articles écrits par des femmes dans le bulletin de l'ABF (1956-1975)</i> ...	83
Tableau 6 : Proportion de femmes conservatrices.....	90
Tableau 7 : Proportion de femmes conservatrices selon le lieu d'exercice.....	90
Tableau 8 : Proportion de femmes conservatrices selon les grades.....	91

Table des annexes

Figure 1 : Grille de lecture ayant servis pour l'étude des nécrologies.....	114
Figure 2 : Nécrologie de Ketty Van Gennep (PITHOIS, R., « Ketty Van Gennep », <i>Bulletin de l'ABF</i> , 1970, n°67).....	118
Figure 3 : Nécrologie du Baron Joseph Macquart de Terline (« Nécrologie ». <i>Bulletin des bibliothèques de France (BBF)</i> , 1957, n° 4, p. 306-306. Disponible en ligne : < http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1957-04-0306-011 >. ISSN 1292-8399.).....	119
Figure 4 : Exemple de relevé de sujets écrits par des femmes.....	120

RÉSUMÉ

Aujourd'hui la majorité des bibliothécaires sont des femmes. Cependant cela n'a pas toujours été le cas. Traditionnellement (Antiquité à la fin du XIXe siècle), les bibliothèques sont des lieux faits et tenus pour et par les hommes. Ils ont tous un profil semblable d'hommes bourgeois, lettrés, historiens, hommes de lettres ou linguistes. Au début du XXe siècle, les métiers du tertiaire se développent. Les hommes acceptent petit à petit l'idée que les femmes peuvent exercer une profession mais seulement dans certaines limites. Tout d'abord, cette profession doit être une occupation : elle ne doit donc pas déborder sur les vraies tâches des femmes (domestiques et maternelles) et doit venir en complément du salaire de base des époux. Ensuite, elle doit correspondre aux capacités « naturelles » des femmes et donc s'inscrire dans la continuité des tâches domestiques. La profession de bibliothécaire correspond à ces critères. Dans le même temps, le début du XXe siècle marque aussi une redéfinition des missions des bibliothèques publiques.

Au cours du XXe siècle, le regard porté sur les femmes dans la littérature professionnelle va beaucoup évoluer. Elles passent d'auxiliaires sans légitimité scientifique à des professionnelles reconnues de tous, faisant rayonner leur établissement.

ABSTRACT

Today the majority of librarians are women. However, this has not always been the case. Traditionally (Antiquity to the late nineteenth century), libraries are places made and held for and by men. They all have a similar profile of bourgeois men, historians, men of letters or linguists. At the beginning of the 20th century, tertiary trades developed. Men gradually accept the idea that women can practice a profession but only within certain limits. First of all, this profession must be an occupation: it must not go beyond the real tasks of women (domestic and nursery) and must complement the basic salary of the spouses. Then, it must correspond to the "natural" abilities of women and thus be part of the continuity of domestic tasks. The librarian profession meets these criteria. At the same time, the beginning of the 20th century also marks a redefinition of the missions of public libraries.

During the twentieth century, the focus on women in the professional literature goes a long way. They go from auxiliaries without scientific legitimacy to recognized professionals of all, making radiate their establishment.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Elodie Bonavent.....
déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiante le **09/ 06/ 2018**

Rapport-Gratuit.com

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université
40 rue de rennes - BP 73532
49035 Angers cedex
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00